

## **Le Bulletin des bibliothèques de France dans l'histoire des bibliothèques**

**Alexandre Boutet, Annie Derrez, Nicole Feuchot,  
Benjamin Prémel, Agnès de Saxcé**

Sous la direction d'Anne-Marie Bertrand  
Rédactrice en chef du *Bulletin des Bibliothèques de France*

## **Remerciements**

Avant toute chose, nous souhaitons rendre un hommage particulier à Martine Darrobers, rédactrice en chef de 1982 à 1989, disparue prématurément au cours de ce travail. L'entretien qu'elle avait bien voulu nous accorder au début de notre recherche fut très instructif et nous avons pu apprécier son professionnalisme, sa disponibilité et sa gentillesse.

Nous tenons également à remercier Annie Le Saux, Martine Poulain et Bertrand Calenge qui ont bien voulu nous consacrer de leur temps pour nous faire part de leur expérience au sein de la rédaction. Ces entretiens furent extrêmement enrichissants et indispensables pour une meilleure compréhension de l'histoire de la revue.

Enfin, nous exprimons toute notre reconnaissance à Anne-Marie Bertrand, rédactrice en chef du *BBF* et directrice de notre mémoire, pour les conseils avisés qu'elle nous a prodigués tout au long de notre travail.

## Résumé :

Ce mémoire retrace l'évolution des bibliothèques françaises depuis 1980 telle que la restitue le *BBF*. L'historique de la revue rend compte de ses modifications structurelles et matérielles successives tandis que l'analyse de différents thèmes abordés par le *BBF* renseigne sur l'évolution de la réflexion des professionnels des bibliothèques.

Descripteurs : Bulletin des bibliothèques de France (périodique)

Bibliothèques - - France - - 1945-....

Toute reproduction sans accord express des auteurs à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

**Abstract :**

This paper describes the chronological development of libraries in France since 1980 as recorded by the *BBF*. The history of the review gives an account of its successive structural and physical modifications while the analysis of the various subject areas covered in the *BBF* describes the evolution of the thinking of library professionals.

Keywords : Bulletin des bibliothèques de France (periodical)  
Libraries - - France - - 1945-....

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>PARTIE 1 : MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>9</b>
1. LE CONTEXTE .....	9
2. DÉPOUILLEMENT DE LA REVUE .....	9
3. LES ENTRETIENS .....	10
<b>PARTIE 2 : HISTOIRE DU BBF</b> .....	<b>11</b>
1. LA CRÉATION DU <i>BBF</i> .....	11
2. LES ANNÉES CHARNIÈRES .....	12
3. UNE REVUE EN DEVENIR .....	14
<b>PARTIE 3 : APPROCHE SOCIOLOGIQUE DES BIBLIOTHÈQUES</b> .....	<b>15</b>
1. BIBLIOTHÈQUES ET ENFANCE .....	16
2. BIBLIOTHÈQUES ET ILLETTRISME .....	21
3. BIBLIOTHÈQUES ET INTÉGRATION .....	24
<b>PARTIE 4 : INFORMATIQUE ET BIBLIOTHÈQUES</b> .....	<b>31</b>
1. ENJEUX POLITIQUES .....	31
2. ENJEUX TECHNIQUES .....	33
3. ENJEUX SOCIÉTAUX ET CULTURELS .....	35
4. ENJEUX IDENTITAIRES : .....	37
<b>PARTIE 5 : EVOLUTION DES MÉTIERS</b> .....	<b>42</b>
1. APPROCHE PRAGMATIQUE .....	43
2. APPROCHE IDENTITAIRE .....	45
3. APPROCHE IDÉOLOGIQUE .....	48
<b>PARTIE 6 : PATRIMOINE ET POLITIQUES DOCUMENTAIRES</b> .....	<b>51</b>
1. VARIATIONS TERMINOLOGIQUES .....	52
2. LE PRIMAT DE LA TECHNIQUE .....	54
3. LA FAIBLESSE DU DÉBAT POLITIQUE .....	58

<b>PARTIE 7 : BIBLIOTHÈQUES, DROIT ET ÉCONOMIE .....</b>	<b>62</b>
1. TARIFICATION DES SERVICES .....	63
2. DROIT D’AUTEUR .....	66
3. LES MUTATIONS DU MONDE DU LIVRE ET DE L’INFORMATION .....	68
<b>PARTIE 8 : REGARDS SUR L’ÉTRANGER.....</b>	<b>72</b>
1. UNE INÉGALE REPRÉSENTATIVITÉ DES PAYS .....	72
2. REGARDS CROISÉS .....	74
3. L’EUROPE DES BIBLIOTHÈQUES .....	75
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>78</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>80</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>82</b>

## ***Introduction***

Le *BBF* est à la veille de fêter son cinquantième anniversaire. Mener un travail d'étude sur ses contenus revient, comme le rappelle Martine Poulain, à « *s'immerger dans l'histoire des bibliothèques depuis l'après-guerre*<sup>1</sup> ». Car le *BBF*, par sa longévité, permet de retracer les réalisations, les tensions, les attentes et les projets d'une profession. Mieux, il permet également de voir l'évolution du monde qui l'entoure, celui du livre bien entendu, mais aussi celui plus vaste dans lequel se noue l'histoire des bibliothèques. Ainsi l'histoire du *BBF* se crée et se construit avec celle de l'université, du monde culturel, de l'information, et le demi-siècle qui s'est écoulé depuis sa création a été riche en transformations et mutations. L'histoire des bibliothèques est également celle des politiques publiques et plus largement celle de la société et de son administration. Ainsi la décentralisation, la déconcentration et le bouleversement que constitue l'avènement d'une université de masse transforment-elles dans une large mesure les missions de la bibliothèque.

Tenter de tracer l'histoire d'une revue n'est pas chose aisée, celle d'une revue professionnelle encore moins. En effet, le *BBF* est construit par une multitude de contributeurs : un rapide coup d'œil aux index auteurs de la revue permet de le constater. L'entreprise devient redoutable si l'on observe leur provenance, professionnelle et géographique. En effet, dans son souci de rendre compte et de réfléchir aux grands enjeux de la bibliothèque, le *BBF* ne s'est pas contenté d'être écrit par et pour les bibliothécaires. La présence dans ses colonnes d'universitaires, de libraires, d'éditeurs, si elle rend le propos plus riche et les points de vue plus féconds, rend cependant la tâche de rédaction d'une histoire collective plus complexe. Dans cette optique, le rôle des rédacteurs en chef qui se succèdent à la tête de la revue est d'autant plus important. Dans les entretiens que nous avons pu mener avec quatre d'entre eux, il apparaît clairement que si chacun prend ses fonctions avec ses projets et une ambition

---

<sup>1</sup> POULAIN Martine. Préface. In : Bulletin des bibliothèques de France : index 1956-1993. Paris : BBF-ENSSIB, 1994, 156 p.

pour la revue, il doit aussi diriger un bulletin qui a une histoire et une image : l'inscription du *BBF* dans l'actualité des sujets est également dépositaire de sa mémoire.

La problématique choisie pour ce travail s'attache à prendre ces observations liminaires en compte, pour tenter de répondre à la question : « Comment le *BBF* s'est-il transformé, passant du statut de publication d'administration centrale à celui de revue professionnelle ?

Notre réflexion sera exposée d'abord sous la forme d'un rappel historique de l'évolution du *BBF*, qui porte en lui les transformations organiques et fonctionnelles qui sont une partie de la réponse. Puis son ancrage et son positionnement comme revue de réflexion seront traités selon différents thèmes, qui apparaissent majeurs tant dans l'histoire des bibliothèques que par leur fréquence de traitement dans le *BBF*. Ainsi seront exposés successivement les thèmes relatifs aux rapports entre sociologie et monde des bibliothèques, informatique et bibliothèque, le thème de l'évolution des métiers, celui du patrimoine et de la politique documentaire, les relations entre bibliothèques, droit et économie, enfin la manière dont le *BBF* a porté son regard sur l'étranger.

# **Partie 1 : Méthodologie**

## **1. Le contexte**

En 2006, le *BBF* fêtera ses 50 ans. Dans cette perspective, la rédaction de la revue a souhaité se pencher sur son histoire. Le *BBF* ayant peu évolué de 1956 à 1979, il est décidé, en accord avec Anne-Marie Bertrand, notre tutrice et rédactrice en chef du *BBF*, de concentrer la recherche sur la période 1980-2004.

Les recherches bibliographiques menées dans divers catalogues et bases de données bibliographiques, confirment le propos de notre tutrice sur le peu d'études existantes sur le *BBF* et la presse professionnelle des bibliothèques françaises en général. Signalons cependant l'intérêt du rapport d'activité rédigé en 1982 qui contient un chapitre très instructif sur l'histoire du *BBF*.

Tous les membres du groupe de recherche avaient une connaissance du *BBF*. Nous étions tous lecteurs, plus ou moins fidèles, de la revue. Certains depuis le début de la période envisagée... d'autres depuis plus récemment. Cette diversité représentait aussi un atout car elle impliquait, dès le départ, des regards différents sur la revue.

## **2. Dépouillement de la revue**

L'objectif du mémoire était non seulement de retracer l'histoire de la revue, ses évolutions éditoriale et structurelle, mais surtout de s'intéresser à la manière dont la bibliothéconomie est analysée au fil de ces vingt-cinq dernières années. Notre premier travail fut donc de repérer les grands sujets bibliothéconomiques traités dans les rubriques « Dossier » et « Tour d'horizon ».

Pour mener à bien ce premier dépouillement, chacun des six membres du groupe a été chargé de repérer les thèmes récurrents sur la tranche chronologique qui lui était

impartie (1980-1984, 1985-1989, 1990-1994, 1995-1999, 2000-2004). Des grilles de lecture techniques et thématiques ont été formalisées pour faciliter l'analyse globale. Outre les thèmes, les grilles de lecture permettaient de noter les éventuels changements physiques, les auteurs et les types d'établissements représentés. Ce travail s'est avéré très fastidieux et, faute de temps, n'a pu être complètement exploité. Mais il a permis à chacun de parfaire sa connaissance de la revue.

Près de cinquante sujets ont été identifiés qui furent ensuite regroupés. Six thèmes furent sélectionnés : approche sociologique des bibliothèques ; informatique et bibliothèques ; l'évolution des métiers ; patrimoine et politiques documentaires ; bibliothèques, droit, économie ; regards sur l'étranger. Il fut décidé de traiter le thème des politiques publiques de manière transversale. Chacun des membres du groupe fut donc chargé, en fonction de ses appétences, de l'analyse approfondie d'un ou deux thèmes sur la totalité de la période envisagée, 1980-2004.

### **3. Les entretiens**

Ce travail de lecture et de dépouillement des articles du *BBF* fut complété par des entretiens avec les rédacteurs en chef qui ont dirigé la revue depuis 1982 : Martine Darrobers (1982-1989), Martine Poulain (1989-1998), Bertrand Calenge (1999-2001) et Anne-Marie Bertrand (depuis 2002)<sup>2</sup>. L'entretien avec Annie Le Saux, rédactrice en chef adjointe, fut une rencontre avec la mémoire de la revue dont elle suit les tribulations depuis son arrivée au Ministère de l'Education nationale en 1978.

Ces entretiens furent riches d'enseignement sur la vie intérieure de la rédaction. Les personnalités des uns et des autres apportèrent un éclairage plus humain sur les orientations éditoriales du *BBF*.

---

<sup>2</sup> Cf. Annexe 5. Comptes rendus des entretiens

## **Partie 2 : Histoire du BBF**

### **1. La création du BBF**

Le *BBF* est né en 1956 de la fusion de deux publications mensuelles professionnelles<sup>3</sup> : le *Bulletin de documentation bibliographique* publié depuis 1934 par la BN et imprimé par l'UFOD comme supplément à *La documentation en France*, avant de devenir une revue indépendante en 1948 ; et le *Bulletin d'information de la Direction des Bibliothèques de France* publié à partir de 1952 par la Direction des bibliothèques du Ministère de l'Éducation nationale dont les faibles moyens obligeaient à « *se limiter à des indications très brèves, laissant aux revues telles que ABCD le soin de publier des articles plus étendus* »<sup>4</sup>. S'y retrouvent les germes constitutifs du *BBF* première mouture : une chronique des bibliothèques, des informations bibliographiques, des textes législatifs et réglementaires et quelques articles sur la formation professionnelle, les concours, le personnel, les budgets, la normalisation, les travaux et équipement, la conservation, etc. Un index alphabétique sujet existait déjà.

En 1956, Julien Cain, à la fois directeur des bibliothèques de France et administrateur général de la BN, réalise son souhait de proposer aux professionnels « *une véritable revue française des bibliothèques* »<sup>5</sup> et réunit les deux publications multigraphiées pour donner naissance à une revue imprimée, le *Bulletin des bibliothèques de France*, fille hybride de l'administration centrale et de la BN.

Dans une première partie, étaient abordées la bibliothéconomie, la bibliographie, l'histoire et la technique du livre, mais aussi la « *documentalogie* », la Direction souhaitant toucher le lectorat des documentalistes. Le *BBF* publiait également des informations à caractère officiel. Une deuxième partie, version remaniée de l'ancien *Bulletin de documentation bibliographique*, se composait d'une section signalétique,

<sup>3</sup> Cf. Annexe 1. La genèse du *BBF*.

<sup>4</sup> DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. *Présentation*. Bulletin d'information de la Direction des bibliothèques de France, n°1, 1952

<sup>5</sup> CAIN Julien. *Avant-propos*. Bulletin d'information de la Direction des bibliothèques de France, n°1, 1953

recensant tous les ouvrages et articles français concernant le monde des bibliothèques et de la documentation et d'une section analytique, plus sélective, présentant un choix d'ouvrages et d'articles français et étrangers destinés à l'information professionnelle des bibliothécaires français. De 1956 à 1979, la revue suit la même ligne éditoriale.

## 2. Les années charnières

En 1975, l'éclatement de la Direction des bibliothèques et la création de la DLL au Ministère de la Culture modifient l'environnement institutionnel du *BBF*. En quittant le giron de l'Education nationale en 1981 pour rejoindre celui de la DLL, la BN cesse d'assurer la diffusion de la revue. Le *BBF* reste cependant partagé entre les deux ministères<sup>6</sup> avant de passer sous tutelle unique du Ministère de l'Education nationale, lui-même secoué de restructurations successives. En 1980, le *BBF* relève du Bureau Politique documentaire d'université au sein de la DBMIST, elle-même née d'une fusion du Service des bibliothèques et de la DIST. Dans le même temps, la gestion financière, puis celle des abonnements, seront progressivement transférées à l'ENSB qui en assurera la gestion administrative complète à partir de 1982. Quelques années plus tard, le directeur de l'école deviendra « directeur de la publication ». Des transformations structurelles déstabilisantes et ambiguës au regard de l'indépendance intellectuelle de la revue.

Un premier changement matériel se produit en 1979 avec le choix d'une nouvelle maquette et le passage au format A4, conforme au standard des autres revues de l'époque<sup>7</sup>. Mais la revue reste très administrative et son sommaire figé : un ou deux articles ; suivis de deux rubriques « Informations » et « Chronique des bibliothèques françaises » ; puis le « Bulletin de documentation bibliographique » qui disparaîtra en 1984.

Autre changement majeur et significatif, le recrutement, en 1982, d'une rédactrice en chef chargée de définir une véritable politique éditoriale : Martine Darrobers, en

---

<sup>6</sup> La rédaction est transférée au Service des bibliothèques (Ministère de l'Education nationale) et l'administration reste assurée par la BN sous tutelle de la DLL (Ministère de la Culture)

<sup>7</sup> Cf. Annexe 2. Evolution des pages de couverture du BBF

s'inspirant des propositions avisées de son prédécesseur, Andrée Carpentier, chef de division au ministère et qui faisait office de rédactrice en chef, enclenchera une série d'innovations destinées à donner une identité et à professionnaliser la revue. La création en 1979, d'un Comité de rédaction restreint à cinq personnes, ébauché en 1977 par Andrée Carpentier sous la forme d'un « groupe de travail », sera complétée en 1982 par la constitution d'un Conseil scientifique consultatif présidé par l'IGB dont les vingt-cinq membres sont issus des milieux des bibliothèques, du livre, de la documentation et de la recherche.

De 1982 à 1985, le *BBF* évolue progressivement et cherche son style. Dès 1982, on constate une légère mais significative augmentation du nombre des articles (trois à quatre articles par numéro au lieu de un ou deux). Fracture importante en janvier 1983 lorsque la parution du *BBF* devient bimestrielle, cette périodicité étant jugée mieux adaptée à la publication d'articles de réflexion et, à terme, de numéros thématiques. Un premier éditorial apparaît dans le n°3 de 1983, un embryon de dossier thématique dans le n°5 de 1983<sup>8</sup>. Enfin, la rédaction « se montre » en signant un éditorial dans le n°5 de 1984, numéro thématique dont le titre « Périodiques » est, pour la première fois, imprimé sur la page de couverture<sup>9</sup>. La maquette subit plusieurs modifications : mise en page plus aérée ; multiplication de photos, dessins et titres humoristiques (« L'Opus à l'oreille », « Ne dites pas à ma mère que je suis chargé de mission... », « Bulletin(age) de santé », « L'Ardèche à l'ère bus », « Les desseins animés de Saint-Jérôme », « Quand les mythes sont mités », etc.) ; accroissement de la publicité professionnelle. Jusqu'en 1984, les rubriques du sommaire sont fluctuantes : la rubrique des articles de réflexion s'appellera en 1983 « Etudes », puis « Réflexion » (au singulier) et « Réflexions » (au pluriel) en 1984. Dans le n°6 de 1984, la rubrique « Informations » est remplacée par « Du côté des bibliothèques ». Les statistiques sont reléguées en dernière page. Par la suite, la présentation matérielle et le graphisme du *BBF* évolueront au fil des modes, la rédaction maintenant un niveau de qualité fidèle à l'image de la revue.

---

<sup>8</sup> « La télématique à la Bpi ». *BBF*, n°5, 1983

<sup>9</sup> Cf. Annexe 2. Evolution des pages de couverture du *BBF*

### 3. Une revue en devenir

En 1990, les retards de publication sont définitivement résorbés. En 1992, les six numéros deviennent thématiques et la revue diversifie les intervenants : professeurs d'université, sociologues, consultants, chercheurs, élus. Depuis 1999, le *BBF* organise des débats au Salon du livre où il est présent sur le stand de l'ENSSIB.

Enfin, la mise en ligne partielle des articles du *BBF*<sup>10</sup> constitue une évolution majeure. La numérisation du *BBF*, réalisée par la société Jouve, se poursuit dans le cadre d'une convention passée entre la BnF et l'ENSSIB, pôle associé pour les sciences de l'information. De nouvelles perspectives éditoriales s'ouvrent pour le *BBF* qui propose, depuis 2001, une « Gazette électronique » élargissant ainsi le champ des rubriques, limité par la version papier. La prochaine version en ligne du *BBF*, prévue en septembre 2005, offrira des critères de recherche améliorés pour les chercheurs, historiens des bibliothèques et sociologues, renforçant ainsi son statut et son rôle de revue de référence.

L'accès en ligne et gratuit pourrait permettre de diversifier le lectorat du *BBF*. L'enquête menée en 1983 auprès des abonnés a révélé les centres d'intérêt d'un lectorat professionnel majoritairement restreint aux personnels scientifiques de catégorie A des bibliothèques publiques et de recherche<sup>11</sup>. Elle reste encore aujourd'hui la revue préférée des conservateurs. Dans le cadre d'un mémoire de recherche sur « La construction d'une identité professionnelle » réalisé cette année par des conservateurs stagiaires de l'ENSSIB auprès des conservateurs issus des promotions 2005, 2003 et 2001, 47% des répondants affirment lire le *BBF* régulièrement, le plaçant en tête de liste des revues professionnelles consultées.

---

<sup>10</sup> Tous les numéros depuis 1995 sont consultables à l'adresse suivante : <http://bbf.enssib.fr/>

<sup>11</sup> Cf. Annexe 3. Le *BBF* en chiffre.

## **Partie 3 : Approche sociologique des bibliothèques**

L'approche sociologique du monde des bibliothèques apparaît comme une thématique récurrente sur l'ensemble de la période étudiée. Si elle est absente de la partie « Dossier », c'est toujours pour mieux ressurgir dans la rubrique « Tour d'horizon ». Ceci correspond à une évolution de la place de la bibliothèque dans la cité, au sens grec du terme.

Dans les années 1980, la bibliothèque est devenue un instrument de la politique sociale et culturelle des décideurs locaux. Cette période marque aussi une prise de conscience de la permanence, au sein de la population française, d'un illettrisme profond, longtemps soigneusement dissimulé par ses victimes et nié par les responsables politiques. La crise économique des années 1990 s'est traduite par une aggravation du chômage, générateur d'exclusion sociale, et par un recul de l'intégration des populations immigrées. La bibliothèque est alors devenue un lieu de convivialité, où se rencontrent des populations qui autrement s'ignorent ailleurs. Elle s'est à la fois ouverte au monde et à tout le monde. La bibliothèque n'est plus simplement l'espace dans lequel des livres sont stockés, conservés, communiqués, prêtés, lus. Elle est dorénavant le miroir dans lequel la cité peut se reconnaître et le cœur de la cité, reprenant les fonctions auparavant dévolues à l'Agora.

Le *BBF* a su accompagner les bibliothécaires tout au long de ces deux décennies, s'efforçant de leur offrir les outils techniques et analytiques indispensables. Cet accompagnement sera abordé sous trois angles :

- Bibliothèques et enfance
- Bibliothèques et illettrisme
- Bibliothèques et intégration

## 1. Bibliothèques et enfance

« *La bibliothèque pour enfants est sociale par nature et scientifique par son organisation. Pour réussir, elle doit avoir l'appui des autorités publiques, être guidée par des experts et jouir de la sympathie constante et de l'attention perpétuelle des citoyens patriotes* ». Caroline Griffiths, présidente du Book Committee on Children's Libraries, inauguration de l'Heure Joyeuse, Paris, 1924.

« *La grande chance des bibliothèques est que l'accès à la lecture y est libre à toutes les lectures et sans évaluation* ». Marie-Claire Millet, DLL, colloque « Lire la ville : apprentissage de la langue, culture et intégration », La Défense, 1996.

De quelles façons l'image et les fonctions de la bibliothèque pour enfants, qui se veut maintenant un espace de liberté dans lequel l'enfant accède au livre au gré de ses envies loin des contraintes de l'école, a-t-elle évolué dans les articles du *BBF* ?

A l'orée des années quatre-vingt, la JPL<sup>12</sup> est présentée dans les colonnes du *BBF* par la voix de sa directrice, Geneviève Patte<sup>13</sup>. Quelques années plus tard, elle s'efforce de développer l'idée que la bibliothèque pour enfants est un lieu de réflexion et d'information sur le livre et la lecture<sup>14</sup>. Les préoccupations des bibliothécaires relatives aux thèmes contenus dans les livres pour la jeunesse sont analysés régulièrement. La politique et la production éditoriale des éditeurs spécialisés sont suivies de près. Les bibliothécaires ont toujours montré de vives réticences devant les « séries » et ont toujours privilégié une édition de qualité. La qualité littéraire et le contenu des livres pour enfants commercialisés dans les grandes surfaces sont très critiqués. L'illustration, le texte sont le plus souvent les vecteurs d'une image très conformiste de la société et du rôle occupé par chacun. Ils présentent donc un caractère aliénant, favorisant la reproduction des schémas sociaux existants<sup>15</sup>. En outre, ces documents sont généralement achetés par des parents issus de milieux populaires et souvent défavorisés

<sup>12</sup> La création en 1963 de la JPL, rattachée au Ministère de l'Éducation en 1972, marque les débuts de l'intérêt pour la place des enfants dans les bibliothèques.

<sup>13</sup> PATTE Geneviève. *La joie par les livres en 1982*. *BBF*, 1983, n°1, p. 59-64.

<sup>14</sup> RIVES Caroline. *Les livres pour enfants dans les bibliothèques*. *BBF*, 1995, n°3, p. 48-57.

<sup>15</sup> LEGENDRE Françoise. *Les livres pour enfants les magasins populaires*. *BBF*, 1983, n°4, p. 355-371.

sur le plan culturel. En revanche, les ouvrages documentaires pour la jeunesse, dont la lecture peut être à la fois source de plaisir et de connaissances, ont reçu toutes les faveurs de la profession, ainsi que celles des enfants et des adolescents auxquels ils sont destinés<sup>16</sup>.

Dans le n°1 de 1986 dont le thème est « Enfances », plusieurs articles mettent en évidence l'ambiguïté de la situation de la bibliothèque pour enfants. Provocatrice, Geneviève Bordet s'interroge sur l'existence même des bibliothèques pour enfants<sup>17</sup>. Les parents, les éducateurs la veulent lieu d'étude, de culture, espace privilégié dédié à l'enfance, tout en exigeant qu'elle soit en permanence ouverte au monde. La sociologue Bernadette Seibel se livre au même constat : la bibliothèque pour enfants est à la fois un lieu de gardiennage à usage social et un centre culturel de quartier devant donner à ses jeunes usagers des prescriptions de lecture<sup>18</sup>.

Mais cette ouverture au monde tant souhaitée est à double tranchant et la bibliothèque se transforme parfois en une arène politique. En 1999, Véronique Soulé souligne la fragilité des bibliothèques municipales face aux pressions politiques : elle rappelle le rôle joué par des associations familiales catholiques traditionalistes en vue d'expurger des rayonnages des ouvrages jugés dangereux et les pressions de certains groupements bien pensants qui « visent à démontrer que la littérature de jeunesse abrite un vaste complot organisé pour pervertir et démoraliser la jeunesse d'aujourd'hui »<sup>19</sup>. Les bibliothécaires doivent évidemment résister à toutes tentatives de censure et ne pas succomber à la tentation de l'autocensure... pour éviter d'être censurés.

Malgré ces tensions, la bibliothèque reste néanmoins un espace privilégié où se développent des animations multiples autour du livre et de la lecture, en particulier avec l'école. Les relations entre les bibliothèques et l'école se tissent d'abord par le biais des BDP, qui utilisèrent les écoles comme lieux de dépôt<sup>20</sup>. A la fin des années soixante-dix, l'école ressent le besoin de s'adapter et de réagir aux critiques émanant du monde des

<sup>16</sup> ROBINE Nicole. *Les ouvrages documentaires pour la jeunesse*. BBF, 1982, n°9-10, p. 545-551.

<sup>17</sup> BORDET Geneviève. *Faut-il encore des bibliothèques pour les enfants*. BBF, 1986, n°1, p. 38-43.

<sup>18</sup> SEIBEL Bernadette. *Anatomie des bibliothèques pour la jeunesse*. BBF, 1986, n°1, p. 44-47.

<sup>19</sup> SOULE Véronique. *Censures et autocensures*. BBF, 1999, n°3, p.44-48.

<sup>20</sup> En 1985, la circulaire Gattégno préconisera de mettre un terme à cette collaboration.

bibliothèques sur ses choix en matière de lecture imposée et sur ses pratiques d'enseignement de la lecture et de formation des lecteurs. Un premier colloque organisé en 1979 par Christian Beulac, alors ministre de l'Education nationale, et auquel participe Geneviève Patte, représentante des bibliothèques publiques pour la jeunesse, prend en compte les attentes exprimées<sup>21</sup>. La collaboration est de nouveau analysée dans les années quatre-vingt-dix où ressurgit l'idée d'une coopération active entre les deux institutions. Le *BBF* s'intéresse de nouveau à ce sujet en présentant les résultats de l'enquête, confiée à Jean-Marie Privat par la FFCB, sur la nature et les enjeux de la coopération entre l'Education nationale et les bibliothèques publiques<sup>22</sup>. Quelques années plus tard, Michel Melot remarque que « *le débat académique qui oppose une lecture scolaire à une lecture de loisir est en passe de devenir obsolète* »<sup>23</sup>.

La *BBF* se penche aussi sur l'évolution du rôle pédagogique, conjugué au rôle culturel, des bibliothèques dans leurs relations avec le monde scolaire : la bibliothèque œuvre en liaison étroite avec l'école, en mettant à la disposition des élèves un espace propice à l'étude dont ils ne disposent pas toujours à domicile ; pour l'école, la relation avec la bibliothèque est facultative, alors que pour la bibliothèque, elle est un complément indispensable à son action en faveur du développement de la lecture et le centre d'animation des quartiers péri-urbains. On demande aux bibliothèques à la fois de contribuer « *à une lutte contre les processus d'exclusion et de relégation* » et de constituer « *un point d'appui crucial dans des stratégies de poursuite ou de reprise des études* »<sup>24</sup>.

Mais les missions respectives des deux institutions sont-elles compatibles<sup>25</sup> ? Le rôle de l'école est d'apprendre à l'enfant à maîtriser la lecture et celui de la bibliothèque de lui offrir le terrain d'exercice indispensable pour conforter l'enseignement scolaire. Le lien entre l'école et la bibliothèque évolue en fonction de l'âge de l'élève. Pour les collégiens et les lycéens, la bibliothèque est une « *annexe du CDI* ». Plusieurs facteurs expliquent la difficile coopération bibliothèques/écoles : les bibliothécaires sont

<sup>21</sup> BUTLEN Max. *Lire en bibliothèque, lire à l'école*. *BBF*, 2004, n°1, p. 5-10.

<sup>22</sup> PRIVAT Jean-Marie. *La coopération entre écoles et bibliothèques*. *BBF*, 1995, n°1, p. 45-48.

<sup>23</sup> LAGARDE Françoise. *La bibliothèque d'école*. *BBF*, 2004, n°1, p. 22-25.

<sup>24</sup> MILLET Michèle. *De la bibliothèque au droit de cité*. *BBF*, 1997, n°1, p. 6-11.

<sup>25</sup> LOMBARD Véronique-Marie. *La lecture partagée*. *BBF*, 2004, n°1, p. 17-21.

rarement avertis du contenu des programmes et des choix des enseignants et les échanges entre bibliothécaires et enseignants sont le plus souvent inexistant. Par conséquent, le service rendu est essentiellement fonction de la bonne volonté du personnel. Les écoliers, quant à eux, sont le plus souvent reçus en groupe. L'école fait régulièrement appel à la bibliothèque pour organiser des animations autour du livre, mais il peut aussi s'agir uniquement d'une visite annuelle, afin de présenter aux enfants le fonctionnement de la bibliothèque, son offre documentaire et les moyens d'y accéder. Quelques actions exemplaires sont présentées dans le *BBF* : les bibliothèques municipales de Reims, Châlons-en-Champagne et Troyes, ont mis en place en 1997, à l'initiative du Conseil régional des services éducatif, des services dédiés à l'accueil de classes et permettant le développement d'activités en groupes et offrant des matériels audiovisuel et multimédias<sup>26</sup>.

Au fil des années, les bibliothèques ont constitué des collections répondant aux attentes du jeune public : lecture de distraction, d'instruction, ouvrages documentaires en adéquation avec les besoins exprimés par la jeunesse. Ces transformations ont induit une évolution des « *manières de lire et de faire lire à l'école* »<sup>27</sup>. Le *BBF* rend aussi compte de la nouvelle politique de lecture scolaire aux visées égalitaires, impulsée par Jack Lang en 2002, mais dont les enseignants contestent la liste obligatoire des titres d'œuvres. La fréquentation des grandes œuvres du patrimoine littéraire pour la jeunesse doit contribuer au développement complet de l'enfant, de son intelligence, de sa sensibilité artistique, participant ainsi à la lutte contre les inégalités sociales<sup>28</sup>. Le *BBF* ne resta pas de marbre devant cette fronde contre l'autoritarisme culturel et donnera la parole aux opposants à la politique de l'administration centrale<sup>29</sup>.

Depuis ces vingt dernières années, est mis en valeur le travail avec la petite enfance, transformant parfois les sections Jeunesse des bibliothèques en « *nursery* » où les adolescents ont eu du mal à trouver leur place<sup>30</sup>, constat également fait par Claude

<sup>26</sup> BERARD Françoise. *Un service éducatif à la bibliothèque*. *BBF*, 2003, n°3, p. 68-72.

<sup>27</sup> BUTLEN Max. *Lire en bibliothèque, lire à l'école*. *BBF*, 2004, n°1, p. 5-10.

<sup>28</sup> ZOUGHEBI Henriette. *La littérature, un art nouveau à l'école*. *BBF*, 2004, n°1, p. 42-44.

<sup>29</sup> Collectif. *Oui à la littérature jeunesse à l'école, non aux titres imposés. Contre la liste obligatoire*. *BBF*, 2004, n°1, p. 46-49.

<sup>30</sup> MUNCH Brigitte, JAEGER Caroline. *Les bibliothèques pour la jeunesse*. *BBF*, 2003, n°1, p. 120-123.

Poissenot<sup>31</sup>, pour lequel il était trop facile d'expliquer la difficulté des bibliothèques à conserver ce public en invoquant la baisse avérée de leur intérêt pour la lecture. La question qui se pose est celle de la place que la bibliothèque veut bien leur accorder et de la nature des lectures proposées. D'ailleurs, Michel Melot parle à leur sujet de « *désarroi devant la bibliothèque* ».

Un autre public concentre les interrogations et les analyses dans le *BBF* : les adolescents en bibliothèque sont perçus comme une source de conflits. Ils se déplacent généralement en bande, leurs « *postures corporelles et langagières* » peuvent être ressenties comme autant d'agressions dans l'espace silencieux de la bibliothèque. Il s'agit le plus souvent de collégiens qui viennent à la bibliothèque « *pour se retrouver, travailler, discuter, lire, jouer, ou tout simplement passer le temps et tuer leur ennui* »<sup>32</sup>. Des constats qui conduisent à envisager le décroisement des sections Jeunesse et Adulte<sup>33</sup>, puis la transversalité des services pour les jeunes au sein de la bibliothèque<sup>34</sup>. Les analyses approfondies des composantes de ce public qui représente environ 40% des inscrits<sup>35</sup> sont complétées par des études sur leurs pratiques de lecture : ils lisent, moins que leurs aînés, les garçons moins que les filles<sup>36 37</sup>, ils sont de plus en plus nombreux à ne rien lire d'autre que les prescriptions scolaires. Pourtant les éditeurs s'efforcent de développer leurs collections pour adolescents, essayant de fidéliser ce public insaisissable en leur proposant des thématiques propres à les séduire. En revanche, ce sont de gros consommateurs de magazines, plus que la moyenne de la population française, leur goût les portant vers les revues culturelles (cinéma) et de loisirs (sports). Lors du Salon du Livre 2004, un débat sur le thème des pratiques de lecture des jeunes en voie de marginalisation faisait ce terrible constat : les jeunes lisent quand ils n'ont rien d'autre à faire, la lecture étant liée à l'ennui, à l'inutilité, « *à une forme de mort* », « *elle est réservée à un monde de vieux* »<sup>38</sup>.

---

<sup>31</sup> POISSENOT Claude. *Penser le public des bibliothèques sans la lecture ?* *BBF*, 2001, n°5, p. 4-12.

<sup>32</sup> SOLDINI Fabienne, PEREZ Patrick, VITALE Philippe. *Usages conflictuels en bibliothèque*. *BBF*, 2002, n°1, p. 4-8.

<sup>33</sup> MUNCH Brigitte, JAEGER Caroline. *Ibidem*.

<sup>34</sup> BERTRAND Anne-Marie. *Les bibliothèques pour la jeunesse et leurs publics*. *BBF*, 2002, n°5, p. 95-97.

<sup>35</sup> BERTRAND Anne-Marie. « *Emile Zola, il écrit trop !* ». *BBF*, 2003, n°3, p. 22-28.

<sup>36</sup> DENDANI Mohamed, DETREZ Christine. *Lectures de filles, lectures de garçons*. *BBF*, 1996, n°4, p. 30-39.

<sup>37</sup> BERTRAND Anne-Marie. *Ibidem*

<sup>38</sup> DOURY-BONNET Juliette. *La lecture des jeunes en voie de marginalisation*. *BBF*, 2004, n°3, p. 105-106.

En 2003, Jean-François Hersent, chargé des études sur la lecture à la DLL, constate un rejet de la « *culture consacrée* » par les adolescents et la disparition de la reproduction des comportements culturels<sup>39</sup>. Ce groupe se caractérise également par l'éclectisme de ses sources d'information, avec l'apparition et la diffusion des technologies de l'information et de la communication. Le débat entamé lors du Salon du Livre en 2002 : « Vous devez filtrer Internet. Quoi que » est rapporté dans le *BBF*<sup>40</sup> : Internet est une porte ouverte sur le monde, mais ne faut-il pas introduire des contrôles, sinon des interdits, tout particulièrement pour les publics adolescents ? Ne faut-il pas élargir la législation sur la protection de l'enfance à celle des adolescents quant à l'usage de ce média. Le traumatisme laissé par les manœuvres des municipalités du Front national depuis les élections législatives de 1995 s'opposent aux réticences légitimes à l'idée d'un politique de censure mise en place par les bibliothécaires

## 2. Bibliothèques et illettrisme

L'illettrisme désigne le fait d'être incapable d'écrire ou de lire, en le comprenant, un message simple en rapport avec la vie quotidienne. La prise de conscience de l'existence d'illettrés en France s'est faite en 1984 avec la publication d'un rapport au Premier Ministre : « *Des illettrés en France* » qui constate que « *l'analphabétisme existe en France et il n'est pas marginal* »<sup>41</sup>. Une évolution sémantique se produit alors, avec la séparation des deux notions d'analphabète (« *être incapable de lire et d'écrire en le comprenant un exposé simple et bref de faits en rapport avec la vie quotidienne* » selon la définition de l'Unesco en 1960) et d'illettré (« *quelqu'un qui a des connaissances en lecture, mais n'en a pas suffisamment pour faire face à certaines situations de la vie quotidienne ou professionnelle* »), terme choisi à l'origine par l'association ATD-Quart Monde, pour laquelle le mot d'analphabétisme était entaché d'une connotation péjorative et semblait concerner davantage l'action entreprise en direction des populations immigrées<sup>42</sup>.

<sup>39</sup> HERSENT Jean-François. *Les pratiques culturelles adolescentes*. *BBF*, 2003, n°3, p. 12-21.

<sup>40</sup> DIAMENT Nic. *Les bibliothèques, les jeunes et Internet : quelques questions*. *BBF*, 2002, n°4, p. 62-63.

<sup>41</sup> VOGLER Jean. *L'illettrisme en France*. *BBF*, 1998, n°5, p.13-16.

<sup>42</sup> *Ibidem*.

Ce constat se fait avec en toile de fond les problèmes sociaux suscités par la fin de la période d'expansion des Trente Glorieuses, le développement de la pauvreté et de l'exclusion sociale. L'instruction, la lutte contre l'illettrisme apparaissent alors comme des contre-feux que la société se doit d'allumer pour lutter contre le chômage. Le combat passe obligatoirement par l'amélioration des performances de l'école, le développement de la lecture et des bibliothèques. Le rôle des bibliothèques dans la lutte contre l'analphabétisme apparaît pour la première fois dans le *BBF* en 1985, sous la plume de Martine Poulain<sup>43</sup>. Mais cette première analyse porte sur un exemple américain, comme s'il était encore prématuré d'aborder la réalité française. Mais foin d'angélisme dans cette approche américaine, apparemment si novatrice. En fait, elle est strictement et tristement économique : «*Les analphabètes coûtent à la nation 224 millions de dollars par an, en manque de productivité professionnelle, en manque de recettes d'impôts sur le revenu, délinquances, services sociaux...*». La nation américaine se penche sur ses minorités ethniques afin de leur permettre d'accéder à leur tour au rêve américain, tout en permettant à ceux qui y sont déjà parvenus de faire des économies.

En 1986 enfin, le thème de l'illettrisme en France est abordé dans le *BBF* par une présentation de l'action du Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, créé suite à la publication du rapport de 1984<sup>44</sup>. Le Groupe considère que «*le problème de l'illettrisme est un problème de communication. C'est pourquoi il faut agir dans le champ culturel et mener une politique de développement de la lecture*». Ces considérations sont suivies d'un texte du sociologue Patrice Noisette<sup>45</sup> retraçant le glissement, dans le courant des années soixante-dix, de l'analphabétisme à l'illettrisme, état d'une population d'origine étrangère n'ayant jamais été alphabétisée dans sa langue d'origine et se devant cependant d'acquérir la langue du pays d'accueil. A la même époque, l'augmentation de l'échec scolaire est diagnostiquée et expliquée par les difficultés du système à répondre à des situations culturelles nouvelles. Là aussi la bibliothèque est appelée à la rescousse d'une institution défaillante. Le *BBF* se fait ainsi l'écho du rapport rédigé en 1996 par le président du Groupe permanent de lutte contre

---

<sup>43</sup> POULAIN Martine. *Les bibliothèques américaines et l'analphabétisme*. *BBF*, 1985, n° 6, p. 534-535.

<sup>44</sup> HAU-ROUCHARD Marie-France. *Le groupe permanent de lutte contre l'illettrisme*. *BBF*, 1986, n°2, p.128-130.

<sup>45</sup> NOISETTE Patrick. *Le dire-lire*. *BBF*, 1986, n°2, p. 131-139.

l'illettrisme à la demande du Premier Ministre<sup>46</sup> relance l'intérêt pour ce thème. Malgré les actions entreprises depuis la prise de conscience de 1984, 20% de la population française ne maîtrise toujours pas l'expression orale et écrite et présente des difficultés de compréhension devant un texte. La bibliothèque, et en tout premier lieu la bibliothèque municipale, assume désormais un rôle social et pédagogique aussi important, sinon plus, que son rôle culturel. Elle participe de l'insertion sociale des populations en difficulté par l'alphabétisation, l'enseignement du français langue étrangère et de la lecture<sup>47</sup>.

Les dernières études sur les pratiques culturelles des Français montrent que la fréquentation des bibliothèques n'a cessé de progresser depuis 1989. Néanmoins, le taux des inscrits tend maintenant à stagner et ceux-ci sont en majorité issus des classes moyennes. Il faut donc repenser l'action vis à vis des populations qui n'osent toujours pas venir à la bibliothèque<sup>48</sup>. Pour ce faire, le Ministère de la Culture, en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, a initié en 1998 un « Programme médiateurs du livre » dont fait état le *BBF*. Le médiateur du livre, rattaché à une bibliothèque municipale, joue le rôle de relais entre la bibliothèque et ceux qui ne la fréquentent pas. Son action se traduit par l'organisation d'animations diversifiées autour du livre, en-dehors des murs de la bibliothèque, dans des espaces fréquentés par le public à conquérir.

Dès le début des années quatre-vingt-dix, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé l'opération « Villes-lecture », label accordé aux villes présentant un projet cohérent de lutte contre l'illettrisme. Là encore, le *BBF* se fait le relais des politiques publiques menées et pointe qu'au-delà des réalisations effectives, tout n'est pas résolu : « *on sait mieux agir, en termes de prévention de l'illettrisme, auprès des jeunes, avec l'école et les associations, alors que l'on a plus de mal à toucher les adultes en difficulté* »<sup>49</sup>. La lutte contre l'illettrisme s'est progressivement infléchie pour devenir une réflexion sur l'écrit et sa place dans la société.

---

<sup>46</sup> MASSE Isabelle. *Vingt-deux propositions pour lutter contre l'illettrisme*. *BBF*, 1996, n°3, p. 65-66.

<sup>47</sup> ROSELLI Mariangela. *Lire et se dire en français*. *BBF*, 1997, n°2, p. 12-17.

<sup>48</sup> JOGAND Annie. *Médiateurs du livre*. *BBF*, 1998, n°5, p. 18-21.

<sup>49</sup> CONSTANTIN Daniel. *L'opération villes-lecture*. *BBF*, 1998, n°5, p. 22-26.

En 1997, a été créé à Grenoble l'IRIS, Isère Relais illettrismeS, lieu de ressources et de réflexion pour les acteurs de la lutte contre l'illettrisme. Tous, à leurs niveaux, bibliothèques comprises, concourent au même objectif : l'accès à l'éducation, la formation, la culture, l'emploi<sup>50</sup>. Ces dernières années, une nouvelle source d'inquiétude est apparue avec le développement des technologies de l'information qui ont suscité la crainte de la fracture numérique. « *Le risque est grand d'un nouvel illettrisme défini non par l'incapacité à lire et écrire, mais par l'impossibilité d'accès aux nouvelles formes de l'écrit* » s'inquiète Roger Chartier<sup>51</sup>. Les bibliothèques municipales du réseau de Grenoble se sont organisées face à « l'illectronisme », en offrant des consultations de cédéroms et des accès gratuits à Internet<sup>52</sup>. L'approche du numérique ne va pas de soit pour des populations en cours d'alphabétisation et implique des partenariats avec des organismes de formation et une mobilisation des équipes de bibliothécaires. Il faut non seulement repenser l'offre, mais aussi sa mise en forme, son accompagnement.

L'accès à la société de l'information suppose une maîtrise de la lecture du texte écrit sans laquelle les informations dispensées sur les écrans ne sont pas accessibles. En outre, le vocabulaire utilisé est complexe et il faut non seulement savoir lire les textes affichés mais aussi en comprendre le sens. La logique même du fonctionnement des systèmes informatiques est parfois difficile à maîtriser.

### 3. Bibliothèques et intégration

Le *BBF* traite pour la première fois en 1982 le thème de la relation entre immigration et bibliothèques publiques, dans un article rendant compte d'une mission effectuée par un groupe de bibliothécaires français aux Etats-Unis<sup>53</sup>. Le thème de l'immigré en France n'est abordé qu'en 1986, à l'occasion de la présentation de stages pour les « 16-18 ans » organisés à la Bpi depuis 1982<sup>54</sup>, qui ont pour ambition de faciliter l'insertion

---

<sup>50</sup> JOHANNOT Yvonne, GIRET Clotilde, TEILLARD Sylvie. *Autour de l'écrit et de sa maîtrise*. *BBF*, 1998, n°5, p. 27-30.

<sup>51</sup> TEILLARD Sylviane, OUDJAUDI, Maryse. *Les activités de formation et d'insertion à la bibliothèque municipale de Grenoble*. *BBF*, 2002, n°3, p. 70-74.

<sup>52</sup> *Ibidem*.

<sup>53</sup> ICARDO Marie-Noëlle. *Immigrés et bibliothèques publiques aux Etats-Unis*. *BBF*, 1982, n°3, p. 195-202.

<sup>54</sup> RENOUE Agnès, GOURHAND Anne. *Les jeunes en stage 16-18 ans à la Bpi*. *BBF*, 1986, n°1, p.90-95.

professionnelle de jeunes de Seine-Saint-Denis, sans qualification, sans contrat de travail ou d'apprentissage.

Le *BBF* prend acte de l'implication grandissante des décideurs locaux dans l'orientation des activités de la médiathèque<sup>55</sup>. On sait que dans les années 1980, celle-ci est un outil d'insertion sociale chargée d'accueillir les citoyens et de diffuser les biens culturels. Les années 1990 marqueront un infléchissement du rôle de la bibliothèque : elle est dorénavant partie prenante de la lutte contre la fracture sociale. « *Sa capacité à lutter contre les phénomènes d'exclusion* »<sup>56</sup> s'affirme. Les bibliothécaires se muent en « *travailleurs sociaux et ... acteurs d'une réinsertion sociale et « nationale » des chômeurs, des jeunes en difficulté, des travailleurs (ou chômeurs) immigrés* »<sup>57</sup>.

Le *BBF* rend compte des 8<sup>e</sup> Journées du livre contre la misère, organisées par ATD-Quart Monde à la Cité des Sciences et de l'Industrie en février 1995, où les bibliothécaires ont insisté « *sur l'indispensable partenariat avec d'autres institutions locales (école, centre social, maison de quartier)* ». Ils ont évoqué « *les stratégies...qu'ils mettent en œuvre ...pour faire connaître le livre aux plus jeunes, mais aussi à leurs familles* »<sup>58</sup>. Mais les actions entreprises émanent le plus souvent d'individualités ou d'associations. Pour Claire Boniface, inspectrice de l'Education nationale, la bibliothèque, en tant qu'institution, doit s'impliquer davantage et prendre en charge les actions mises en oeuvre. Les bibliothèques, courroie de transmission de la politique sociale initiée par la ville, sont ainsi des lieux d'intégration citoyenne.

Mais l'implication nouvelle de la bibliothèque-médiathèque dans la vie de la cité est lourde de conséquences pour sa tranquillité intérieure. Les tensions sociales pénètrent dans les bibliothèques par la médiation d'un public jeune, ce dont le *BBF* rend compte au travers notamment de relations d'événements et de situations vécues. Ainsi de l'exemple de la bibliothèque d'Echirrolles, qui vécut une situation de crise aiguë en 1988, constituée de « *des vols, des dégradations, une agressivité verbale envers le*

<sup>55</sup> BERTRAND Anne-Marie. *La médiathèque questionnée*. *BBF*, 1994, n°2. DUFOUR Jean. *L'an 2 de la médiathèque*. *BBF*, 1994, n°2.

<sup>56</sup> TABAH Dominique. *Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny*. *BBF*, 1997, n°1, p. 41-50.

<sup>57</sup> Ibidem.

<sup>58</sup> KUPIEC Anne. *Bibliothèque de rue*. *BBF*, 1995, n°3, p. 67-68.

*personnel, voire une violence physique* »<sup>59</sup>. Pour répondre aux attentes et aux usages nouveaux de la bibliothèque, injonction fut faite au personnel de « *repenser ses pratiques, de faire preuve d'imagination... quand les groupes deviennent incontrôlables* ». Ce qui signifiait cumuler les rôles de bibliothécaire, d'animateur et d'éducateur. Une réflexion sur les missions de la bibliothèque a été initiée, car si certains acceptaient de se mettre à l'écoute de ces publics nouveaux, d'autres, en revanche, ne souhaitaient pas s'impliquer dans des tâches qui leur apparaissaient comme relevant de l'action sociale.

L'exemple de la ville de Bron est également cité, qui connut une situation similaire, les jeunes « *s'appropriant les espaces de la bibliothèque avec un comportement provocateur ou perturbateur* »<sup>60</sup>. Dorénavant, la bibliothèque participe au maintien du lien social, son rôle social prenant le pas sur le projet culturel. Se pose alors le problème du rôle et de la formation des bibliothécaires<sup>61</sup>.

Outil pédagogique, la bibliothèque est le relais des écoles. Outil social, elle participe de la politique de cohésion sociale de la municipalité. Le réseau des bibliothèques « *s'attaque aux exclusions culturelles* »<sup>62</sup>. Pour les jeunes des milieux défavorisés, la bibliothèque est un lieu de travail et une alternative à la rue. Elle « *participe aux processus d'intégration des jeunes d'origine étrangère* »<sup>63</sup>. Des actions sont entreprises en direction des « non-lecteurs » par l'intermédiaire de « médiateurs du livre ». Les bibliothèques se muent en centres de formation pour adultes, dispensant un enseignement favorisant l'insertion sociale et professionnelle des exclus. « *La prise en compte des besoins des adultes dans le domaine de la formation est [désormais] considérée comme un des éléments fondamentaux des missions des bibliothèques* » (BBF, n° 3, 2002).

---

<sup>59</sup> BELLANGER Marie-Claude. *Bibliothèques et publics sensibles à Echirolles*. BBF, 1995, n°5, p. 14-19.

<sup>60</sup> BOUCHARD Véronique. *Favoriser la cohabitation des publics*. BBF, 1995, n°5, p. 20-24.

<sup>61</sup> MASSE Isabelle. *Le rôle social des bibliothèques en milieu urbain*. BBF, 1996, n°3, p. 64-65.

<sup>62</sup> TAESCH Danielle. *Des projets culturels de quartier à Mulhouse*. BBF, 1997, n°1, p. 24-28

<sup>63</sup> PETIT Michèle. *De la bibliothèque au droit de cité*. BBF, 1997, n°1, p. 6-11

La charte du CSB<sup>64</sup> (7 novembre 1991) peut représenter une approche réductrice du rôle des bibliothèques en matière d'autoformation en le cantonnant au domaine de la documentation. Mais ce propos est nuancé par l'affirmation que « *toute collectivité publique doit assurer l'accès des citoyens à la formation* », replaçant ainsi les activités d'autoformation développées par les bibliothèques dans le cadre de la politique sociale conduite par les municipalités et autres collectivités territoriales<sup>65</sup>.

Néanmoins, certains établissements ont entrepris des actions d'autoformation dissociées du politique. Ainsi de la Bpi, dont l'Espace Langues, en 1997, offrait des formations au français langue étrangère. L'Espace Logiciels proposait des didacticiels d'autoformation à la bureautique et à la PAO<sup>66</sup>. La médiathèque d'Issy-les-Moulineaux s'est efforcée de suivre l'exemple de la Bpi en développant de nouveaux services pour un public jusque-là relativement absent des bibliothèques, à savoir les adolescents, les jeunes adultes, ainsi que la population active<sup>67</sup>. Ce qui était sous-jacent en 1997 dans le n°1 « Missions sociales et culturelles des bibliothèques », s'affirme dans le n° 5 de 2000 « La bibliothèque citoyenne » : la mission de la bibliothèque est de contribuer au partage des savoirs et de donner à chacun les outils indispensables pour jouer pleinement son rôle de citoyen. Patrick Braouezec, maire de Saint-Denis, interrogé par le *BBF*, déclare que chaque habitant de la ville, quelle que soit son origine sociale et culturelle, doit avoir les mêmes droits et que le rôle de la bibliothèque municipale est de satisfaire les besoins d'une population hétérogène : « *Plus les difficultés de la population sont grandes, plus les services d'éducation et de culture doivent être développés* ». Il s'agit bien de « *démocratie participative* », d'accès à la lecture et au savoir « *pour tous les citoyens* »<sup>68</sup>.

Mais alors que l'on associe souvent progrès technique et progrès social, Internet vient contredire cette idée générale. Son appropriation, qui découle des capacités économiques autant que culturelles des individus, induit une aggravation des divisions

---

<sup>64</sup> CSB. *Charte des bibliothèques [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html> (consulté le 11.06.05)

<sup>65</sup> JACQUES Jean-François. *La formation des adultes à la médiathèque d'Issy-les-Moulineaux*. *BBF*, 2002, n°3, p. 65-69

<sup>66</sup> DAVAL Régine, JAY Anne, VOLKOFF Anne. *L'autoformation à la Bibliothèque publique d'information*. *BBF*, 2002, n°3, p. 50-57

<sup>67</sup> JACQUES Jean-François. *ibidem*.

<sup>68</sup> BRAOUZEC Patrick, DELOULE Madeleine, MATRAY Luc. *Bibliothèque et citoyenneté*. *BBF*, 2000, n°5, p. 62-65

sociales et l'apparition d'une nouvelle catégorie sociale : celle des infos-exclus. Anne-Marie Bertrand fait le constat dans la revue que « *la démocratisation de l'accès au savoir par Internet n'a pas eu lieu* »<sup>69</sup> Avec le développement d'Internet, on peut même craindre qu'une nouvelle fracture sociale ne soit en train d'apparaître. L'usage d'Internet est loin d'être équitablement répandu dans l'ensemble de la société. On constate ainsi que « *ceux qui utilisent l'ordinateur sont aussi ceux qui lisent et écrivent le plus* ». En outre l'inégalité dans l'équipement des familles contribue à renforcer les inégalités scolaires. De nouveau, les bibliothèques sont sollicitées pour combler cette fois-ci un « gap » technologique<sup>70</sup>.

Ces initiatives sont relativisées par Claude Poissenot qui affirme que la fréquentation des bibliothèques est étroitement corrélée « *à la position occupée dans la hiérarchie des diplômés* » et non pas à « *la seule variable du rapport à la lecture* ». Les bibliothèques seraient ainsi un monde réservé aux seuls lettrés qui en détiendraient seuls les clés, renvoyant aux non-usagers l'image d'un monde dont ils seraient exclus<sup>71</sup>. Cette réflexion implique une remise en cause des actions en faveur de la diffusion de la lecture, des projets culturels et éducatifs mis en œuvre par les bibliothèques de lecture publique, afin de contrebalancer les déterminismes sociaux<sup>72</sup>. Dominique Lahary remarque que la passion qui s'exprime dans ce débat révèle que Claude Poissenot a touché « *un point sensible chez les bibliothécaires* ». Sa thèse, résumée brutalement ainsi : « *Les bibliothécaires font des bibliothèques à leur image et attirent le public qui leur ressemble* », peut apparaître comme scandaleuse à tous ceux qui oeuvrent à l'ouverture des services de lecture publique au plus grand nombre. Les bibliothécaires ne devraient-ils pas davantage pratiquer l'auto-examen ? Le débat se terminera dans le n°6 de 2003 sur le constat que « *le modèle actuel de bibliothèque publique s'est essoufflé* » selon Anne-Marie Bertrand.

<sup>69</sup> BERTRAND Anne-Marie. *Nouvelles pratiques de lecture*. BBF, 2002, n°4, p. 100-102

<sup>70</sup> BLANQUET Marie-France. *S'appropriation de l'information électronique*. BBF, 1999, n°5, p. 8-16.

<sup>71</sup> POISSENOT Claude. *Penser le public des bibliothèques sans la lecture ?* BBF, 2001, n°5, p. 4-12.

<sup>72</sup> TABAH Dominique. *Penser le public des bibliothèques...* BBF, 2002, n°1, p. 14-17

La bibliothèque, au fil des années et des réflexions, est devenue un espace de proximité, cette expression désignant la « *prise en compte de chaque situation et des attentes de chacun* ». Pour Patrick Bazin, il s'agit là « *d'une prise de conscience panique des multiples fractures...qui mettraient en péril le corps social et signeraient l'échec de plusieurs décennies de démocratisation culturelle* »<sup>73</sup>. Cette phrase laisse songeur quant à la réussite du projet social développé par les médiathèques depuis plus d'une décennie. Dans le dernier numéro de 2004, Anne-Marie Bertrand relance le débat sur la stagnation de la fréquentation des bibliothèques municipales<sup>74</sup>. Et si les bibliothèques avaient changé de missions, abandonnant leur idéal de démocratisation, de formation du citoyen ?

Bruno David, dans un article provocateur intitulé « Le manège enchanté des bibliothécaires », se fait l'écho de ces remarques<sup>75</sup>. Alors que pour les élus, la bibliothèque est un simple instrument de leur politique sociale destiné à juguler les risques d'éclatement de la société, les bibliothécaires continuent à croire à la valeur rédemptrice de la bibliothèque permettant aux populations en difficulté de s'intégrer dans la société. Selon Bruno David, les bibliothèques, devenues médiathèques au tournant des années quatre-vingt, seraient devenues des espaces de conformisme social, tentant de modeler leurs « usagers » afin qu'ils puissent s'identifier à l'image du citoyen idéal, conscient de son appartenance à une collectivité dont il partage les valeurs.

En fait ce que l'on constate, c'est au contraire un « *délitement du lien social* », un développement des communautarismes, une déficience du sens civique qui se traduit par une indifférence à l'autre. Toutes ces manifestations traduisant l'échec des mécanismes d'intégration. Nous retrouvons ici la « *prise de conscience panique* » de Patrick Bazin. Alors que le syndicaliste révolutionnaire Fernand Pelloutier<sup>76</sup> s'était fait, sous la III<sup>e</sup> République, le chantre de l'auto éducation et de l'auto émancipation afin de sortir les prolétaires de leur condition sociale aliénante, les bibliothèques du début du XXI<sup>e</sup> siècle

<sup>73</sup> BAZIN Patrick. *Plus proches des lointains*. BBF, 2004, n°2, p. 8-14

<sup>74</sup> BERTRAND Anne-Marie. *Mais à quoi servent vraiment les bibliothèques municipales ?*. BBF, 2004, n°6, p. 86

<sup>75</sup> DAVID Bruno. *Le manège enchanté des bibliothécaires*. BBF, 2004, n°6, p. 87-97.

<sup>76</sup> Journaliste, syndicaliste et secrétaire de la Fédération des bourses du travail (1867-1901)

sont devenues les héros d'arme de la démocratisation de l'accès à la culture et pour se faire, elles ont adopté une démarche marketing, multipliant l'offre de biens culturels, en particulier les technologies de l'information qui ont envahi les bibliothèques. Pour conclure, Bruno David affirme que la médiathèque entretient par sa politique les maux qu'elle est censée combattre et que, par conséquent, bibliothécaire est vraiment un métier d'avenir !

## **Partie 4 : Informatique et bibliothèques**

De nombreux dossiers du *BBF* sont consacrés à ce thème depuis les années 1990. Un article de Dominique Lahary dans le n° 1 de 2002, intitulé « Informatique et bibliothèques » retrace l’historique et l’évolution des relations d’alliances ou de concurrences entre les bibliothèques et l’outil informatique. Mais la réflexion a déjà été amorcée durant les années précédentes faisant part des craintes et des espoirs de la profession face à ces nouvelles technologies un peu mystérieuses. Le *BBF* rend largement compte des diverses phases qui ont conduit les bibliothécaires à intégrer les innovations technologiques dans leurs pratiques professionnelles tout en s’interrogeant constamment sur le devenir de leur métier

Sur cette thématique assez vaste, on peut dégager quatre approches qui ont alimenté la réflexion, les récits et parfois la polémique. D’abord, le *BBF* s’est fait l’écho de la *politique gouvernementale* en matière de modernisation des bibliothèques. Des articles informatifs sur les *nouveaux produits* ainsi que des retours d’expériences occupent une place assez conséquente dans presque tous les numéros. Le *BBF* propose presque chaque année depuis 1995 des dossiers autour de l’informatique ; certains mettent fortement l’accent sur les *conséquences sociologiques* voire culturelles des évolutions techniques tout en consacrant une grande part des commentaires aux questionnements sur *l’identité des bibliothécaires* et l’avenir des bibliothèques.

### **1. Enjeux politiques**

Depuis les années 1970, les ministères de l’Education nationale et de la Culture se penchent sur la modernisation des bibliothèques, tout particulièrement sous l’angle de la coopération. Dès 1971, sont créés le Bureau d’automatisation des bibliothèques (BAB) et en 1973 le Bureau national de l’information scientifique et technique (BNIST, ancêtre de la DBMIST).

Au fil des années, le *BBF* commente les diverses initiatives ministérielles qui s'inscrivent dans une politique volontariste de modernisation. Ainsi, en 1988 et 1989 sont présentés le Schéma directeur de l'information bibliographique de la Culture (posant le principe d'une grande base de référence nationale à la BN) puis en 1992 et 1994 le Schéma directeur informatique des réseaux de BU. Le *BBF* commente la circulaire du 15 mai 1996 relative à la communication, à l'information et à la documentation des services de l'Etat qui suit le programme d'action gouvernementale « Préparer l'entrée de la France dans la société de l'inform@tion »

Depuis le début, le *BBF* expose la mise en place des grands projets nationaux comme le CCN dans les années 1980, puis le réseau de catalogage SIBIL implanté au CNUSC à Montpellier en 1982, le Centre national de coopération des bibliothèques publiques de Massy chargé de la gestion de la base LIBRA en 1986, le Pancatalogue en 1987 (accord DBMIST/OCLC), PARINFO en 1991, création de l'ABES en 1995, le CCFR en 1997...

Il faut attendre le début des années 1980 pour que le *BBF* (1980, n° 11) fasse état d'expériences locales entreprises déjà depuis pas mal d'années : le catalogue de périodiques AGAPE (BU de Nice) et le catalogue de périodiques interrégional (BIU de Grenoble), créés en 1971 ainsi que diverses autres réalisations comme la recherche documentaire automatisée (bibliothèque du Centre scientifique d'Orsay).

La vision officielle paraît alors plutôt « innovante » : ainsi, dans le n° 6 de 1983 du *BBF*, Denis Varloot, alors directeur de la DBMIST, promeut énergiquement les nouvelles technologies et prédit une évolution notable du métier, les bibliothécaires passant du statut de « *gardiens du coffre* » à celui de « *consultants en information* ».

Le *BBF* tourne également toujours son regard vers l'extérieur de l'Hexagone. De nombreuses missions à l'étranger, surtout dans les bibliothèques américaines, font l'objet de comptes rendus détaillés sur l'utilisation des systèmes informatiques. Le *BBF* ne manque pas de signaler les opérations de promotion pour la fourniture électronique de documents lancées par la Commission des Communautés européennes (1983) suivi du projet EDIL en 1996.

Un certain nombre d'enquêtes lancées par les ministères sont analysées. En 1999, une enquête auprès des SCD permet de connaître les besoins en matière de documentation électronique et d'engager une réflexion sur une mutualisation des moyens devant déboucher par la suite sur des consortiums, négociateurs avec les fournisseurs. L'augmentation des coûts de la documentation électronique ne peut évidemment pas être ignorée par les autorités de tutelle.

A nouveau, en 2003 dans le dossier « Services à distance », Claude Jolly dresse un état des lieux de la documentation électronique à l'université : la prédominance des périodiques, les modifications organisationnelles dans les SCD, le rapprochement avec le corps enseignant, le recentrage de l'accès à l'information au niveau de l'établissement, la nécessité de la mutualisation pour les acquisitions...sans oublier naturellement la question des coûts.

## 2. Enjeux techniques

Si l'incitation politique se manifeste largement durant ces vingt dernières années, les moyens afférents n'étant d'ailleurs pas systématiquement dégagés, un certain décalage subsiste entre les évolutions technologiques existantes et mises en place dans les bibliothèques anglo-saxonnes et les pratiques des bibliothèques françaises. Dans les années 1980, de nombreux retours d'expériences en France et à l'étranger alimentent les colonnes du *BBF*.

Dans le n° 5 de 1995, François Larbre remarque lors d'une réunion de l'ACB combien est récente la découverte de l'existence des architectures client/serveur par les bibliothécaires, plus familiers des systèmes maître/esclave utilisés pour la gestion bibliothéconomique depuis les années 1980.

Bien sûr, le *BBF* suit les évolutions testées dans les établissements, évolutions liées au développement assez lent de la France dans le domaine informatique et surtout à la domination du Minitel. Deux dossiers (n° 5 de 1983 et n° 5 de 1986) portent sur la télématique. On trouve également beaucoup d'articles faisant le point sur des bases de

données spécialisées et sur les supports et langages d'interrogation, depuis le cédérom jusqu'à l'hypertexte et le XML. En 1987, un article relate l'expérimentation de l'EAO à la bibliothèque municipale de Grenoble, expérience peu suivie d'effet semble-t-il. Trois ans plus tard, il est question de la PLAO mis en place à la BnF. Puis le n° 4 de 1991 offre un panorama des perspectives liées à l'hypertexte.

Conscient que les documentalistes et les chercheurs en documentation sont plus avancés que les bibliothécaires sur le terrain des nouvelles technologies (mis à part quelques « électrons libres »), le *BBF* rend compte de journées d'études (ADBS, ENSB) et de congrès spécialisés. Dans l'optique de solliciter des acteurs non bibliothécaires, le *BBF* donne la parole à des informaticiens et des chercheurs pour faire découvrir aux bibliothécaires la richesse documentaire d'Internet (n° 4 de 1993).

Dans les années 1990, la BnF occupe une place importante et sert de « modèle » comme tête de réseau et bibliothèque pilote pour nombre de projets, en particulier la numérisation. Ce rôle est confirmé par l'institution du Dépôt légal de l'édition informatique à la BnF à partir de 1994. De nombreux articles concernent la BnF : « La BnF sur Internet » en 1995 et « Gallica » en 1999.

Dans les années 1999-2001, les informations technicistes se multiplient avec la création d'une nouvelle rubrique « Outils » initiée par Bertrand Calenge qui veut orienter davantage le *BBF* vers la « praxis » grâce à des réflexions opératoires. En 2000, un article est consacré au RFID alors que très peu de bibliothèques (essentiellement aux Etats-Unis) ont équipé leurs documents de cette puce censée remplacer le code à barres. Dans le n° 2 de 2001, on développe la thématique du portail ou métacatalogue. Toutefois, rétrospectivement, Bertrand Calenge admet avoir un peu négligé le traitement de certains thèmes comme les services numériques en ligne ou du moins les avoir plus vus comme des outils que comme des services. Or, au niveau international, des services du type « ask a librarian » existaient. Par ailleurs, il a eu du mal à obtenir des interventions. Par exemple le n° 1 de 2002 « Alliances et concurrence » a été très dur à réaliser : parler des SCD et des services informatiques a été impossible sauf pour un auteur anglais !

Anne-Marie Bertrand, devenue rédactrice en chef en 2002, n'a pas souhaité poursuivre la technicité de la revue et a progressivement cessé d'alimenter la boîte à outils.

Néanmoins, depuis le début des années 1990, le *BBF* s'efforce de suivre au plus près l'actualité technologique se positionnant autant en révélateur d'innovations qu'en rapporteur d'expériences de terrain.

En 2001, le dossier « les topographies du savoir » replace les bibliothèques au centre des processus de recherche sur Internet par leur savoir-faire en matière de thésaurus et de classifications. Cette problématique est plus que jamais d'actualité en 2005 avec la remise à l'ordre du jour de la structuration et de l'organisation des informations sur Internet.

La même année (n°5), un compte rendu d'une journée d'étude sur l'avenir des formats de données, pose la question de l'avenir des formats MARC par rapport au Dublin Core, au HTML et au XML. Cette interrogation vient à point après la création en 2000 d'un groupe de travail XML au sein du Groupement français de l'industrie de l'information.

Dès 2003 on commence à évoquer les archives ouvertes, les logiciels dits « sous licence publique », « en *open source* », « ouverts » ou « libres ». Dans le n° 6 de 2004 Jean-Michel Salaün analyse le libre-accès aux ressources scientifiques et la place des bibliothèques et conclut en ces termes : « *En conséquence, aucune bibliothèque n'échappera à terme à un repositionnement radical* ».

### **3. Enjeux sociétaux et culturels**

Sous l'impulsion de ses rédactrices en chef, sociologues de formation, la revue développe de véritables réflexions d'ordre sociologique, sémiologique voire philosophique. Le thème de la fracture numérique qui a fait couler beaucoup d'encre n'échappe à l'investigation des auteurs du *BBF*.

Déjà dans le dossier sur les OPAC en 1989, le questionnement tourne autour de la démocratisation de l'accès au savoir avec un risque de discrimination possible entre usagers compétents et non compétents.

A partir des années 1990, le *BBF* laisse la parole à des intervenants d'horizons divers, avec des engagements « politiques » plus ou moins marqués, suscitant ainsi la discussion.

En 1998 dans le n° 3 du *BBF*, Hervé Le Crosnier exprime sa « foi » en des solutions alternatives plus humaines et pose la question « *Comment les bibliothèques peuvent-elles favoriser l'aspect redistributif d'Internet et participer à la construction d'une société de l'information solidaire ?* ». L'année suivante, la réflexion se poursuit dans un numéro spécial consacré aux lectures électroniques. Les risques d'exclusion sont de nouveau pointés comme un problème global de société.

Avec une série d'articles intitulée : « *Vous devez filtrer Internet. Quoique* », n° 4, 2002, Anne-Marie Bertrand lance une nouvelle rubrique présentant divers points de vue sur une question en débat. Cette publication est suivie d'un débat organisé au salon du livre par le *BBF* et l'ENSSIB. Il y est question de censure, de limitation à la circulation de la connaissance et de la culture.

L'interrogation générale qui continue à traverser la société française par rapport à la société de l'information et à la globalisation suscite également de nombreuses réactions concernant plus spécifiquement l'univers de la culture livresque.

Un dossier « Publier et/ou périr » (1984, n° 5) s'intéresse au monde de l'édition qui pourrait gravement souffrir de la mise à disposition de la documentation en ligne par les bibliothèques, celles-ci contribuant de la sorte à asseoir la suprématie de grands groupes monopolistiques au détriment des éditeurs conventionnels. On sait malheureusement ce qu'il est advenu de cette hypothèse quant à la position dominante de certains groupes sur l'édition électronique.

Déjà en 1985 paraît un dossier intitulé : « l'Écrit et l'informatique » qui offre quelques réflexions sur l'avenir de l'écrit, les responsabilités et les compétences respectives de l'auteur, de l'éditeur, de l'imprimeur. Une contribution de 1996 (n° 1) « l'écrit entre l'imprimé et l'électronique » aborde le thème de la métalecture. Dans ce même numéro, Yannick Maignien utilise cette métaphore : « *dans le rapport au passé, écrire est une technologie de conservation. Les bibliothèques numériques sont comme des cimetières où les morts sont en train de parler...* ».

En 2000, un dossier est à nouveau dédié aux « *nouveaux objets de lecture* ». Christian Vandendorpe (université d'Ottawa), expose sa théorie, assez futuriste, sur le livre virtuel ou codex numérique et présente la lecture sur écran et surtout l'encre électronique comme des solutions d'avenir.

#### **4. Enjeux identitaires :**

Très tôt, le *BBF* fait place à des réflexions sur la nécessité pour les professionnels des bibliothèques de se repositionner, redéfinir leur rôle dans le nouvel environnement créé par les nouvelles technologies. Bon nombre d'articles développent les deux facettes du problème : s'adapter au fur et à mesure aux nouveaux outils sans remettre fondamentalement en cause ses pratiques ou anticiper sur les développements futurs, certains allant même jusqu'à des visions « utopistes » de la bibliothèque de demain, voire la disparition totale des bibliothèques.

Les points de vue divers et variés, faisant état des craintes et des espoirs suscités par l'informatique, sont amplement retranscrits. En France, les bibliothécaires semblent toujours en difficulté pour se situer dans la chaîne documentaire et continuent à s'interroger sur leurs compétences et leurs fonctions, en matière de catalogage, de mise en ligne de documents, de formation des usagers... Il faut noter que les professionnels se sont dotés en 1996 d'une association spécialisée dans la documentation électronique, l'ADDNB favorisant la coopération entre les bibliothèques et la communication avec les éditeurs, organismes et associations concernés par les documents numériques.

Déjà en 1982 (n° 9-10) un article titré « Informatique et bibliothécaires, quelques réflexions » de Pierre Le Loarer, conservateur à la DBMIST, place l'enjeu de l'acceptation de l'informatique sur un plan plus psychologique que technique et insiste sur la nécessaire formation des bibliothécaires, interfaces avec les informaticiens. Il met le doigt sur les enjeux de pouvoir induits par l'informatique et incite les bibliothécaires à ne pas se laisser enfermer dans la dépendance face aux informaticiens « démiurges ». Enfin, il présente l'intérêt du travail partagé.

En 1983, le numéro thématique sur la télématique à la Bpi rapporte une expérience en microinformatique (interrogation de bases de données sur l'environnement) pour public

non spécialiste. En conséquence de quoi, le bibliothécaire est amené à se redéfinir par rapport aux usagers (coût de l'information), aux documents (suppression des doublons imprimés) et à lui-même (il n'est plus l'« *intermédiaire unique et omniscient* » mais un « *animateur de l'information* » travaillant en équipe et avec un public).

Dès 1983 (« Bibliothèques du futur ou futur sans bibliothèques ») on promet que l'information sera accessible instantanément de n'importe point du globe, que les livres à brancher remplaceront les livres à ranger et finalement la question de l'utilité des bibliothèques est soulevée.

Un titre accrocheur dans le n° 6 de 1985 : « Quand les mythes sont mités : les neuf mythes de l'automatisation des bibliothèques » permet à un bibliothécaire britannique de prendre le contre-pied des idées reçues sur les inconvénients de l'automatisation. L'auteur s'attaque aux réticences quant aux coûts, aux dysfonctionnements, à la dépendance informatique, au rendement. Pour lui, l'automatisation est très positive en induisant une réorganisation des services économique et rationnelle.

Un auteur suisse signe en 1989 un article intitulé « l'avenir des bibliothèques ou la bibliothèque de l'avenir » en commençant par ces mots : « *Révois un peu !* ». Encore une fois, les termes « avenir » ou « futur » présents dans de nombreux titres indiquent bien les préoccupations des bibliothécaires, bousculés dans leurs certitudes et leurs habitudes. Ici, l'auteur imagine la bibliothèque virtuelle de demain comme le lieu accessible à tous, tout le temps et où l'on peut tout trouver par le truchement des réseaux informatisés ; le bibliothécaire devenant alors un initiateur, un accompagnateur assurant le lien social, la rencontre et l'échange entre lecteurs.

Avec l'arrivée en France des OPAC (le premier à la Médiathèque de la Cité des sciences de l'industrie de La Villette en 1986) des rapports nouveaux s'établissent entre le public et les bibliothécaires qui voient l'évaluation en direct du service offert.

L'usage voire l'utilité des catalogues en ligne ont souvent posé question. Ainsi dans le numéro de 1989 sur les OPAC on affirme que l'OPAC viendra plutôt en

substitution au bibliothécaire et évoluera vers un élargissement à divers services autres que le catalogue.

Plus tard (1991, n° 4), Roland Bertrand (Ministère de l'Éducation nationale) annonce de façon provocatrice la fin du catalogue au profit d'un système favorisant le contenu : *« Le catalogue de notre temps sera, tout au contraire, et pour la première fois de l'histoire des bibliothèques, l'opportunité historique de se libérer de l'oppression des intermédiaires, les fameux professionnels de la profession, le plus souvent écrans « opaques » entre le livre et le lecteur ».*

De même que le catalogue peut être remis en cause dans son utilisation, de même les professionnels s'interrogent sur une des tâches traditionnelles de leur métier, le catalogage. En 1997, le *BBF* rend compte d'une conférence internationale sur l'avenir des formats de communication d'où ressort l'idée de la fin du catalogage avec l'apparition de SGML permettant d'interroger directement dans le corps du texte. Il est également fait état de l'initiative controversée d'OCLC avec l'utilisation du Dublin Core, qui se propose d'établir pour les auteurs/producteurs de documents sur Internet une « charte » pour un catalogage minimal de tous les documents disponibles, soit plusieurs dizaines de millions de page. L'accès dans un format unique aux métadonnées et au texte intégral paraît plus que séduisant. Où l'on voit déjà poindre le projet Google de 2005 !!!

Au cours des dernières années, certains bibliothécaires particulièrement imaginatifs et au fait des nouvelles possibilités offertes par l'évolution des techniques proposent des pistes vers de nouveaux services. Ainsi en 2003 dans le dossier « Services à distance », Nicolas Morin en appelle à l'initiative et à l'imagination et propose des développements comme un « butineur » de l'OPAC (promenade dans un répertoire basé sur Dewey), un service de référence par « chat », la mise en place d'une alerte au lecteur pour l'informer par courriel des nouveautés sur un domaine choisi. Toutes ces suggestions sont inspirées encore une fois des expériences américaines. De fait, on voit de plus en plus apparaître la notion de service en remplacement de la gestion classique d'un fonds documentaire.

Se pose alors la question du glissement de la fonction de bibliothécaire à celle de cyberthécaire. Le souci de ne pas se faire « déposséder » de ses prérogatives fondamentales sous-tend de nombreux textes du *BBF* de la fin des années 1990.

Déjà en 1999, on imagine que les auteurs, en tant que producteurs de l'information, pourraient assez aisément se passer des éditeurs et, en tant qu'usagers, se passer des bibliothèques.

Le n° 4 de 2003 évoque le rôle de « *distributeurs de la documentation* » des SCD. Il convient de contrebalancer l'offre commerciale brute par une plus-value de services (orientation, enseignement documentaire, services personnalisés aux usagers...). Mais on constate que « *la transition de l'ère des collections à l'ère du service n'est pas encore achevée* ». On incite les bibliothécaires à s'approprier les technologies de l'information et de la communication et à concevoir de nouveaux services. Leur formation doit aussi s'ouvrir aux analyses économiques pour mieux appréhender les mécanismes qui sous-tendent la diffusion sur Internet : « *les structures organisationnelles des entreprises qui produisent de telles informations, les distribuent et les promeuvent, doit faire partie du patrimoine culturel des bibliothécaires* ».

Pour illustrer la ligne éditoriale de sa nouvelle rédactrice en chef, Anne-Marie Bertrand, des articles de controverse paraissent dès 2002 dans l'optique de lutter contre le conformisme ambiant et le politiquement correct. En 2003 (n° 4), le *BBF* sort un article « polémique » sur les services de référence virtuel. Dès le début, les auteurs déclarent qu'il s'agit d'« *un service surestimé, gonflé et pas même réel* » et poursuivent en termes assez ironiques et provocateurs. Les propos des auteurs dénotent un changement de ton dans le *BBF*. En effet, ils considèrent ce service comme lent, demandant beaucoup d'énergie, à l'efficacité réduite et ne reposant que sur des échanges déshumanisés.

Par le biais des rubriques « Panorama du Web » et « Débats et publications électroniques » du *BBF* en ligne, la rédaction a pu se montrer plus réactive à l'actualité. Ainsi, le débat concernant le projet Google de partenariat avec de prestigieuses bibliothèques pour la numérisation de leur fonds n'a, jusqu'à maintenant, fait l'objet d'aucun article conséquent dans le *BBF*. Mais dans les premiers numéros de l'année 2005, la controverse lancée dans les différents organes de presse et sur Internet à partir de la réaction du Président de la BnF a été reprise en ligne sous forme de revue de presse, sans susciter une réflexion sur le fond. Cet exemple tendrait à révéler une certaine difficulté pour le *BBF* à organiser dans ses colonnes un véritable débat et à coller davantage aux préoccupations du moment. Ceci peut s'expliquer par la périodicité

du *BBF*, la volonté d'être une revue de recherche et la concurrence des outils de dialogues en ligne comme les blogs et les listes de diffusion.

Néanmoins, le *BBF* œuvre à son renouvellement. Depuis le n° 5 de 2001, les nouvelles rubriques constituant la gazette électronique, étendent l'information contenue dans la version imprimée du *BBF* à l'actualité disponible sur Internet. Le *BBF* en ligne offre également aux abonnés la possibilité de se créer un profil pour être alerté des articles correspondant à des centres d'intérêt après enregistrement de requêtes. Les évolutions tant sur le fond que sur la forme vont sans doute continuer à motiver les prochains responsables du *BBF*.

## **Partie 5 : Evolution des métiers**

Sur la période étudiée, le thème de l'évolution des métiers a été constamment traité par le *BBF*. La formation professionnelle, sujet concomitant jugé suffisamment prolixe pour faire l'objet, à partir de 1983, d'un chapitre particulier dans le sommaire du *BBF*, au sein de la rubrique « Informations », rebaptisée « Tour d'horizon » en 1986. Tâches, compétences, rôles, missions, statuts, diplômes et formations sont régulièrement évoqués. Ces débats s'inscrivent dans un contexte de transformations technologiques, sociales et économiques dont les conséquences sur les pratiques professionnelles sont largement analysées et questionnées.

Quatre numéros thématiques seront consacrés à ces sujets : en 1987 « La trame des métiers » (n°4), en 1995 « Métiers et formation » (n°6), en 2000 « Acteurs des bibliothèques » (n°1) et en 2003 « La formation professionnelle, fin et suite » (n°3), auxquels s'ajoutent de nombreux articles et des comptes rendus de congrès et colloques qui témoignent de la permanence des interrogations des professionnels sur leur métier.

En règle générale, le *BBF* ouvre ses colonnes à un panel d'intervenants jugés représentatifs : bibliothécaires, documentalistes, directeurs de tous types de bibliothèques, universitaires, formateurs et jeunes diplômés des centres, écoles et instituts de formation, sociologues et représentants des administrations centrales. De manière presque systématique, les collègues étrangers sont sollicités pour faire part de leurs propres expériences.

Si le sujet est récurrent, on constate cependant, au fil du temps, une évolution dans la manière de l'aborder. Trois approches semblent se distinguer :

- Une approche pragmatique
- Une approche identitaire
- Une approche idéologique

## 1. Approche pragmatique

De 1980 à 1986, c'est souvent à travers le prisme des modèles étrangers que le *BBF* aborde le sujet relatif à la formation professionnelle : comptes rendus descriptifs de voyages d'étude à l'étranger émaillent les numéros. Les articles comparent les expériences en matière de formation professionnelle ou d'enseignement des sciences de l'information aux Etats-Unis, en RFA et RDA<sup>77</sup>, en Suisse<sup>78</sup>, dans les pays nordiques<sup>79</sup>, en Autriche<sup>80</sup>, au Canada<sup>81</sup>, en Hollande<sup>82</sup>, nous irons jusqu'au Maghreb, au Sénégal<sup>83</sup> et en Chine<sup>84</sup> !

Entre deux voyages, le *BBF* se penche sur la situation française à travers plusieurs articles faisant le bilan d'une situation souvent jugée insatisfaisante : en 1981, le Ministère de l'Education nationale livre un premier état des lieux<sup>85</sup> ; en 1982, la Bibliothèque de Massy, en charge de formation professionnelle, rédige un article déplorant le manque de conservateurs affectés à la formation continue<sup>86</sup> ; en 1984, la question de la réforme de la formation et du CAFB est posée par le CRFP de Paris<sup>87</sup> ; en 1985, l'IGB présente un rapport sur la réforme des enseignements<sup>88</sup>.

En 1987, le n°4 présente enfin un dossier thématique : « La trame des métiers » qui engage le débat autour de « *l'évolution des carrières et des métiers* ». On tente cette année-là d'identifier la liste des nouvelles fonctions bibliothéconomiques. La réflexion est introduite par deux auteurs extérieurs au monde des bibliothèques (Bureau d'informations et de prévisions économiques et Institut pour le développement et

<sup>77</sup> KAEGBEIN Paul. *L'enseignement de la bibliothéconomie : le programme de l'université de Cologne*. *BBF*, n°9, 1981

<sup>78</sup> CORDONNIER Jacques. *La formation professionnelle en Suisse*. *BBF*, n°6, 1983

<sup>79</sup> TOSELLO-BANCAL Jean-Emile, HENSRIKSEN Tor. *La formation professionnelle des bibliothécaires dans les pays nordiques*. *BBF*, n°4, 1984

<sup>80</sup> FISHER Edith. *La formation des bibliothécaires en Autriche*. *BBF*, n°4, 1986

<sup>81</sup> GARDNER Richard K. *La formation des spécialistes de l'information au Canada*. *BBF*, n°3, 1985

<sup>82</sup> NAUTA Paul. *L'enseignement de la bibliothéconomie et des sciences de l'information en Hollande*. *BBF*, n°3, 1986

<sup>83</sup> BENJELLOUN Mohamed, ABID Abdelaziz. *La formation des spécialistes de l'information au Maghreb et au Sénégal*. *BBF*, n°1, 1985

<sup>84</sup> YONG-LI Zou. *Enseignement de la bibliothéconomie en Chine*. *BBF*, n°6, 1986

<sup>85</sup> MARCHIZET Marie-Noëlle, POUILLAS Marie-Thérèse. *La formation continue au Service des bibliothèques de 1976 à 1980*. *BBF*, n°11, 1981

<sup>86</sup> GASCUEL Jacqueline. *La formation permanente à la bibliothèque d'application de Massy*. *BBF*, n°6, 1982

<sup>87</sup> GAILLARD Catherine, BISBROUK Marie-Françoise, RENOULT Daniel. *CAFB et son public : l'expérience du CRFP de Paris*. *BBF*, n°3, 1984

<sup>88</sup> SEGUIN Jean-Pierre. *Réforme des enseignements permettant l'accès des personnels techniques et scientifiques aux bibliothèques-services d'information et de documentation*. *BBF*, n°2, 1985.

l'aménagement des télécommunications et de l'économie) qui analysent les transformations socio-économiques et concluent à l'émergence de nouveaux emplois dans les industries de l'information et de la communication. Les professionnels de la formation (ENSB, IUT, CRFP) repèrent également des nouveaux métiers et Cécil Guitar distingue trois profils de bibliothécaire : « *le gestionnaire, le directeur et l'ingénieur* »<sup>89</sup>. Un compte rendu de voyage d'étude aux Etats-Unis est l'occasion de rapporter le point de vue des bibliothécaires américains qui s'interrogent également sur l'évolutivité de leur rôle.

Au-delà de ce répertoire des tâches bibliothéconomiques, la sociologue Bernadette Seibel s'attarde sur les transformations des pratiques et s'interroge sur la structuration de la profession de bibliothécaire. Enfin, l'IGB diagnostique une crise d'identité professionnelle, souligne le rôle que doit jouer l'ENSB dans le cadre de cette réflexion et réclame la création d'un « *observatoire permanent des métiers* » dont il sera souvent question dans les années à venir.

De 1987 à 1994, la rubrique « Tour d'horizon » se fait l'écho des profonds changements qui bouleversent le monde des bibliothèques françaises. Par décret du 10 mai 1990, l'ENSB devient l'ENSSIB<sup>90</sup>. En 1991, année charnière, paraît un autre décret sur la réforme des statuts des personnels de la fonction publique territoriale et d'Etat. L'entrée en vigueur de la directive européenne relative à la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels est présentée dans le *BBF* à travers l'expérience britannique en matière de formation<sup>91</sup>. Cette année-là, le Centre national de coopération des bibliothèques publiques de Massy, largement impliqué dans la formation professionnelle, ferme ses portes pour laisser la place, un an plus tard, à l'INFB, puis l'IFB. Dans ce contexte mouvementé, l'ABF s'interroge lors de son congrès annuel sur la formation : le conservateur est vu comme « *un érudit, un administrateur, un technicien* », la réforme du CAFB est lancée<sup>92</sup>. Dans ses colonnes, le *BBF* rendait compte d'un « *congrès où les questions, en ces temps d'incertitudes et d'évolution,*

<sup>89</sup> GUITAR Cécil. *Un nouveau bibliothécaire : le bibliothécaire ingénieur*. *BBF*, n°4, 1987

<sup>90</sup> KERIGUY Jacques. *De l'ENSB à l'ENSSIB....* *BBF*, n°4, 1990

<sup>91</sup> WOOD Kate. *Reconnaissance mutuelle des diplômes dans la Communauté européenne*. *BBF*, n°1, 1991

<sup>92</sup> KOENIG Marie-Hélène. *Bibliothécaire : quel métier ?*. *BBF*, n°5, 1994

*étaient très nettement plus nombreuses que les réponses* ». En 1992, de nouveaux cadres d'emplois (bibliothécaires et bibliothécaires adjoints spécialisés) sont créés dans la fonction publique d'Etat. En 1994, la profession est touchée de plein fouet par la disparition du CAFB auquel se substitue un diplôme universitaire de technologie. Les congrès annuels des associations professionnelles rassemblent les adhérents autour de cette problématique récurrente : « Bibliothécaire, quel métier ? » pour l'ABF et « L'évolution des métiers » pour l'ADBS. Dans ce maelström, le n°4 de l'année 1994 annonce la réalisation prochaine d'un « *recensement des métiers des bibliothèques* » par le Bureau de la formation de la DISTB au Ministère de l'Education nationale<sup>93</sup>.

## 2. Approche identitaire

En 1995, la problématique développée dans le n°6 : « Métiers et formation » s'appuie sur la publication de ce « *Premier recensement des métiers des bibliothèques* » qui identifie 31 métiers et 32 compétences pratiqués par les bibliothécaires relevant de la fonction publique d'Etat. La terminologie change : on ne parle plus de tâches et de fonctions mais de savoir-faire, de compétences, de professionnalisation et de missions. Par ailleurs, le rapport préconise la création d'un « *observatoire de la formation* », comme l'IGB avait appelé de ses vœux un « *observatoire des métiers* » en 1987, relayé par le CSB dans son rapport annuel de 1992<sup>94</sup>.

La question de l'inventaire des métiers réglée, l'évolution des métiers est ici corrélée à la modernisation du service public et aux relations avec les tutelles à travers les propos de représentants du Ministère de l'Education nationale et d'un élu d'une collectivité territoriale. Les centres de formation (IUT, ENSSIB, IFB) mettent en avant les modifications des pratiques professionnelles liées aux évolutions technologiques, constat corroboré par les collègues américains et anglo-saxons invités une nouvelle fois à s'exprimer sur ce sujet.

---

<sup>93</sup> KUPIEC Anne. *Les métiers des bibliothèques*. BBF, n°4, 1994

<sup>94</sup> CSB. *Rapport 1992 [en ligne]*. Disponible sur : <<http://www.sup.adc.education.fr/bib/>> (consulté le 06.05.2005)

Le débat peut s'engager davantage sur le terrain de l'identité professionnelle, esquissée en 1987 par l'IGB. Cette quête identitaire transparait au fil des articles sur les formations et leurs contenus. Les enquêtes effectuées auprès des nouveaux conservateurs, passés par le creuset de l'ENSSIB, visent à cerner les modes d'appropriation du métier. Le point de vue de la sociologue Bernadette Seibel met l'accent sur la construction de l'identité professionnelle qui doit passer par une formation clairement identifiée, et s'intéresse à la représentation du métier de documentaliste à travers une étude sur ceux qui exercent dans les lycées et collèges.

Cette question de la différence entre les bibliothécaires et les documentalistes, liée à la recherche d'une définition identitaire, taraude les professionnels : elle sera de nouveau posée dans le n°6 de 1996 qui donne la parole aux documentalistes : Jean Meyriat, universitaire, spécialiste des sciences de l'information et responsable de centre de documentation, propose une distinction fondée davantage sur les conditions organisationnelles que sur les fonctions<sup>95</sup>. Son propos sera relayé en 2000 (n°1) dans un article soulignant la complémentarité des deux confirmée par la voix de la présidente de l'ADBS qui parle de « *deux métiers fondamentalement similaires* »<sup>96</sup>.

Une enquête menée en 1995 auprès des personnels de catégorie A de la fonction publique territoriale révèle leur malaise : les évolutions technologiques et statutaires sont jugées responsables de la transformation de la représentation du métier. Les cadres des bibliothèques municipales se révèlent des « *gestionnaires culturels* » en quête de crédibilité<sup>97</sup>.

En 1998, l'article rédigé par le collègue britannique Maurice B. Line traduit la persistance du trouble identitaire aggravé dans ces lignes par une « *quête de respectabilité universitaire* » sur laquelle le *BBF* reviendra<sup>98</sup>.

---

<sup>95</sup> MEYRIAT Jean. *Documentalistes et bibliothécaires : regards croisés sur leurs formations*. BBF, n°6, 1996

<sup>96</sup> ACCART Jean-Philippe. *Bibliothécaire, documentaliste : même métier ?*. BBF, n°1, 2000

<sup>97</sup> KHIAREDDINE Claude. *Représentations du métier de bibliothécaire et évolution des pratiques*. BBF, n°6, 1996

<sup>98</sup> LINE Maurice B. *Le métier de bibliothécaire : un ensemble de pratiques confuses et discontinues*. BBF, n°2, 1998

Le n°1 de l'an 2000 s'ouvre sur le thème des « Acteurs des bibliothèques » et aborde de nouveau le problème non résolu de l'identité professionnelle. Le CSB, organe institutionnel faisant autorité, lance le sujet. En complément du « *Premier recensement des métiers des bibliothèques* », devenu document de référence, il propose, pour mieux discerner l'image du métier de bibliothécaire, une enquête sur les offres d'emplois publiées par les collectivités territoriales dans *Livres-Hebdo* entre 1997 et 1998. Il s'exprime ici en termes de représentation du métier, qu'il juge souvent éloignée des valeurs professionnelles fondamentales (« *le cœur et la justification du métier : les collections et l'accès à leur contenu* ») et laisse volontairement sans réponse la question existentielle des bibliothécaires.

Les corps, grades, cadres d'emploi et autres catégories sont passés au crible d'une analyse des textes statutaires, au ton inhabituellement ironique, qui met en garde sur les interprétations idéologiques qu'ils sous-tendent. Le *BBF* développe un nouveau volet plus techniciste et propose un outil de gestion des ressources humaines accompagné de tableaux, graphiques et indicateurs. Construction européenne oblige, les collègues espagnols, belges et hollandais parlent d'une seule voix pour raconter les « *carrières de bibliothécaires en Europe* ». Le traditionnel détour par les Etats-Unis nous livre un tableau convenu sur la formation des bibliothécaires en Amérique du Nord, alors que l'analyse des relations entre bibliothécaires et universitaires proposée par les collègues britanniques confirme le souci de l'image du bibliothécaire dans son environnement professionnel et relance le sujet de la « *quête de respectabilité universitaire* » évoquée dans le n°3 de 1998.

Enfin, en 2002, lors du congrès annuel de l'ABF intitulé « Bibliothécaire : évolution, révolution », Claude Jolly repère trois nouveaux registres de métiers : « *fonction scientifique, ingénierie documentaire, administration* », qui font écho aux trois profils du « *gestionnaire, directeur, ingénieur* » qu'avait identifiés Cécil Guitar en 1987 et de l'« *érudit, administrateur, technicien* » distingués par André Miquel en 1991 lors du congrès de l'ABF dont le thème était « La formation »<sup>99</sup>. Restée lettre morte, la

---

<sup>99</sup> POULAIN Martine. *La formation*. *BBF*, n°5, 1991

demande de création d'un « *observatoire des métiers* » est réitérée et le souci d'affiliation à une communauté professionnelle de nouveau exprimé<sup>100</sup>.

### 3. Approche idéologique

Le titre du dossier thématique du n°1 de 2003 est explicite : « La formation professionnelle, fin et suite ». En préalable à son article introductif : « Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ? », Anne Kupiec prend soin de s'excuser d'aborder une nouvelle fois le sujet : « *Pourquoi poser de nouveau cette question ? Elle a été maintes fois formulée et de multiples réponses ont été données* ».

Dans un premier temps, la manière d'interroger le sujet reste conforme aux méthodes en vigueur au *BBF* : enquêtes évaluatives du DCB par la voix de conservateurs récemment diplômés, rapport institutionnel rédigé par l'IGB dans le cadre d'une commission de perfectionnement à l'ENSSIB destinée à réfléchir au contenu des enseignements du DCB, comptes rendus d'expériences des centres de formation (CFCB et CNFPT) et traditionnels états des lieux au Royaume-Uni et en Allemagne.

Dans un deuxième temps, face à la récurrence de la question, Anne-Marie Bertrand exprime une certaine exaspération à travers le titre de l'article, un tant soit peu provocateur s'adressant à une profession féminisée à 80% : « La transmission de l'implicite ou Comment la culture vient aux professionnels ? ». L'auteur, également rédactrice en chef du *BBF*, situe le questionnement autour des « *valeurs idéologiques professionnelles* ».

La quête d'identité professionnelle se double, en ce tout début du XXI<sup>e</sup> siècle, d'une quête de légitimité qui, selon les auteurs, pourrait s'obtenir par la multiplication de travaux de recherche, plus particulièrement en sciences de l'information. En 2001, une enquête menée par l'IGB à la demande du CSB et destinée à mieux cerner le métier de bibliothécaire, prenait la mesure des travaux d'écriture des conservateurs de

---

<sup>100</sup>BERTRAND Anne-Marie. *Bibliothécaire : évolution et révolution*. *BBF*, n°5, 2002

bibliothèques et déplorait le manque de reconnaissance de cette activité<sup>101</sup>. Une situation paradoxale qui pourrait expliquer les difficiles relations avec le monde universitaire et le problème de la « *quête de respectabilité universitaire* » évoquée dès 1998.

La construction identitaire doit aussi passer par un débat d'idées plus vif. Sur un ton étonnamment véhément dans les colonnes de la revue, la rédactrice en chef s'insurge contre le « *silence consensuel* » qui confine les interventions dans la « *rhétorique et l'implicite* ». Elle déplore l'absence de critique interne en reconnaissant ne pas être un lieu de débat où s'inventent les nouvelles problématiques professionnelles. Il faudrait « oser penser » et exprimer des opinions divergentes.

Le n°6 de l'année 2004 verra ce vœu s'exaucer à la suite de la publication d'un article intitulé : « *Le manège enchanté des bibliothécaires* » où Bruno David met en cause les valeurs professionnelles traditionnellement professées dans le *BBF*. L'auteur s'attaque aux sacro-saintes missions des bibliothécaires et dénonce le conformisme et l'acculturation professionnelle conforme à l'idéologie véhiculée par une société marchande bien-pensante. Comble de l'iconoclasme, le code de déontologie du bibliothécaire de l'ABF est qualifié de « *catéchisme positiviste* » ! Les réactions virulentes témoignent que le sujet reste sensible lorsque l'on met en relation l'évolution des pratiques professionnelles avec la légitimité et l'engagement politique des bibliothécaires.

A travers l'analyse de ce thème sur les métiers et la formation professionnelle, le *BBF* se révèle une revue professionnelle « *d'information et de réflexion* », comme elle le revendique dans sa politique éditoriale, qui propose de nombreux articles de fond étayés d'argumentaires détaillés visant à établir des états des lieux scrupuleux. Les signataires des articles sont généralement des personnalités reconnues dans le milieu professionnel qui confèrent au *BBF* une sorte de label de qualité renforcé par la place accordée aux rapports, trop souvent neutres et dogmatiques, des organismes institutionnels et des administrations centrales.

---

<sup>101</sup> LIEBER Claudine. *Ah, vous écrivez ? : petite étude sur les publications des conservateurs*. *BBF*, n°4, 2001

Empreint de formalisme institutionnel, le *BBF* a-t-il vocation à provoquer des débats bibliothéconomiques ? Peut-il faire concurrence aux listes de diffusion (Biblio.fr, ADBS-Infos) et, depuis peu, aux blogues professionnels (BiblioAcid, FORMIST Informations, Figoblog, etc.) plus adaptés pour polémiquer sur les sujets d'actualité ? Oui, si l'on en juge les articles passionnés qu'a suscité l'article sur « *Le manège enchanté des bibliothécaires* ». « Un « débat » dans le *BBF* ! » s'exclamait la liste de diffusion « Biblio.fr ». Cela surprend comme en témoignent les nombreux messages où certains s'inquiètent de la « *violence du propos* », d'une nouvelle « *politique éditoriale* » destinée à « *faire un coup* »<sup>102</sup> tandis que d'autres se félicitent de voir posés des « *problèmes iconoclastes* » qui changent des « *habituellen hagiographies* » de la « *mafia des diplômés de l'ENSSIB* »<sup>103</sup>. C'est donc autour de l'image du métier et de l'identité professionnelle, pourtant si difficile à définir, que le *BBF* aura fait naître, en ce début d'année 2005, une virulente et vivifiante polémique.

---

<sup>102</sup> HUBERT Nicolas. Un «débat dans le *BBF* !» [en ligne]. Disponible sur : < <http://listes.cru.fr/wws/arc/biblio-fr/2005-04/msg00205.html> > (consulté le 04.06.05)

<sup>103</sup> RIEDER Bernard. Un «débat» dans le *BBF* !» [en ligne]. Disponible sur : < <http://listes.cru.fr/wws/arc/biblio-fr/2005-05/msg00027.html> > (consulté le 04.06.05)

## ***Partie 6 : Patrimoine et politiques documentaires***

La conservation du patrimoine est un thème d'occurrence récente dans le *BBF*. Peu d'articles en parlent expressément avant 1980. De même, la politique documentaire ne fait son apparition qu'en 1981 et accompagne une interrogation sur la (les) collection(s) qui se développe à partir de 1986.

De 1980 à 2004, le patrimoine connaît une place fluctuante dans la revue. Le thème connaît un fort succès en 1980 et 1981. En cela, le *BBF* se fait le reflet de la place croissante accordée au patrimoine dans le discours des politiques culturelles. Il est ainsi fait écho de l'« Année du Patrimoine ». En 1982, est publié le rapport Desgraves sur la sauvegarde du patrimoine des bibliothèques. Curieusement, le thème est ensuite partiellement délaissé. Il ne reprend une place de choix qu'à partir des années 1990 et ce jusqu'à aujourd'hui. Le nombre de dossiers thématiques consacrés à la question est symptomatique. En 1992, année où s'établit définitivement le principe des dossiers thématiques, la conservation est accolée à d'autres grands domaines de la profession : les acquisitions, la communication et la formation. Ce n'est que dans les numéros thématiques suivants qui lui sont consacrés que le patrimoine prend réellement son autonomie : « patrimoine des bibliothèques » en 1996, « collections patrimoniales » en 1997, « politiques de conservation » en 2000 puis « patrimoines » en 2004.

En parcourant la revue, le lecteur ne manque pas d'être surpris des évolutions parfois rapides de la terminologie usitée. Au-delà de la plasticité du vocabulaire (1), deux tendances se dégagent : l'approche technique est largement dominante (2) alors que le discours politique peine à dépasser l'incantation (3).

## 1. Variations terminologiques

L'étude du patrimoine et des politiques documentaires laisse une grande place aux variations du vocabulaire employé. Au début des années 1980, le patrimoine est un thème « neuf » ; on s'attache donc à clarifier les concepts. En effet, ceux-ci se brouillent à la mesure du succès du « patrimoine » dans la sphère médiatique et la société civile. Dans le deuxième numéro de 1981, Maurice Caillet utilise une acception large du patrimoine mais qui ne dépasse pas les frontières de l'écrit. En 1992, à l'heure européenne, c'est encore le vocable « patrimoine écrit » qui prévaut. Ensuite, deux expressions dénotent une ouverture du concept. « Patrimoine documentaire » et « patrimoine écrit et graphique » et se disputent les faveurs des auteurs. Ce n'est qu'en 2004 que le terme se conjugue au pluriel : « Patrimoines ». Le *BBF* prend ainsi acte de la multiplication des champs d'application du mot.

De fait, progressivement, s'impose l'idée que le patrimoine ne se résume pas aux documents anciens mais doit prendre en compte les collections modernes. De même, le développement de nouveaux supports (vidéo, supports numériques) oblige à les intégrer à une réflexion sur le patrimoine. Cependant, l'accession au statut d'objet patrimonial est loin d'être aisée comme le souligne Gilles Pierret<sup>104</sup>. Cette reconnaissance collective peut se faire sous l'effet d'une demande de la société, de l'ouverture de la recherche sur des champs nouveaux ou du militantisme de bibliothécaires. Ainsi, la littérature jeunesse, longtemps peu considérée, s'intègre progressivement au secteur patrimonial. Dès 1995, le *BBF* affirme « Le livre de jeunesse : un patrimoine pour l'avenir ». En 2004, la légitimité de sa place dans le dossier « Patrimoines » ne fait plus débat.

Les autres concepts ne sont pas exclus de cette valse terminologique. Ainsi, en est-il de la conservation.

En 1985, face à l'intérêt croissant que suscite la conservation des documents, Jeanne-Marie Dureau<sup>105</sup> croit bon d'établir le bon emploi des différents termes, reconnaissant ainsi implicitement le flou qui prévalait jusqu'alors. Ce dernier laisse apparaître

---

<sup>104</sup> PIERRET Gilles. *Les bibliothèques et le disque. La difficile accessibilité du document sonore au statut d'objet patrimonial*. *BBF*, n°5, 2004. p.74-78.

<sup>105</sup> DUREAU Jeanne-Marie. *Eléments sur la conservation aux Etats-Unis*. *BBF*, n°1, 1985, p.72-78.

l'influence de la langue anglaise dans la bibliothéconomie. Ainsi, si le mot « conservation » peut se traduire par « *conservation* » ou « *preservation* » en anglais, l'emploi du terme « préservation » est impropre dans notre langue et n'est le fait que d'une mauvaise traduction. En effet, cette notion recouvre celle de « restauration » à ne pas confondre avec le terme « *restoration* » ! Cependant, ces précautions terminologiques ne sont guère suivies et l'anglicisme « préservation » continue d'être employé dans les colonnes du *BBF*.

A la faveur de l'imprécision qui entoure l'emploi des mots, c'est un changement de vision qui s'impose. Dès 1982, Jean-Marie Arnoult défend l'idée que « *la conservation n'est plus un simple gardiennage* »<sup>106</sup>. Entre la pérennisation passive des collections et la restauration, il développe le concept de conservation active soit la prise en compte de l'état des collections dans les politiques d'établissement. De l'exemple américain, on retient que la conservation englobe la prévention et le traitement des documents. A l'heure des documents électroniques, c'est tout naturellement que se pose la question de leur « conservation préventive »<sup>107</sup>.

La restauration n'occupe plus le cœur des réflexions. En 1982, on juge que la restauration est une affaire de techniciens et qu'il convient de penser en termes de conservation, jugée plus politique et prenant davantage en compte la réalité des documents. En 1986, un pas supplémentaire est franchi. Suite au Congrès de Vienne « préservation des matériaux de bibliothèques » mené sous l'égide de la confédération des directeurs de bibliothèques nationales, la restauration cède le pas à la préservation. Le *BBF* annonce même un changement de paradigme. Si la préservation est longtemps apparue comme une discipline annexe de la bibliothéconomie, la situation est à présent renversée. En 1991, la restauration n'a plus, pour la *BDF* d'existence autonome et s'intègre à la politique de préservation de l'établissement<sup>108</sup>. D'autres établissements suivent. Longtemps cantonnée aux seuls gestionnaires de fonds anciens ainsi qu'aux

---

<sup>106</sup> ARNOULT Jean-Marie. *Le centre de conservation et de communication des documents imprimés et manuscrits de la Bibliothèque Nationale*. *BBF*, n°12, 1982, p.689-698.

<sup>107</sup> LUPOVICI Catherine. *Les stratégies de gestion et de conservation préventive des documents électroniques*. *BBF*, n°4, 2000, p.43-54.

<sup>108</sup> ODDOS Jean-Paul. *Politique de préservation et de restauration à la Bibliothèque de France*. *BBF*, n°4, 1991, p. 317-324.

conservateurs de musées et d'archives, la conservation doit concerner l'ensemble des utilisateurs, des producteurs et des gestionnaires d'information. Pour Philippe Hoch, la politique de conservation doit être globale, tout devient conservation<sup>109</sup>.

A mesure que s'impose l'idée que la conservation est un principe commun à l'ensemble des collections, s'amorce une réflexion sur ces dernières. En 1995, le dossier « collections de bibliothèques » ouvre le débat. Définie comme un ensemble non fini qui fait l'objet d'une gestion dynamique, la collection monopolise les réflexions. Et les bibliothèques de s'interroger sur sa constitution, son développement, sa mise en espace... La collection patrimoniale ne fait pas exception et apparaît comme la confrontation de l'offre et de la demande<sup>110</sup>. En 1997, le dossier « Collections patrimoniales » délaisse la gestion et la mise en œuvre des collections et propose de s'arrêter sur le contenu de celles-ci, de montrer les « *trésors des bibliothèques* ». Cependant, dans le numéro six de la même année, Alain Caraco reprend la thématique du traitement des collections, égratignant au passage la sacralité de trois piliers de la profession : l'indexation matière, la classification Dewey et le catalogage selon les normes ISBD. Le débat autour des politiques documentaires ne reprend qu'en 1999, à l'occasion du dossier « politiques documentaires ». De fait, l'importance de la collection se rappelle à la profession sous l'effet conjugué de deux phénomènes, technique et politique : l'inflation documentaire et la censure du Front National dans les BM sous sa tutelle. Dès lors, un consensus apparaît pour formaliser les politiques documentaires des établissements.

## 2. Le primat de la technique

L'angle adopté pour traiter du patrimoine est bien souvent celui de la technique. On énumère ainsi comme une antienne les ennemis du livre : les dégâts biologiques et chimiques, l'entretien insuffisant, les catastrophes naturelles...sans oublier le lecteur lui-même ! A mesure que la conservation voit son champ d'action s'étendre, d'autres problèmes apparaissent tels que le papier cassant et acide des documents modernes, la

<sup>109</sup> HOCH Philippe. *Le plan de conservation : un outil à développer*. BBF, n°4, 2000, p.55-60.

<sup>110</sup> TESNIERE Valérie. *La collection dans tous ses états*. BBF, n°3, 1995, 16-20.

faible durée de vie des non-livres. Parmi toutes les déprédations que subit le livre, les moisissures semblent cristalliser les inquiétudes ; on lui consacre plusieurs articles. Cet intérêt pour l'objet-livre est d'autant plus piquant que c'est à cette même époque que s'ouvrent les grands chantiers de numérisation.

De l'aveu même de la profession, la conservation laisse peu de place au débat. Ainsi, à l'issue d'une conférence internationale sur ce thème en 1980, on reconnaît que celle-ci « a été à 90% technique. De l'avis unanime, il y eut peu de place pour la réflexion et l'éthique »<sup>111</sup>.

Cette dérive technicienne se retrouve également dans les numéros traitant des politiques documentaires. Dominique Arot déplore ainsi l'« envahissement du modèle de fourniture documentaire au détriment de nombreuses autres missions culturelles, éducatives et sociales »<sup>112</sup> de la bibliothèque. Il s'agit selon lui de trouver un juste équilibre entre la passion et la raison, entre la politique documentaire nationale et la subjectivité légitime. De même, devant le développement des politiques documentaires qu'il accuse d'entraîner un déclin de la responsabilité du bibliothécaire et un avènement du politiquement correct, Louis Seguin appelle les bibliothécaires à prendre des risques et vivre au rythme de la création intellectuelle dans un article au ton vif<sup>113</sup>.

En second lieu, poser la conservation comme un problème technique nécessitant des compétences particulières permet à la profession de pointer la faiblesse de la formation en ce domaine et partant de réclamer des investissements humains et financiers. Si en 1981, les moyens alloués à la conservation sont jugés « dérisoires »<sup>114</sup>, le constat perdure tout au long de la période. Pour beaucoup, une politique de conservation n'est pas envisageable sans la mise en place d'une formation généralisée tant dans les bibliothèques de lecture publique que les bibliothèques universitaires. La question de la formation fait l'objet d'articles croisés en 1994 et se résume en cette question, toute oratoire : « formation au patrimoine : un impératif catégorique ? ». Deux ans plus tard, on déplore toujours la faiblesse persistante de l'histoire du livre et de la science

<sup>111</sup> DUREAU Jeanne-Marie. *Conférence internationale sur la conservation des documents de bibliothèques et d'archives et des arts graphiques, Cambridge, Grande-Bretagne 20-26 septembre 1980*, BBF, n°2, 1981, p. 94.

<sup>112</sup> AROT Dominique. *Politiques documentaires et politiques de collections : raison et passion*. BBF, n°2, 1999, p.89.

<sup>113</sup> SEGUIN Louis. *Accueillir la création ?* BBF, n°6, 2002, p.65-69.

<sup>114</sup> CAILLET Maurice. *Etat du patrimoine des bibliothèques françaises*. BBF, n°2, 1981, p.77-83.

bibliographique au sein des universités françaises tandis qu'élément plus inquiétant, des problèmes de formation des conservateurs sur ces questions sont relayés par la revue.

Reflets de l'atonie de la réflexion quant aux finalités ultimes de la conservation et du rôle des bibliothèques mais aussi de la volonté du *BBF* de rendre compte des projets en cours, les exemples fourmillent et constituent souvent la majeure partie des numéros consacrés au patrimoine. A travers eux, le lecteur peut suivre les différents questionnements soulevés dans les bibliothèques : inventaires, publications de catalogues locaux puis nationaux, sauvetage des collections... Des thèmes tels que la mise en place de politique documentaire, la valorisation et l'évaluation des collections apparaissent plus tardivement. La fourniture de documents de substitution est un cas atypique. Présent sur toute la période, ce thème évolue à mesure des innovations technologiques parmi lesquelles la numérisation qui remplace peu à peu le microfilmage.

Rédigés par des personnels des établissements décrits, les articles n'entendent pas lancer de débats d'idées. Ils se conçoivent comme des comptes rendus d'expériences. Après avoir présenté l'établissement, ils décrivent le projet en indiquant les difficultés rencontrées et les résultats obtenus. Chaque établissement étant unique, les articles ne prétendent pas apparaître comme des modèles à suivre et prêtent peu à la théorisation.

Ces articles ont plusieurs visées. Tout d'abord, ils permettent de faire connaître des fonds patrimoniaux et de rendre visibles auprès de la profession les collections tant de BM (Toulouse, Grenoble, Lyon...) que de SCD (Toulouse, Montpellier, Nantes). Ensuite, ils rendent compte de projets menés en soulignant bien souvent la faiblesse des moyens mis à disposition et la modestie subséquente des objectifs. Il s'agit dans ce cas de se rapprocher de ses pairs pour constater (et déplorer) le manque d'intérêt des pouvoirs publics pour ces questions tout en refusant de « *succomber à la morosité et au découragement* »<sup>115</sup>. Enfin, certains articles, plus rares, ne se contentent pas de décrire l'expérience de leur établissement mais tentent d'en tirer des conclusions, ouvrant par là

---

<sup>115</sup> GUINARD Pierre. *Pratiques patrimoniales de la Bibliothèque Municipale de Lyon*. *BBF*, n°3, 1996, p.4.

même des pistes de réflexion. Le dossier « Politiques documentaires » de 1999 est une bonne illustration de cette troisième tendance.

En définitive, l'enjeu est de montrer que « *l'état de l'art, sans être satisfaisant, n'est pas pour autant immobile* » comme le souligne Martine Poulain, dans son éditorial au numéro de 1996 consacré au patrimoine des bibliothèques.

Les articles concernant la BnF se prêtent mal à l'analyse précédemment esquissée. De fait, par la dimension de ses collections et ses missions particulières, la BnF est un cas à part. D'un ton formel, les articles présentent la politique et les choix de l'établissement que ce soit de manière globale (« La politique de préservation et de restauration à la Bibliothèque de France ») ou sur des thèmes plus précis (« Le programme de numérisation de la Bibliothèque de France ») voire des questionnements nouveaux (« Les stratégies de gestion et de conservation préventive des documents électroniques », « La vidéo patrimoniale à la Bibliothèque nationale de France : conservation de la collection »).

Peu nombreux, les exemples étrangers ne sont pas absents de la revue. Des bibliothèques européennes et nord-américaines font part de leur expérience. Le numéro thématique « Europe » de 1988 est l'occasion de dresser un état des lieux des pratiques en matière de patrimoine. Si les situations restent contrastées selon les pays, on observe une polarisation entre partisans d'un accès à l'information et sectateurs d'un accès au document original. Cependant, on peut noter qu'en matière de conservation, les exemples vont se chercher dans les pays anglo-saxons. Les Etats-Unis sont ainsi cités à plusieurs reprises, ses pratiques analysées. C'est également par eux que s'introduit la polémique lorsque le numéro de 1999 consacré aux politiques documentaires aborde l'« outsourcing »<sup>116</sup>.

Plus largement, les références aux organismes internationaux sont nombreuses. En l'absence de politique claire et affirmée au niveau national, la volonté de convaincre le lectorat de l'importance des questions de conservation du patrimoine semble devoir

---

<sup>116</sup> KANE Bart. WALLACE Patricia. *L' « outsourcing » en débat : le dilemme de la sous-traitance des acquisitions*. BBF, n°2, 1999, p.83-87.

s'appuyer sur l'intérêt qu'y portent des institutions supranationales, professionnelles ou non. Ainsi, le *BBF* se fait-il l'écho des différents congrès de l'IFLA sur la conservation et la restauration des collections (1979), sur la préservation des matériaux de bibliothèques (1986). De même, il présente le programme « Mémoire du Monde », lancé par l'UNESCO en 1997, qui vise à préserver le patrimoine documentaire mondial, en démocratiser l'accès et faire prendre conscience de sa valeur.

### 3. La faiblesse du débat politique

Le patrimoine des bibliothèques fait irruption dans le débat politique à l'occasion de la parution de deux rapports. Le rapport Caillet<sup>117</sup> concerne la BN tandis que le rapport Desgraves, véritable « *cri d'alarme* »<sup>118</sup>, s'attache plus largement au patrimoine des bibliothèques. La référence à ce dernier rapport scande d'ailleurs nombre d'articles de la période sur le patrimoine.

Malgré cette « actualité », le *BBF* tarde à faire entrer la polémique dans ses colonnes. Durant les années 1980, états de l'art se succèdent aux comptes rendus d'expérience. Cette absence de débat reflète d'ailleurs l'atonie des pouvoirs publics car en 1990, il est toujours question d' « *alerter les pouvoirs publics et les professionnels du livre sur l'état déplorable de la majorité de nos collections anciennes (et moins anciennes)* »<sup>119</sup>. De fait, la conservation reste le parent pauvre des politiques publiques de lecture, « *petit couplet qu'on entonne, à la fin des congrès, parce qu'une incantation fait, croit-on parfois venir la pluie* »<sup>120</sup>. Tout au long de la période, on relève la distance entre l'importance discursive autour du patrimoine et la modestie des moyens, dès lors bien incapable de répondre à la « *frénésie patrimoniale* ».

En 1990, l'article de Dominique Varry se veut un « plaidoyer » en faveur de l'inventaire des fonds patrimoniaux. Allant à l'encontre des opérations spectaculaires à visée publicitaire, il défend la préservation sur le long terme du livre, qu'il juge urgente.

<sup>117</sup> CAILLET Maurice. Deuxième rapport sur les objectifs et les moyens du plan de sauvetage des collections de la Bibliothèque Nationale.

<sup>118</sup> ARNOULT Jean-Marie. *Le centre de conservation et de communication des documents imprimés et manuscrits de la Bibliothèque Nationale*. *BBF*, n°12, 1982, p.689-698.

<sup>119</sup> MOLLET Martine, LAFON Bernard. *Coopération et patrimoine en Rhône-Alpes*. *BBF*, n°4, 1990.

<sup>120</sup> ODDOS Jean-Paul. *La politique de préservation et de restauration à la Bibliothèque de France*. *BBF*, n°4, 1991, p.317-324.

On retrouve là, toute l'ambiguïté du sort réservé au patrimoine et la difficulté d'établir un vrai diagnostic sur la situation. En 1992, Philippe Hoch, dans un article enthousiaste<sup>121</sup>, considère les progrès réalisés depuis dix ans. Véritable terra incognita en 1980, le patrimoine désormais s'affiche via des expositions, des inventaires en ligne ou les catalogues. L'auteur revient d'ailleurs sur le rôle joué par la Direction du Livre et de la Lecture tant pour les acquisitions, la conservation, la restauration et la mise en valeur des fonds. Dans le dernier numéro de la même année, Martine Poulain dresse un bilan autrement plus nuancé. Le patrimoine reste, selon elle, en survie, menacé, le rapport Desgraves peu connu. Le manque de collaboration, la faiblesse de la réflexion, la timidité des politiques de valorisation et l'absence de formalisation des objectifs sont dénoncés. En cela, les opérations de rétroconversion sont un révélateur cruel : collections surestimées le disputent aux fonds non inventoriés ou non catalogués. En définitive, l'opportunité et l'urgence semblent faire office de seule politique. Pis, on en vient à s'interroger « *la conservation est-elle simplement possible, ou bien n'est-ce qu'un discours de la mauvaise conscience, le remords intime des conservateurs ?*<sup>122</sup>. En 1996, le constat reste le même. Pour Pierre Guinard<sup>123</sup>, pas question de parler de politique patrimoniale mais plutôt de pratiques patrimoniales plus ou moins bien coordonnées. En effet, toute politique nécessite des moyens. Cependant, selon lui, il ne faudrait pas attendre d'obtenir des moyens pour définir une politique.

Cette idée se renforce peu à peu. La coopération entre les services centraux et les collectivités locales constitue une idée séduisante. Ainsi, le *BBF* fait état des aides des différents plans en faveur du livre ancien (plan d'action en faveur du livre en 1996, PAPE en 2004). Le bien fondé et les avantages de la coopération sont également avancés pour les politiques documentaires. A l'heure des restrictions budgétaires, l'idée de conservation partagée est souvent relayée par les articles. De même, devant les sous-conditions de sécurité et de conservation des fonds anciens, Pierre-Jacques Lamblin<sup>124</sup> propose de les regrouper au niveau départemental à l'instar des objets d'arts des églises.

<sup>121</sup> HOCH Philippe. *Le patrimoine écrit et l'Europe*. *BBF*, n°1, 1992, p.50-53.

<sup>122</sup> ODDOS Jean-Paul. *Pour une économie de la conservation*. *BBF*, n°6, 1993, p.56.

<sup>123</sup> GUINARD Pierre. *Les pratiques patrimoniales de la Bibliothèque Municipale de Lyon*. *BBF*, n°3, 1996, p.36-41.

<sup>124</sup> LAMBLIN Pierre-Jacques. *Quand j'entends parler de patrimoine, je sors de ma réserve*. *BBF*, n°5, 2004, p.40-47.

Longtemps, le patrimoine des bibliothèques semble se cantonner aux professionnels. De fait, Michèle Lemart souligne un paradoxe : malgré le besoin immense qui se fait jour, la mise en place d'une offre de service pour la restauration reste difficile. L'enjeu majeur, pour que la conservation gagne en légitimité, est de susciter dans ce domaine une démarche industrielle, par exemple dans la désacidification du papier industriel. Pour Jean-Paul Oddos, « *en affirmant ainsi son économie, la conservation se révélera comme un domaine d'activité majeur, autonome, et non, comme (...) un parent pauvre, un assisté* »<sup>125</sup>. En 1998, le *BBF* aborde la protection des trésors nationaux et la circulation des biens culturels à travers le cas du patrimoine écrit et graphique. Privilégiant une approche juridique, l'article<sup>126</sup> montre que le patrimoine s'inscrit dans une sphère d'activité, dans lequel les bibliothèques ne sont qu'un acteur parmi d'autres. En 2000, Jacques Deville<sup>127</sup> tente d'évaluer leur rôle économique dans le marché du patrimoine (bibliophilie, marché de l'image) tandis qu'en 2001, François Lapellerie<sup>128</sup> s'arrête sur le trafic de livres précieux en Europe de l'Est.

En définitive, le patrimoine quitte peu à peu son statut d'exception pour s'intégrer aux autres missions de la bibliothèque. Dans un article volontariste et enthousiaste, Patrice Béghain<sup>129</sup> souligne la lourde charge idéologique du patrimoine malgré le consensus qui l'entoure. Qualifiant de fausse querelle la distinction entre conservation et public, il plaide pour une implication de tous les acteurs à son niveau de responsabilité. A l'instar du plan de développement des collections, le plan de conservation entend donner une approche dynamique à la conservation et rompre ainsi avec l'immobilisme ou une survalorisation en trompe l'œil des fonds anciens. Présenté en 2000 (dossier « politiques de conservation »), le concept est illustré par un exemple suisse un an plus tard.

---

<sup>125</sup> ODDOS Jean-Paul. *Pour une économie de la conservation*. *BBF*, n°6, 1993, p.56.

<sup>126</sup> LE RAY Sylvie. *La protection des trésors nationaux et la circulation des biens culturels. Le cas du patrimoine écrit et graphique*. *BBF*, n°6, 1998, p.8-15.

<sup>127</sup> DEVILLE Jacques. *Les bibliothèques dans le marché du patrimoine écrit et graphique*. *BBF*, n°2, 2000, p.52-62.

<sup>128</sup> LAPELERIE François. *Copernic, Galilée, Ptolémée et les autres : trafics de livres précieux en Europe de l'Est*. *BBF*, n°6, 2001, p.6-13.

<sup>129</sup> BEGHAIN Patrice. *Quels fondements pour une politique de conservation ?* *BBF*, n°4, 2000, p.29-31.

Le dossier « Patrimoines » de 2004 est marqué par la volonté d'intégrer le patrimoine dans le fonctionnement de la bibliothèque. Pour Gilles Eboli<sup>130</sup>, séparer les fonds anciens et modernes ne contribuerait qu'à démembrer la profession. La collection doit donc rester une et se fondre dans un « continuum documentaire ». Il souligne par ailleurs l'importance de la médiation. Patrimoine et lecture forme un seul et même bloc. Agnès Marcetteau-Paul<sup>131</sup> ne dit pas autre chose quand elle clame que la fonction de conservation ne doit pas être séparée ni opposée au rôle éducatif et documentaire des bibliothèques. Il s'agit de repousser la dichotomie conservation-communication peu pertinente à l'heure du numérique afin de remplir pleinement un rôle de démocratisation. Pour prendre toute la mesure du public du patrimoine, il convient de le mesurer et de pallier son invisibilité statistique persistante<sup>132</sup>.

En définitive, la tension évoquée par Martine Darrobers dans son rapport de 1988 reste d'actualité. Le *BBF* présente à la fois de nombreux retours d'expérience et autres présentations d'établissements mais s'efforce de rendre compte de l'avancée de la réflexion au sein de la profession par des articles « politiques », engagés, qui dessinent des perspectives pour l'avenir. La production éditoriale sur le patrimoine étant par ailleurs abondante, la revue s'attache à montrer la réalité des politiques menées au-delà des effets d'annonce. Ce faisant, le risque est grand de s'enfermer dans une technicité et d'oublier de s'interroger sur les finalités des actions menées. On note cependant une progression. Longtemps dominés par une rhétorique de la plainte et un ton pessimiste, les articles traitant du patrimoine s'ouvrent sur la politique globale des établissements. Plus que de politique documentaire ou de politique de conservation, c'est de politique de collection dont il faut à présent parler. Longtemps parallèles, les réflexions sur les politiques documentaires et celles sur le patrimoine se rejoignent peu à peu.

---

<sup>130</sup> EBOLI Gilles. *Pour une théorie du bloc. Patrimoine et lecture publique*. *BBF*, n°5, 2004, p.24-28

<sup>131</sup> MARCETTEAU-PAUL Agnès. *Le patrimoine, une valeur d'avenir ?* *BBF*, n°5, 2004. p.35-38.

<sup>132</sup> BELOT Florence. *Silences et représentations autour du public du patrimoine*. *BBF*, n°5, 2004. p.51-56.

## **Partie 7 : Bibliothèques, droit et économie**

Cette partie se propose d'étudier comment le *BBF* a entrepris, au cours des vingt-cinq dernières années, de traiter des rapports que les bibliothèques entretiennent avec le droit et l'économie. Relations complexes, car il s'agit de rendre compte à la fois de l'impact de l'évolution de phénomènes globaux, qui dépassent de loin le strict cadre de la bibliothéconomie, et des stratégies d'adaptation et de mutation des bibliothèques et de leurs personnels. De plus, les bibliothèques sont acteurs autant que sujets de ces transformations, et le sujet est d'importance, si l'on considère avec André Schiffrin que « *l'édition a davantage changé au cours des dix dernières années que pendant le siècle qui a précédé* ». <sup>133</sup>

Trois grands thèmes, qui se nourrissent et se répondent, semblent se distinguer dans cette période qui a vu les bibliothèques saisies par le droit et l'économie.

Le premier que nous traiterons est celui de la tarification des services en bibliothèque, qui a donné lieu à de nombreuses théorisations interrogeant les missions de la bibliothèque.

Le deuxième thème abordé dans cette étude est celui de l'émergence du droit et de l'économie comme contrainte majeure opposée aux bibliothèques, en particulier la question du droit d'auteur.

Enfin, le troisième thème est constitué de façon plus large par le bouleversement que connaît le monde de l'information, à l'œuvre dans le développement de la documentation électronique et la transformation du paysage éditorial.

---

<sup>133</sup> SCHIFFRIN André. *L'édition sans éditeurs*. Paris : la Fabrique éd., 1999. Cité par BERTRAND Anne-Marie. *Editorial*. *BBF*, n°3, 2004, p. 1

## 1. Tarification des services

La question de la tarification des services des bibliothèques a été traitée sous différents angles par le *BBF*. Dans les années quatre-vingt, le débat est volontiers théorique et s'attache à imaginer des modèles économiques tendant à développer les services offerts aux lecteurs. De plus, les contributions sur ce sujet sont d'abord essentiellement de provenance étrangère, notamment nord-américaine. Le modèle bibliothéconomique est également dominant, mais le *BBF* ne s'interdit aucun point de vue, ce qui est à souligner tant le débat sur la gratuité ou la tarification des services questionnent les bibliothécaires au plus près de leur être professionnel et peut revêtir un aspect binaire : « *les arguments en faveur de la gratuité défendent souvent des principes liés aux missions, alors que les arguments pour la tarification sont plus généralement d'ordre gestionnaire* »<sup>134</sup>.

Le *BBF* publie en 1985 un article traduit de l'anglais (Canada) de Stan Skrzyszewski, du Service des bibliothèques de l'Ontario, favorable à la tarification des services dans les bibliothèques<sup>135</sup>. Selon l'auteur, la bibliothèque complètement gratuite est une idée du XIX<sup>e</sup> siècle, qui est désormais périmée. Les arguments développés empruntent aux théories néolibérales, et présentent la bibliothèque comme un service essentiellement utilisé par les « *nantis de la culture* », c'est-à-dire les classes moyennes ou aisées alors que ce service est principalement financé par l'impôt foncier. Or, rappelle l'auteur, cet impôt est particulièrement inégalitaire au Canada, en ce qu'il pénalise les populations défavorisées, ou celles dont l'activité repose sur l'exploitation de domaines fonciers - les agriculteurs par exemple. Aussi l'auteur dénonce-t-il le paradoxe selon lequel la bibliothèque est financée par ceux qui ne l'utilisent pas, alors qu'elle profite à ceux qui jouissent déjà d'un capital culturel conséquent. Dès lors, la perception de redevances par les utilisateurs devrait permettre de ne plus faire reposer le financement de la bibliothèque uniquement sur l'impôt, tout en améliorant le service rendu. Si l'auteur reconnaît toutefois que, « *bien entendu, le service de base qu'est le prêt de livre devrait rester gratuit* », sa contribution n'en reste pas moins une véritable apologie du néolibéralisme, au ton volontiers provocateur, n'hésitant pas à moquer « *l'altruisme démesuré* » des bibliothécaires, ses collègues, passés « *maîtres dans l'art du moralisme*

<sup>134</sup> EYMARD Daniel. *Eléments de stratégie tarifaire*. *BBF*, n°6, 2001.

*exacerbé* ». Tout en reconnaissant que la question de la facturation des services aux utilisateurs « *déchaîne les passions* », l'auteur appelle clairement à une remise en question de la « bibliothèque providence » et pose, de manière iconoclaste, les termes du débat de la finalité de la bibliothèque et des services qu'elle veut proposer.

Beaucoup plus nuancé apparaît un article sur le même sujet publié un an après, en 1986<sup>136</sup>. Il s'agit du texte d'une communication présentée au congrès de l'IFLA de 1986, à Tokyo, qui constitue le pré-rapport du groupe de travail sur la question du paiement par l'utilisateur dans les bibliothèques publiques. Ainsi, si les conclusions du texte tendent à promouvoir l'émergence d'une notion de « *services à valeur ajoutée* », l'article ne manque pas de revenir longuement sur les missions et l'idéal des bibliothèques, notamment en citant le rapport final du groupe de travail de l'IFLA de 1984 sur l'impact des technologies de l'information sur les bibliothèques publiques, qui concluait sans ambiguïté sur ces termes : « *Tout service de bibliothèque doit être gratuit pour ses utilisateurs ; il s'agit là d'une des règles de fondamentales de la bibliothéconomie, qui, au reste, figure dans le manifeste de l'UNESCO. L'utilisation des nouvelles technologies n'altère en rien ce principe fondamental et, aux yeux du groupe, il n'y a aucune raison pour que le savoir se mute en marchandise, pour la simple et unique raison qu'il serait emmagasiné sur un support autre que le papier. Au tout début d'une ère où l'information va prendre de plus en plus d'importance pour l'individu et les sociétés, il ne semble pas logique de préconiser une restriction à la gratuité de son accès.* ». Ces principes posés et réaffirmés, l'article propose cependant une typologie de services à valeur ajoutée, qui peuvent donner lieu à redevance. Sont ainsi avancés cinq types, qui vont de la facturation des photocopies, de la vente de rafraîchissement, de titres de transports (type 1) aux services contractuels à d'autres administrations (type 5), en passant par les droits d'inscription et droits de prêt de disques et audiocassettes (type 2), amendes pour les retards, réservations de documents

---

<sup>135</sup> SKRZESZEWSKI Stan. *Faire payer le public ? La question sera enfin posée*. BBF, n°5, 1985

<sup>136</sup> BEARD, John C. *Service non compris : le problème du paiement dans les bibliothèques publiques*. BBF, n°5, 1986

(type 3) ou la vente de livres retirés du fonds ou d'autres documents périmés (type 4). Ces propositions, si elles restent modérées, tant dans leur contenu que dans l'expression de l'article, du moins par comparaison avec l'article cité précédemment, n'appelle pas moins la publication, dans le même numéro, d'une réponse de la représentante norvégienne au Comité permanent de l'IFLA<sup>137</sup>. Cette dernière remet en cause la notion de services à valeur ajoutée défendue dans la communication à laquelle elle répond, et recommande de s'en tenir aux services directement en lien avec la mission de la bibliothèque. Surtout, elle réaffirme le principe de gratuité du prêt, y compris de celui des vidéocassettes, disques et audiocassettes, et l'importance d'un accès libre au savoir et à l'information.

Ces deux exemples d'articles sont représentatifs des tensions qui traversent la profession, et annoncent bien les débats qui vont surgir avec l'apparition de la problématique du droit de prêt. Le *BBF* va bien évidemment traiter cet événement important de la décennie suivante. Nombre d'articles de la rubrique « Tour d'horizon » rendent compte des nombreux colloques, débats et journées d'étude consacrés à cette question. Les débats sur la gratuité et sur le niveau de participation des usagers donnent lieu à un nombre conséquent d'articles, qui s'efforcent de présenter les termes du débat de manière rigoureuse, en évitant semble-t-il les caricatures et avis réducteurs. Ainsi cette question est souvent présentée dans toute sa complexité. Par exemple, dans le dossier consacré aux moyens des bibliothèques<sup>138</sup>, Françoise Benhamou replace la question dans le cadre plus large des modalités économiques du service public<sup>139</sup>, Dominique Arot dans l'évolution des bibliothèques sur une décennie<sup>140</sup>, et Daniel Eymard s'interroge sur l'élaboration de stratégies tarifaires.<sup>141</sup>

Le sujet est également abordé selon un angle comparatiste dont nous avons vu qu'il est une constante de la production rédactionnel du *BBF*. Ainsi le n°2 de 2000 propose-t-il un article qui fait le point sur la directive européenne et son application dans trois pays : Royaume-Uni, Espagne et Suède.<sup>142</sup>

<sup>137</sup> NORDGARDEN Grimstad Aud. Réponse à la communication de M. John Beard. *Ibidem*.

<sup>138</sup> « Les moyens des bibliothèques ». *BBF*, n°6, 2001.

<sup>139</sup> BENHAMOU Françoise. *Les modalités économiques du service public*. *BBF*, n°6, 2001.

<sup>140</sup> AROT Dominique. *Les moyens des bibliothèques françaises, 1990-2000 : un bilan nuancé*. *BBF*, n°6, 2001.

<sup>141</sup> EYMARD Daniel. *Éléments de stratégie tarifaire*. *BBF*, n°6, 2001.

<sup>142</sup> PARKER Jim, THOMAS Barbro, SORT Miriam. *L'Europe des droits de prêt en bibliothèque*. *BBF*, n°2, 2000.

Enfin, il faut citer l'étude sociologique de Claude Poissenot<sup>143</sup>, parue dans la rubrique « Tour d'horizon », qui propose les résultats d'une enquête construisant la typologie des emprunteurs : les acheteurs/emprunteurs, les non acheteurs/non emprunteurs, les acheteurs/non emprunteurs et les non acheteurs/non emprunteurs. Laissons lui la conclusion : « *Les partisans du droit de prêt ont tort et raison. [...] Les opposants au droit de prêt ont tort et raison.* »

## 2. Droit d'auteur

Les articles recensés dans le *BBF* relativement à la problématique du droit d'auteur peuvent être analysés selon leur finalité et la provenance professionnelle des auteurs, les deux apparaissant d'ailleurs liés. On peut ainsi distinguer entre les articles descriptifs, qui font état d'expériences ou qui présentent les évolutions normatives, et les articles prospectifs, ou de débat. Les premiers sont rédigés essentiellement par des universitaires ou des représentants de l'administration centrale tandis que les seconds émanent de professionnels des bibliothèques.

Dès 1988, un article rédigé par des représentants de la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique<sup>144</sup> fait le point sur le droit d'auteur en Europe, et distingue « *trois blocs de conception juridique plus ou moins homogènes : le système britannique du copyright, proche des conceptions américaines, et les systèmes français et allemand du droit d'auteur (Urheberrecht en allemand), qui inspirent, peu ou prou, toutes les lois continentales.* »

La même démarche comparatiste est à l'œuvre dans un article paru dix ans plus tard<sup>145</sup>, qui propose une démarche volontariste d'appropriation des débats et évolutions américains sur le copyright. Prenant acte du fait que, « *dans la balance entre l'auteur et lecteur, le droit français a plutôt privilégié le premier [et] le droit américain le second* », les auteurs estiment que les projets en cours à l'époque (traité adopté en 1996 dans le cadre de l'OMPI, projet de directive européenne sur le droit d'auteur et les droits

<sup>143</sup> POISSENOT Claude. *Droit de prêt : des principes aux enquêtes*. *BBF*, n°4, 2000.

<sup>144</sup> GIFFARD Alain, FONTANEL, Francine. *Droit sans frontières : le droit d'auteur en Europe*. *BBF*, n°1-2, 1988

<sup>145</sup> MARTER Alain, SALAUN Jean-Michel. *Propriété intellectuelle et bibliothèques françaises : leçons américaines et opportunités européennes*. *BBF*, n°3, 1998.

voisins dans la société de l'information) doivent permettre de ne plus considérer le droit comme un « *paravent* », mais au contraire permettre « *plus aisément de légaliser ce qui apparemment ne relevait que de tolérance extra juridique, et même aider à l'affirmation d'un nouveau rapport de force* ».

Dans le même numéro, Anne-Sophie Etienne, de la DLL au Ministère de la culture, se propose de faire le point sur l'actualité du droit d'auteur dans la société de l'information<sup>146</sup>. Le ton de l'article est résolument pédagogique et explicatif. Si, comme l'article précédent, le projet de directive européenne sur la propriété intellectuelle est considéré comme l'occasion de « *dessine[r] les rapports de force entre les différents acteurs de la société de l'information* », les conséquences à envisager de sa mise en œuvre ne sont pas les mêmes. Alors que les auteurs précédents lient l'évolution législative à un repositionnement selon eux salutaire des acteurs, et notamment des bibliothécaires, cet article insiste plus volontiers sur la capacité du droit à créer et consolider la nécessaire sécurité juridique des créateurs et des utilisateurs, et conclut : « *L'impact des travaux communautaires sur notre droit déjà très protecteur de la propriété intellectuelle et plutôt avare d'exceptions doit cependant être minimisé. De la même façon que les traités de l'OMPI négociés en 1996 ne nécessitent pas de mesures nationales de transposition, le projet de directive tel qu'il nous est aujourd'hui livré ne révolutionnera pas notre paysage réglementaire.* »

A côté de ces articles descriptifs ou pédagogiques voisinent dans le BBF, revue professionnelle, des articles plus engagés, voire militants. Ils sont, très majoritairement, rédigés par des professionnels des bibliothèques. Ainsi, en 1997, le BBF publie le texte de la communication au Congrès de l'IFLA de Pékin en 1996 d'une représentante de l'ARL<sup>147</sup>. Cet article insiste sur la nécessité de défendre un accès libre à l'information pour tous, menacé, selon l'auteur, par l'évolution des débats aux Etats-Unis relativement au copyright et considère que « *le regain d'intérêt pour le droit d'auteur tient autant à la fantastique ouverture de l'accès aux productions intellectuelles opérées par les technologies de l'information, qu'aux pressions et aux opportunités économiques offertes par l'environnement qu'elles façonnent.* »

<sup>146</sup> ETIENNE Anne-Sophie. *Actualité du droit d'auteur dans la société de l'information*. BBF, n°3, 1998

<sup>147</sup> WEBSTER Duane. *Droit d'auteur et droit de citation : les enjeux américains*. BBF, n°3, 1997.

La tendance militante des articles est d'ailleurs plus visible à mesure que le débat sur le droit d'auteur est largement envisagé, dans son traitement dans le *BBF*, sous l'angle de la liberté de l'information. Il est à ce titre significatif que le sujet tienne une grande place dans le dossier publié sur ce thème en 2004<sup>148</sup>. De nombreux articles s'inquiètent ainsi de ce que l'application de la législation sur le droit d'auteur, considéré comme un « *compromis social* »<sup>149</sup>, se transforme en frein à l'accès à l'information, en déséquilibrant les rapports de force entre acteurs du monde culturel. Ainsi, à six ans d'écart, Anne-Marie Bertrand semble répondre à Anne-Sophie Etienne, citée supra, en écrivant, citant Michèle Battisti, que « *la directive européenne sur les droits d'auteur et droits voisins, en cours de transposition en droit français ne respecte pas l'équilibre entre les droits des auteurs (créateurs) et les droits des utilisateurs de l'information* »<sup>150</sup>. Dans la même livraison, Françoise Danset, directrice de la BDP des Bouches-du-Rhône, rend compte du combat de l'association EBLIDA, qui se consacre à la défense du droit d'accès à la société de l'information, et en appelle à la mobilisation pour « *maintenir l'existence et le respect d'un domaine public* »<sup>151</sup>. On le voit, le ton est résolument engagé, à la mesure des inquiétudes des professionnels des bibliothèques auxquels le *BBF* ouvre ses colonnes.

### 3. Les mutations du monde du livre et de l'information

Le sujet que nous souhaitons aborder dans cette partie doit être entendu de manière plus étendue que l'économie du livre. Il concerne plus largement le monde de la documentation, de l'information et de l'édition. La période étudiée est particulièrement propice à l'actualité de ce champ, tant les bouleversements et transformations qui le traversent en profondeur sont nombreux : concentration des éditeurs traditionnels, apparition de l'Internet, développement du document électronique sont aujourd'hui des réalités bien ancrées auxquelles les bibliothèques

<sup>148</sup> « Liberté de l'information ». *BBF*, n°6, 2004

<sup>149</sup> BATTISTI Michèle. *Le droit d'auteur, un obstacle à la liberté d'information ?* *BBF*, n°6, 2004.

<sup>150</sup> BERTRAND Anne-Marie. *Les lecteurs, le droit et l'argent*. *BBF*, n°6, 2004.

doivent faire face. La manière dont le *BBF* traite ce sujet intègre la mesure de ces mutations. Ainsi, ce traitement n'est plus seulement strictement bibliothéconomique, mais également politique. A l'instar des thèmes précédemment étudiés dans cette partie, la transformation du monde du livre et de l'information est également largement envisagée sous l'angle de la liberté de l'information.

Dans un article de 2004<sup>152</sup>, qui fait d'ailleurs écho à un précédent paru en 2000<sup>153</sup>, Jean-Michel Salaün traite des profonds bouleversements apparus dans la chaîne de l'édition scientifique, et expose le mouvement des archives ouvertes et du libre accès. Ce sujet est l'occasion de rappeler que la notion de libre accès est ancienne et fonde la mission des bibliothèques, « *qui est de proposer à [ses] lecteurs une collection de documents librement accessibles, quitte à les extraire le cas échéant du monde marchand pour les soustraire à toute modalité transactionnelle.* » Cependant, il faut distinguer avec l'auteur le bouleversement à l'œuvre dans le monde des bibliothèques scientifiques, qui sont en outre « *généralement les principaux clients des éditeurs scientifiques* ». L'apparition du Web, où l'on peut potentiellement avoir accès à tout de partout, a pour conséquence que « *l'articulation édition-bibliothèque est brutalement rendue obsolète.* » Les nouveaux modèles économiques sont ainsi potentiellement dangereux pour les bibliothèques, et l'auteur met en garde contre « *d'une part, la position écrasante prise par certains groupes privés [qui] leur donne une capacité à orienter à la fois les termes du marché et ceux du contenu scientifique de leur offre ; d'autre part, l'abandon de fait de la fonction de gestion des collections par les bibliothécaires [qui] éloigne de l'usager-chercheur la maîtrise du patrimoine scientifique.* »

Quel est alors le rôle de la bibliothèque considérée comme médiateur dans cet environnement ? L'auteur avance la notion d'« *économie de l'attention* », qu'il résume en une formule : « *payer pour être vu* ». Dans ce modèle, on voit toute l'importance des outils de recherche : « *il reste encore de beaux jours pour les*

---

<sup>151</sup> DANSET Françoise. *La directive sur le droit d'auteur et les droits voisins*. *BBF*, n°6, 2004.

<sup>152</sup> SALAUN Jean-Michel. *Libre accès aux ressources scientifiques et place des bibliothèques*. *BBF*, n°6, 2004.

<sup>153</sup> CHARTRON Ghislaine, SALAUN Jean-Michel. *La reconstruction de l'économie politique des publications scientifiques*. *BBF*, n°2, 2000.

*activités de médiation, à condition d'accepter une modification radicale des métiers et des techniques et de construire les bonnes analyses pour les positionner correctement. »*

L'édition traditionnelle n'est pas négligée. Dans le même numéro, un article est ainsi consacré aux enjeux de la distribution<sup>154</sup>, qui fait le point sur ce secteur, certainement l'un des plus industrialisé de la chaîne du livre. Le même numéro ouvre également ses colonnes à une librairie<sup>155</sup>, et fait un tour complet de la question : sont ainsi traités les thèmes de l'édition électronique<sup>156</sup>, universitaire<sup>157</sup>, ou encore jeunesse<sup>158</sup>.

D'une manière générale, le *BBF* rend volontiers compte des évolutions de la chaîne du livre, et s'attache à placer la problématique des bibliothèques dans l'environnement éditorial. Nombre d'articles ont en effet été consacrés à ces questions pendant la période étudiée, qu'il s'agisse de panoramas de l'édition à l'étranger<sup>159</sup>, des rapports entre bibliothécaires et libraires<sup>160</sup>, des enjeux du prix unique du livre<sup>161</sup> ou encore du dossier consacré aux bibliothèques dans l'économie du livre<sup>162</sup>. Il est remarquable enfin que le *BBF* ouvre ses colonnes à l'occasion de ces articles à l'ensemble des acteurs du monde de l'édition et du livre.

La période étudiée peut être considérée comme celle qui a vu les bibliothèques saisies par l'économie et le droit, phénomène dont le *BBF* a largement rendu compte. Ainsi, la lecture de cette revue permet de reconstituer avec fidélité les débats, interrogations et tensions qui ont traversé – et continuent de traverser – la profession. Surtout, le *BBF* s'est attaché à se saisir de ces problématiques de

<sup>154</sup> LEGENDRE Bertrand. *Les enjeux de la distribution*. *BBF*, n°6, 2004.

<sup>155</sup> ALLIOT Catherine. *Où l'abondance de biens nuit : les sandales d'Empédocle face à la surproduction éditoriale*. *BBF*, n°6, 2004

<sup>156</sup> EPRON Benoît. *L'édition universitaire numérique : panorama et perspectives en sciences humaines et sociales*. *BBF*, n°6, 2004

<sup>157</sup> ANNEZER Jean-Claude. *Vu du Mirail, l'avenir de l'édition n'est pas si sombre : quelques éléments de réflexion*. *BBF*, n°6, 2004

<sup>158</sup> EZRATTY Viviane. *Un peu, beaucoup, à la folie...passionnément ? Les bibliothécaires face à une production éditoriale pour la jeunesse toujours plus abondante*. *BBF*, n°6, 2004.

<sup>159</sup> BERARD Raymond. *Le marché du livre en Grande-Bretagne*. *BBF*, n°3, 1983.

<sup>160</sup> MELLER-LIRON Elisabeth. *Les marchés publics : les relations entre libraires et bibliothécaires*. *BBF*, n°2, 2000.

<sup>161</sup> DOURNES Manuela. *Le prix unique du livre au regard du droit européen*. *BBF*, n°1-2, 1988.

<sup>162</sup> « Les bibliothèques dans l'économie du livre ». *BBF*, n°2, 2000.

manière volontariste, et ne se contente pas de traduire les inquiétudes, mais se place également comme un espace de proposition, relativement à des problématiques vécues parfois douloureusement.

L'enjeu est de taille, si on considère avec Jean-Michel Salaün que les missions de la bibliothèque sont réalisées « *de plus en plus efficacement dans le monde scientifique par d'autres systèmes que la bibliothèque traditionnelle* »<sup>163</sup>. Le *BBF* apparaît dans ce contexte comme un espace de réflexion, pour que « *l'édition sans éditeurs* »<sup>164</sup> décrite par André Schiffrin ne s'accompagne pas de bibliothèques sans bibliothécaires.

---

<sup>163</sup> SALAUN Jean-Michel. *Libre accès aux ressources scientifiques et place des bibliothèques*. *BBF*, n°6, 2004.

<sup>164</sup> SCHIFFRIN André. *L'édition sans éditeurs*. Paris : la Fabrique éd., 1999. Cité par BERTRAND Anne-Marie. *Editorial*. *BBF*, n°3, 2004, p. 1

## **Partie 8 : Regards sur l'étranger**

Dès ses débuts, le *BBF* s'est intéressé à ce qui se passait dans les autres pays du monde. Un rapide examen de l'index de la revue depuis 1956 témoigne de la récurrence et de la diversité des articles relatifs aux bibliothèques à l'étranger (publiques, universitaires, spécialisées) en matière de construction, de catalogage, de législation, de coopération internationale, etc.

Jusqu'en 1980, une large place était accordée aux comptes rendus de voyages d'étude et de congrès se déroulant en-dehors de l'Hexagone et qui constituaient souvent les articles de fond de la revue. Cette vision des bibliothèques étrangères se faisait par le prisme du regard des professionnels français, auteurs de ces articles.

Au tournant des années 90, la présence étrangère dans le *BBF* se manifeste différemment en incluant dans les dossiers thématiques des articles de réflexion rédigés par les collègues étrangers eux-mêmes. La parole est ainsi plus souvent, voire systématiquement, donnée aux professionnels étrangers. Cette présence étrangère sera renforcée en 2000 par la désignation officielle de « correspondants étrangers », aujourd'hui au nombre de quinze<sup>165</sup>, en relation avec la rédaction du *BBF*. Le *BBF* a aussi recours à des traductions d'articles parus dans des revues professionnelles étrangères et, depuis peu, à des traductions d'articles parus sur des sites Internet.

### **1. Une inégale représentativité des pays**

Sur l'ensemble de la période 1980-2004, le *BBF* nous emmène faire un tour du monde des bibliothèques... mais où certains pays sont bien davantage visités que d'autres. Sur 126 articles de fond répertoriés, hors les numéros thématiques sur l'Europe, traitant

---

<sup>165</sup> Pays représentés : Allemagne, Etats-Unis, Espagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Portugal, Québec, République Tchèque, Suède, Suisse.

spécifiquement de bibliothèques étrangères, la répartition géographique révèle la suprématie américaine :

- 37 articles sont consacrés aux Etats-Unis, soit 29%
- 19 articles sont consacrés à la Grande-Bretagne, soit 15%
- 18 articles sont consacrés à l'Allemagne (dont 5 à la RFA), soit 14%
- 11 articles traitent de problématiques bibliothéconomiques européennes, soit 9%
- 10 articles sont consacrés aux pays d'Europe du Nord (5 aux Pays-Bas, 2 à la Suède, 1 au Danemark, 1 à la Finlande et 1 à l'Europe du Nord), soit 8%
- 10 articles sont consacrés au Québec, soit 8%
- 6 articles sont consacrés à l'Espagne, soit 5%
- 5 articles sont consacrés au Japon, soit 4%
- 4 articles sont consacrés à la Russie (et URSS), soit 3%

Les bibliothèques américaines représentent une sorte de modèle avant-gardiste pour les bibliothécaires français qui y puisent de nouvelles pratiques professionnelles. Tous les thèmes bibliothéconomiques sont traités dans des études parfois comparatives<sup>166</sup>.

Au Royaume-Uni, le *BBF* s'intéresse tout particulièrement aux services de référence développés dans les bibliothèques britanniques<sup>167</sup> considérées comme exemplaires dans ce domaine. Le service de fourniture de documents à distance de la British Library, longtemps précurseur, est un sujet phare. Le BLDSC fera l'objet de plusieurs articles spécifiques et sera mentionné dans les nombreux articles consacrés à la British Library<sup>168</sup>.

Jusqu'en 1989, seules les bibliothèques de la RFA sont accessibles aux professionnels français et donc présentes dans les colonnes du *BBF*. Au lendemain de la réunification, les bibliothèques de l'ensemble du pays attirent tout particulièrement l'attention du *BBF*

---

<sup>166</sup> SIMONOT Geneviève. *Paris-Texas : analyse comparative de la politique de développement des collections aux Etats-Unis et en France*. *BBF*, n°2, 1986

<sup>167</sup> BARNETT Graham. *Une nouvelle organisation des services des bibliothèques publiques en Angleterre*. *BBF*, n°1, 1979

<sup>168</sup> CORNISH Graham P. *L'intérêt du prêt : le rôle du BLDSC en Europe*. *BBF*, n°1, 1988. BELBENOIT-AVICH Jean-Pierre. *Le British Library Document Supply Center*. *BBF*, n°3, 1992. ROSENFELD Michel. *Le British Library Document Supply Center : les services proposés aux clients étrangers*. *BBF*, n°6, 1996

qui, de 1990 à 1999, consacra plusieurs articles au réseau des bibliothèques de la nouvelle Allemagne. L'intérêt se portera principalement sur les bibliothèques universitaires, traditionnelles modèles d'excellence depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et sur les bibliothèques d'art allemandes alors qu'un projet d'institut national d'histoire de l'art français voit le jour<sup>169</sup>. Les transformations subies par les bibliothèques de l'ex-Allemagne de l'Est feront aussi l'objet d'articles d'analyse<sup>170</sup>. Enfin, on remarquera que les résumés en allemand (*Zusammenfassung*) ne feront leur apparition dans le *BBF* qu'en 1993 alors que les résumés en anglais (abstracts) y figuraient depuis 1980.

Etonnamment, les bibliothèques de nos voisins francophones, la Belgique et la Suisse, sont pratiquement absentes des colonnes du *BBF*, de même que celles de l'Italie : ces trois pays sont pourtant, avec l'Espagne, ceux qui s'abonnent le plus au *BBF*<sup>171</sup> ! Nos cousins francophones du Québec interviennent bien davantage et régulièrement dans les colonnes du *BBF*.

L'Afrique est abordée sous l'angle de la francophonie et de l'organisation des dons<sup>172</sup>. Et des continents entiers (l'Australie, l'Amérique du Sud, l'Asie) restent pratiquement inexplorés. Le *BBF* peine à sortir des sentiers battus.

## 2. Regards croisés

Dans le cadre des numéros thématiques apparus en 1986, le *BBF* opte pour une politique éditoriale volontairement tournée vers l'étranger dont témoigne la présence presque systématique d'articles sur les expériences étrangères ou présentant les points de vue des collègues étrangers. Les cinq analyses thématiques présentées ci-dessus ont toutes souligné l'omniprésence de ces témoignages. Ces détours à l'étranger sont le moyen de faire découvrir des pratiques professionnelles innovantes ou un moyen détourné de dénoncer les archaïsmes des méthodes françaises ou d'annoncer les

<sup>169</sup> LERSH Thomas. *Les grandes bibliothèques d'art allemandes*. *BBF*, n°1, 1993

<sup>170</sup> MARWINSKI Konrad. *L'ouverture des frontières : impacts sur les bibliothèques d'Allemagne de l'Est*. *BBF*, n°6, 1991. FERRET Christine. *Les bibliothécaires de République Démocratique Allemande : entre compromis et résistance*. *BBF*, n°4, 1997

<sup>171</sup> Cf. Annexe 3. Le *BBF* en chiffres

<sup>172</sup> BONNEFOY Jeanine. *Coopérer dans les pays en voie de développement*. *BBF*, n°3, 1991

problèmes à venir... Si la présence étrangère est régulière dans les articles des « Dossiers », elle est également fréquente dans la rubrique « Tour d'horizon » où l'on retrouve les comptes rendus de congrès (notamment de l'IFLA), de voyages d'étude et de stages.

On distingue cependant deux périodes : de 1980 à 1990, 75% des contributions des « Dossiers » rendant compte de la situation des bibliothèques à l'étranger sont écrites par des professionnels français qui se posent souvent en experts ; de 1991 à 2004, résultat d'une politique éditoriale redéfinie, les proportions s'inversent complètement : 78% des contributions sont rédigées par les collègues étrangers que l'on sollicite pour parler d'eux-mêmes. Les approches et les points de vue sont inévitablement différents.

Dans le n°5 de 1991 sur les « Grandes bibliothèques », le *BBF* nous invite à un tour du monde des chantiers des bibliothèques nationales où chaque établissement est décrit par un bibliothécaire du pays d'origine. De la même façon, le n°6 de la même année consacré à « L'autre Europe » ouvre ses colonnes aux plumes des collègues des ex-pays de l'Est. La méthodologie reste la même pour le n°4 de l'année 2004 sur la « Réunion européenne », publié à l'occasion de l'élargissement de l'Europe à vingt-cinq pays.

Enfin, le titre du n°5 de 2002 « Regards étrangers sur les bibliothèques françaises » propose une nouvelle approche où les points de vue se croisent. L'attention se porte aussi sur les bibliothèques des instituts culturels français à l'étranger, devenues des « centres de ressource sur la France contemporaine » et que le *BBF* avait déjà mises en lumière à l'occasion du lancement du vaste chantier de rénovation lancé par le Ministère des Affaires étrangères<sup>173</sup>.

### 3. L'Europe des bibliothèques

L'histoire de la construction européenne se tisse aussi au fil des articles du *BBF*. En dehors des numéros thématiques consacrés à l'Europe, on remarque de nombreuses

---

<sup>173</sup> POULAIN Martine. *Les bibliothèques des instituts français en Allemagne*. *BBF*, n°3, 1991. POULAIN Martine. *Bibliothèques des instituts et des centres culturels français à l'étranger*. *BBF*, n°3, 1993.

contributions sur les expériences de coopération européenne<sup>174</sup> et sur les méthodes pour monter des dossiers de financement dans le cadre des programmes communautaires<sup>175</sup>, la France n'étant guère présente sur ce terrain<sup>176</sup>. Mais l'Europe pose aussi la question de l'harmonisation des législations en matière de droit de prêt et de droit d'auteur comme le montre les articles consacrés à ces sujets<sup>177</sup>.

A la veille de la chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1989, qui sera suivie par l'ouverture des frontières des pays de Europe de l'Est, la bibliothéconomie européenne sera une première fois analysée dans le n° 1 de 1988 sur « L'Europe ». Ce numéro donnera largement la parole aux représentants de la Commission des Communautés européennes-DG XIII<sup>178</sup>, en charge des actions de coopération engagées par la Communauté européenne dans le domaine des bibliothèques<sup>179</sup>. La politique française vis-à-vis de la communauté européenne, mise en oeuvre par le Ministère de la Culture et de la Communication, s'exprime par la voix du Service des Affaires internationales<sup>180</sup> tandis que le Service juridique du SNE abordent les questions touchant au droit d'auteur<sup>181</sup>. Le *BBF* tente ici d'informer et de sensibiliser les professionnels français au rôle des instances européennes et aux conséquences à venir en matière de législation et de subventions. Enfin, le *BBF* se veut didactique en proposant un glossaire des termes utiles à la compréhension de l'Europe des bibliothèques<sup>182</sup>.

1991 : le Mur de Berlin tombé, le rideau de fer levé, l'Allemagne réunifiée, les conséquences de ces bouleversements seront une deuxième fois disséquées dès le n°6 de 1991 dont le titre « L'autre Europe » fait suite à « L'Europe » de 1988. Seront revisités les bibliothèques de Russie, encore dénommée URSS, de Roumanie, de la nouvelle

---

<sup>174</sup> FREYRE Elisabeth. *Le CD-Rom de la BN et le projet européen*. *BBF*, n°3, 1990. KRATZ Isabelle. *Au fil du Rhin : politiques documentaires dans la confédération des universités du Haut-Rhin*. *BBF*, n°4, 1990. LE SAUX Annie. *Coopération internationale dans le domaine des bibliothèques*. *BBF*, n°3, 1995. ZILLHARDT Sonia. *CoBRA : une action concertée entre bibliothèques nationales*. *BBF*, n°1, 1996 ; RUEPP Isabelle. *Une coopération transfrontalière entre les universités du Rhin : EUCOR*. *BBF*, n°3, 2001

<sup>175</sup> LE SAUX Annie. *Bibliothèques et programmes européens*. *BBF*, n°3, 1995

<sup>176</sup> MELOT Michel. *Où en est le plan d'action européen pour les bibliothèques*. *BBF*, n°1, 1994

<sup>177</sup> PARKER Jim, SORT Miriam, THOMAS Barbro. *L'Europe des droits de prêt en bibliothèques*. *BBF*, n°2, 2000. VITIELLO Giuseppe. *Politique et législation des bibliothèques : perspectives européenne*. *BBF*, n°5 et 6, 2000.

<sup>178</sup> ANDERLA Georges. *La problématique de l'Europe de l'information*. *BBF*, n°1, 1988

<sup>179</sup> ILJON Ariane. *Pour une communauté des bibliothèques européennes*. *BBF*, n°1, 1988

<sup>180</sup> OLIVIER Patrick. *Bientôt l'Euroculture : la politique française pour une communauté culturelle européenne*. *BBF*, n°1, 1988

<sup>181</sup> DOURNES Manuela. *Le prix unique du livre au regard du droit européen*. *BBF*, n°1, 1988

<sup>182</sup> *Mots de passe pour l'Europe*. *BBF*, n°1, 1988

République tchèque et de la Hongrie. En 1991, la rédactrice en chef du *BBF* a rendez-vous avec l'histoire lorsque se déclenche, le 19 août, le putsch de Moscou alors que s'y déroule le congrès annuel de l'IFLA<sup>183</sup>, congrès dont le *BBF* se fait régulièrement l'écho. Le *BBF* sait aussi faire preuve d'engagement politique en rendant compte de l'actualité brûlante et douloureuse des bibliothèques résistant aux turbulences de conflits intérieurs dévastateurs comme en Irlande du Nord<sup>184</sup> ou ravagées par la guerre comme en ex-Yougoslavie<sup>185</sup>.

Enfin, dans le cadre de l'élargissement de l'Europe à vingt-cinq pays, le *BBF* propose dans son n°4 de 2004 « Réunion européenne », une sorte de « Guide bleu » des bibliothèques des pays nouvellement intégrés dans l'Europe dont certains, comme Chypre, la Lettonie, la Lituanie, Malte et la Slovénie, sont pour la première fois mentionnés dans les colonnes du *BBF*.

Au gré des aléas de l'histoire, de la construction européenne, des événements politiques qui secouent les sociétés, le *BBF* ne dessine t-il pas une sorte de « géopolitique des bibliothèques » ?

---

<sup>183</sup> POULAIN Martine. *Moscou, le putsch et les bibliothécaires*. *BBF*, n°6, 1991.

<sup>184</sup> KUPIEC Anne. *La Linen Hall Library : une bibliothèque indépendante*. *BBF*, n°6, 1993

<sup>185</sup> GAUTHIER Bernard. *La bibliothèque nationale et universitaire de Sarajevo et les bibliothèques bosniaques*. *BBF*, n°6, 1997

## **Conclusion**

Au terme de l'analyse des différentes thématiques abordées par le *BBF* et à la lumière de son évolution interne depuis 1980, on voit que la revue s'est profondément modifiée. Emanation de l'administration centrale en 1980, le *BBF* s'est progressivement émancipé de sa tutelle, sous l'action de ses rédacteurs en chef successifs. Ceux-ci ont eu à cœur d'imprimer leur marque sur la revue tout en maintenant la haute idée qu'ils s'en faisaient. Revue de réflexion en situation monopolistique dans la profession, le *BBF* se doit de répondre à l'image qu'on se fait de lui, elle-même fruit de son histoire particulière. Comme le souligne Bertrand Calenge, plus que le rédacteur en chef ne s'impose à la revue, c'est la revue qui s'impose au rédacteur. La marge de manœuvre est donc étroite pour faire place à l'innovation, sous peine de froisser le lectorat.

Peut-être le reflet de l'étrécissement numérique de la profession, les mêmes plumes reviennent régulièrement alimenter les colonnes de la revue. Elle joue ainsi le rôle d'instance de légitimation dans la profession. Bien souvent, seules les personnes « autorisées » par leur statut y écrivent, sans que cela ne soit le fruit d'une politique délibérée. Une censure intériorisée par les professionnels semble donc exister empêchant une participation plus large aux réflexions en cours dans la profession. La vision d'une revue bien pensante, politiquement correcte et semi-officielle n'est pas encore dépassée. L'étude du lectorat corrobore cette hypothèse. De fait, il dépasse peu les personnels scientifiques de catégorie A des bibliothèques...et les personnes préparant les concours d'admission dans la profession !

En cela, le *BBF* est une revue professionnelle atypique. Professionnelle, la revue l'est dans le sens où sa notoriété ne dépasse guère le monde des bibliothèques dans lequel elle s'impose. Cependant, elle ne répond pas encore totalement aux critères d'une véritable revue professionnelle : manque de réactivité, faible place accordée aux débats... Toutefois, ce constat en partie lié à la périodicité bimestrielle de la revue, et aux contraintes inhérentes aux publications papier, mérite d'être nuancé au regard du développement de la version électronique et de la nouvelle rubrique associée, la

« Gazette électronique ». La modernisation de la diffusion du *BBF* laisse présager une appropriation de la revue différente et plus large par les lecteurs. Cet élargissement du lectorat pourrait utilement contribuer à l'émergence et à l'expression d'une véritable culture du débat au sein du *BBF*, sinon de la profession.

Tout au long de la période, le *BBF* s'est voulu le reflet des préoccupations de la profession, ce à quoi il est parvenu. En effet, aucune grande thématique n'échappe à la revue. Néanmoins, s'agit-il d'un reflet fidèle ? La nuance est permise. En effet, le recours à des personnalités comme la difficulté à débattre ferait davantage penser à un miroir embellissant tandis que l'importance accordée à la sociologie comparée à d'autres champs du savoir ne dissipe pas le grief de miroir déformant.

Et si, davantage que le miroir de la profession, le *BBF* était le reflet de la profession telle qu'elle se rêve ?

# **Bibliographie**

## **Rapports**

DARROBERS Martine. *Le Bulletin des bibliothèques de France : bilan et perspectives*. 1982, 60 p.

DARROBERS Martine. *Du bon usage du BBF : rapport sur l'enquête auprès des abonnés*. [1983], 35 p.

DARROBERS Martine. *Rapport d'activité BBF*. [1989], 10 p.

*Enquête sur les numéros de 1993 et 1994*. [1994], 2 p.

BERTRAND Anne-Marie. *Bulletin des bibliothèques de France : rapport d'activité 2004*. 2005, 6 p.

*Statistiques des abonnements au BBF.1986-2004*

*Compte rendu de l'enquête sur la version électronique du BBF : octobre – novembre 2004*. 2004, 11 p.

## **Monographies**

DUCAUD Marie-Claude. *Index de la Revue des bibliothèques (1911-1936) : mémoire*. Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des bibliothécaires, 1982, 159 p.

POULAIN Martine. *Les bibliothèques publiques en Europe*. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1992, 367 p.

*Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle, 1914-1990*, T. 4. Paris : Promodis-Ed. du Cercle de la librairie, 1992, 793 p.

LE SAUX Annie. *Bulletin des bibliothèques de France : index 1956-1993*. Paris : BBF-ENSSIB, 1994, 156 p.

## **Articles**

CAIN Julien. *Avant-propos*. Cahiers des bibliothèques de France, 1954

CAIN Julien. *Avant-propos*. *BBF*, 1956, T. 1, n°1, pp. 3-5

LETHEVE Jacques. *Plaidoyer pour un Bulletin*. Bulletin d'informations de l'ABF, 1964, n°43, pp. 7-8

DARROBERS Martine. *Du bon usage du BBF : rapport de l'enquête auprès des abonnés*. BBF, 1984, n°2, pp. 92-111

KOENIG Marie-Hélène. *Les revues*. In : Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle, 1914-1990, T. 4. Paris : Promodis-Ed. du Cercle de la librairie, 1992, pp. 424-427

AROT Dominique. *Quelles revues de réflexion pour les bibliothécaires*. BBF, 1999, n°3, pp. 111-113

GABEL Gernot U. *Le centenaire de la revue Library Association Record*. BBF, 1999, n°4, pp. 104-105

### Sites internet

ADBDP. *Histoire de la lecture publique* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.adbdp.asso.fr/outils/histoire/biogr.htm>> (consulté le 21.05.05)

BBF : *bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr> (consulté le 10.06.05)

ROUMIEUX Olivier. *Les réseaux sur le réseau : une nécessaire coopération* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.chez.com/roumieux/documents/docI4.htm>> (consulté le 29.05.05)

## ***Table des annexes***

<b>ANNEXE 1 : LA GENÈSE DU BBF.....</b>	<b>83</b>
<b>ANNEXE 2 : EVOLUTION DES PAGES DE COUVERTURE DU BBF .....</b>	<b>86</b>
<b>ANNEXE 3 : LE BBF EN CHIFFRES .....</b>	<b>91</b>
<b>ANNEXE 4 : APPORT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ .....</b>	<b>95</b>
<b>ANNEXE 5 : COMPTES RENDUS DES ENTRETIENS .....</b>	<b>97</b>
<b>ANNEXE 6 : LISTE DES SIGLES.....</b>	<b>105</b>

## **Annexe 1 : La genèse du BBF**

En 1956, lorsque, sous l'impulsion de Julien Cain, administrateur de la Bibliothèque nationale et directeur des Bibliothèques de France, naît le *BBF* de la fusion du *Bulletin de documentation bibliographique* et du *Bulletin d'information de la Direction des bibliothèques de France*, des revues professionnelles se sont déjà succédées et d'autres coexistent dans le milieu professionnel. La consultation des notices bibliographiques du catalogue BN-Opale Plus est très instructive : les mentions « Devient », « Suite de », « A comme supplément », « Variante(s) historique(s) du titre », « Pour les titres successifs voir », « Remplacé par », « Absorbé par » permettent de reconstituer les relations qui les unissent.

La lecture des éditoriaux des premiers numéros de ces revues vient compléter la compréhension des filiations. Ainsi, la *Revue des bibliothèques* publie la *Chronique de l'ABF*, de 1926 à 1931, sous forme d'un supplément. En 1932, elle absorbe *Le bibliographe moderne*. Dans son avant-propos du n°1 du *BBF*, Julien Cain ne manque pas de faire référence à ces illustres prédécesseurs tels *La revue des bibliothèques*, *Archives et bibliothèques* ou la *Revue du livre et des bibliothèques*. Revues institutionnelles ou bulletins d'associations optent pour des politiques éditoriales comparables : des sommaires aux rubriques étrangement similaires (Chroniques, articles de fond, textes officiels, bibliographies) ; des appels à contributions auprès des bibliothécaires français et étrangers ; une volonté constante d'être le porte-parole des professionnels et le reflet des évolutions technologiques. Des caractéristiques qui préfigurent le *BBF*.

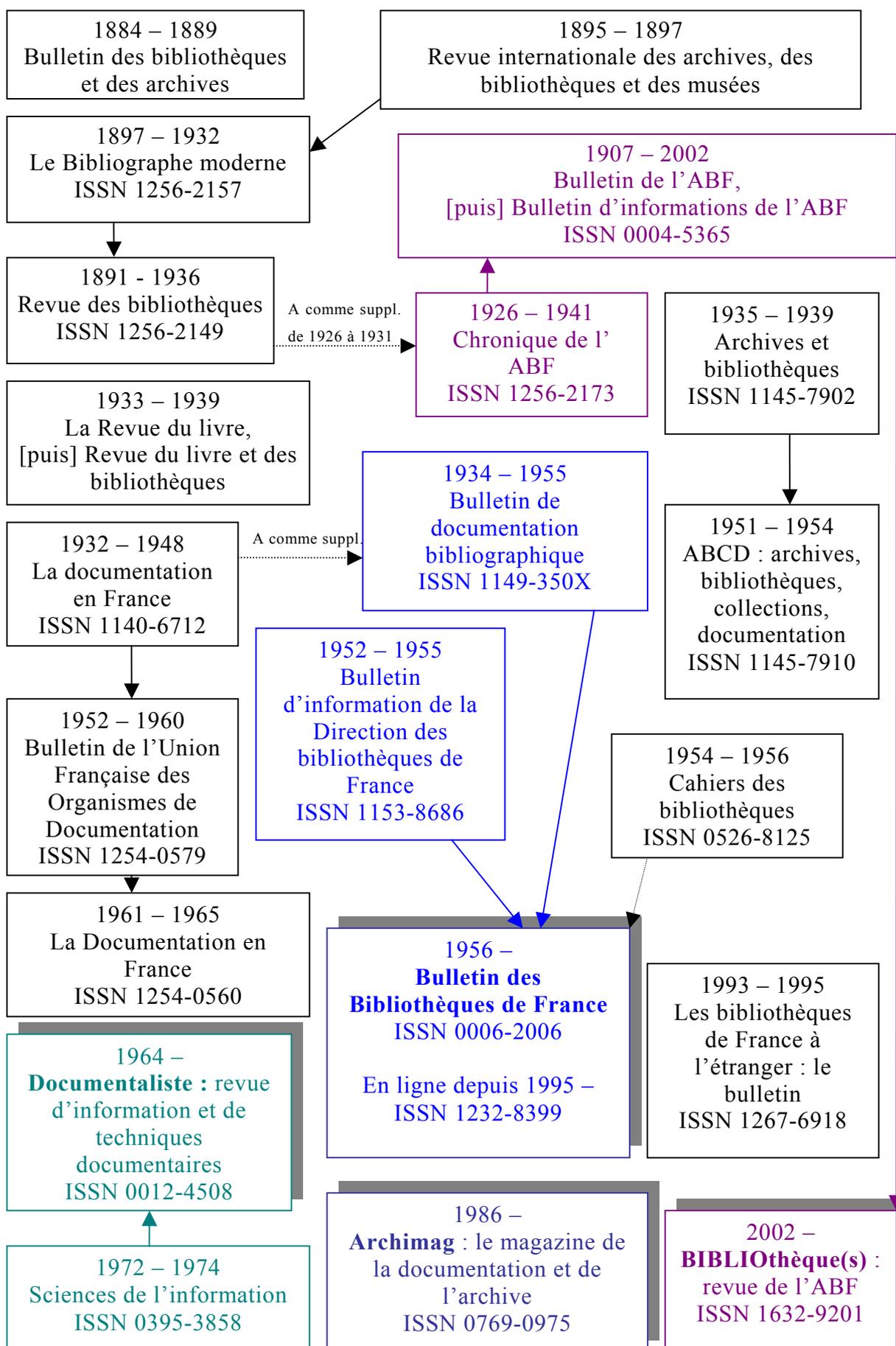
« Revue, bulletin, cahiers, bibliothèques, archives, information et documentation », pendant plus d'un siècle, les mêmes termes, conjugués diversement, suffisent à alimenter les titres des revues.

Au tournant des années 1930, les publications prolifèrent : huit revues cohabitent<sup>186</sup>. Les directeurs de publication, rédacteurs en chef, auteurs sont des personnalités reconnues du monde des bibliothèques : Charles Mortet, conservateur à la bibliothèque Sainte Geneviève, professeur à l'École nationale des Chartes et président de l'ABF, Henri Stein, archiviste aux Archives nationales, Emile Châtelain, conservateur à la bibliothèque de la Sorbonne, Georgette et Eric de Grolier, fondateurs de la *Revue du livre et des bibliothèques*, et Eugène Morel, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. La 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale mettra un terme à ce foisonnement.

Au début des années cinquante, le paysage éditorial se recompose avec trois bulletins : le *Bulletin d'informations de l'ABF*, titre vivant depuis 1907 ; le *Bulletin de l'UFOD* qui fait suite à *La documentation en France*, titre créé en 1932 et qui ressuscitera en 1961 ; et le *Bulletin des bibliothèques de France*.

---

<sup>186</sup> Signalons également : *Le bulletin de la société Franklin : journal des bibliothèques populaires* (1868-1933, ISSN 1247-7095)



## ***Annexe 2 : Evolution des pages de couverture du BBF***



**1956 : n°1**

Le « Petit livre rouge » en format : 23 cm x 15 cm



**1979 : n°1**

Premiers changements majeurs de la page de couverture et du format : 30 x 21 cm



**1984 : n°5**

Le thème des numéros, devenus trimestriels, apparaît en toutes lettres.



**1986 : n°1**

Le Bulletin des bibliothèques de France devient le « *BBF* ».



**1988 : n°1-2**

Le *BBF* prend des couleurs !



**1992 : n°1**

Retour vers la sobriété qui sied à une revue de réflexion !



**1995 : n°1**

Vers davantage de lisibilité.



**2000 : n°1**

Les titres des articles principaux s'affichent sur la page de couverture.

## **Annexe 3 : Le *BBF* en chiffres**

### **Une progression constante**

En dix ans, le *BBF* a pratiquement doublé le nombre de ses abonnements<sup>187</sup> passant de 738 en 1986 à 1 413 en 1996 avec une augmentation régulière de 5% à 7% par an. En 1997, l'augmentation de 24% enregistrée (1 868 abonnements) ne reflète pas une augmentation des abonnements mais est liée à un changement de logiciel. Dans les années qui suivent, ce chiffre varie légèrement pour se stabiliser à 1 819 abonnements en 2004, auxquels il convient d'ajouter une quarantaine d'abonnements électroniques. De 1 600 exemplaires imprimés en 1983, le tirage est de 2 300 en 2004.

### **La répartition des abonnements entre la France et l'étranger**

En 1977, les abonnements se répartissaient entre la France 55% et l'étranger 45%. Depuis une dizaine d'années, la répartition des abonnements s'est stabilisée entre la France 77% et l'étranger 23%.

---

<sup>187</sup> Les chiffres présentés ci-après sont les nombres d'abonnements à distinguer des nombres d'abonnés, légèrement inférieurs, un abonné pouvant avoir plusieurs abonnements.

En France, le nombre d'abonnements pour les départements et territoires d'Outre-Mer a fortement progressé depuis 2002 passant de 8 abonnements en 2001 à 37 en 2004, soit + 78%.

Depuis 1999, le nombre d'abonnements dans les autres pays européens est constant. En 2004, les pays comptabilisant le plus d'abonnements sont : l'Espagne (49), l'Italie (48), la Suisse (44), la Belgique (36) et l'Allemagne (24).

Pour la même période, le nombre d'abonnements pour le Canada et les Etats-Unis marque une très légère baisse : 48 abonnements en 2004 contre 51 en 2000.

A l'avenir, il conviendra de rapprocher l'évolution de ces chiffres à la progression des abonnements électroniques.

## La répartition des abonnements selon les types d'organismes

Depuis 1997, la répartition des abonnements entre les différents types d'établissements reste pratiquement invariable :

%	Typologie définie par le BBF	Etablissements et organismes inclus dans la typologie
33%	BM	Bibliothèques municipales, Bpi, Cité des sciences et de l'industrie
22%	Doc pub	Centres de documentations du secteur public : entreprises publiques, laboratoires et instituts de recherche universitaires, bibliothèques d'UFR, centres culturels français à l'étranger
18%	BU	Bibliothèques universitaires, services communs de documentation
7%	BDP	Bibliothèques départementales de prêt, conseils généraux, services départementaux, DRAC et régions
6%	BN	Bibliothèques nationales
6%	Divers	Divers, abonnés individuels
4%	Doc privé	Centres de documentation du secteur privé, librairies
3%	Formation	Ecoles de bibliothécaires, centres de formation de bibliothécaires et documentalistes, y compris IUT Information-communication
1%	CDI	Centres de documentation et d'information des collèges et lycées.

## **Le lectorat du *BBF***

L'enquête réalisée en 1983 auprès des abonnés du *BBF* a permis de dresser le portrait du lecteur-type : le lecteur est majoritairement... une lectrice (sauf s'il est responsable d'établissement, auquel cas c'est un homme !), âgé de 35 à 44 ans, possédant un niveau d'étude élevé et appartenant à la fonction publique d'Etat (64%). Le *BBF* est davantage consulté, feuilleté ou parcouru que lu. En 1983, le lectorat s'intéresse davantage aux technologies de l'information, à la formation et aux rapports avec le publics qu'à l'histoire du livre et des bibliothèques et à la conservation. L'accès au *BBF* reste difficile en raison d'une circulation insuffisante au sein des établissements.

La version électronique du *BBF* permet de réduire cette diffusion entravée. En 2004, 61% des lecteurs en ligne sont des bibliothécaires, 14% des documentalistes, 13% sont des candidats au concours, 86% se trouvent en France, 66% maintiennent l'abonnement à la version imprimée. Le lecteur « électronique » s'intéresse aux articles courts, aux politiques culturelles européennes et aux commissions culturelles de l'Union européenne. Seuls 15% réclament une rubrique « Débats » et 12% un « Courrier des lecteurs ».

## **Les meilleures ventes du *BBF***

Les chiffres des ventes à l'unité témoignent de l'intérêt suscité par certains thèmes traités. Le numéro le plus vendu à l'unité en :

1999	n°5	Lecture électronique	38 exemplaires
2000	n°3	Espaces et bâtiments	44 exemplaires
2001	n°5	Images	39 exemplaires
2002	n°2	Musiques	25 exemplaires
2003	n°3	Les adolescents	24 exemplaires
2004	n°1	Lire à l'école	26 exemplaires

On retrouve des sujets d'actualité (Lecture électronique), le souci permanent pour la construction des bibliothèques et l'aménagement des espaces (Espaces et bâtiments), les « mal-aimés » des bibliothèques (Images, Musiques) et des thèmes intéressant largement les professionnels des bibliothèques publiques (Les adolescents) ou dépassant le cadre des bibliothèques et touchant le monde scolaire (Lire à l'école).

## **Annexe 4 : Apport des rapports d'activité**

Notre étude du *BBF* s'est également enrichie de la lecture de deux rapports d'activités, qui permettent de mieux appréhender la revue telle qu'elle se pensait à un moment donné. Leur lecture permet de voir l'évolution de la réflexion concernant sa ligne éditoriale, son statut, son rôle dans la profession...

Le premier intitulé *Le bulletin des bibliothèques de France. Bilan et perspectives* date de juin 1982. Etabli par Mme Martine Darrobers, rédactrice en chef nouvellement nommée, en collaboration avec la rédaction du *BBF*, il répond à une demande de MM. Varloot et Pallier. Après une description historique et organisationnelle de la revue, le rapport s'attache à analyser le contenu de la revue en l'enrichissant d'une comparaison avec d'autres revues françaises (*Bulletin de l'ABF*, *Lecture et Bibliothèque*, ...) qu'étrangères (*Argus*, *Bolletino per Biblioteche*). Ressortent de cet examen, le succès ou le désintérêt rencontré par chaque rubrique, les réussites de la revue mais aussi ces manques et les paradoxes qui la tiraillent. L'apport le plus intéressant réside cependant dans la recherche de solutions. Prenant acte, de l'organisation interne défectueuse et du statut administratif et éditorial flou de la publication, Mme Darrobers envisage trois solutions : transformer le *BBF* en bulletin administratif, en revue de recherche ou combiner les deux en scindant la revue en deux publications distinctes.

Le second rapport rédigé en 1988, peu avant le départ de Mme Darrobers du poste de rédacteur en chef, se fonde partiellement sur les résultats d'une enquête réalisée auprès des lecteurs.

Il permet de se rendre compte du chemin parcouru. De fait, le *BBF* s'organise désormais selon une logique de dossiers et s'attache à renvoyer une image moderne et valorisante de la profession. La revue ouvre également ses colonnes à des articles plus « politiques » qui tranchent avec les articles de compte rendus.

Le *BBF* se pense comme une revue généraliste, qui accueille des articles théoriques. Cependant, la revue se heurte encore à des difficultés : retards dans la publication, faiblesse du rédactionnel... Au-delà de la « désofficialisation » de la publication, qui est acquise, d'autres réformes sont à l'ordre du jour : changement de titre et de statut.

## ***Annexe 5 : Comptes rendus des entretiens***

Ces entretiens ont permis de recueillir les témoignages des rédacteurs en chef du *BBF* depuis 1982, ainsi que celui d'Annie Le Saux, rédactrice depuis presque trente ans. Les questions abordées ont tournées autour de quelques grands axes : motivation pour occuper le poste et parcours professionnel, fonctionnement du *BBF* : personnel, autonomie par rapport aux tutelles, rôle du Conseil scientifique et du Comité de rédaction, typologie des contributeurs, périodes charnières, thèmes marquants développés dans la revue, définition, orientation et évolution de la revue.

On constate plus ou moins volontairement une « passation de flambeau », certaines préoccupations étant parfois reprises par des successeurs comme si une certaine logique d'évolution finissait par s'imposer.

Nos interlocuteurs ont manifesté une grande liberté de parole, affirmant n'avoir subi aucune véritable pression ni n'avoir rencontré ni pratiqué une quelconque censure.

### **Martine Darrobers : rédactrice en chef de 1982 à 1989**

Entretien du 4 mars 2005 à la Bpi

M. Darrobers se trouvait au Bureau des bibliothèques au Ministère de l'Éducation nationale lorsqu'on lui propose de devenir rédactrice en chef de la revue avec pour

mission de « professionnaliser » le *BBF*. Elle rédige un rapport à son arrivée et un autre à son départ (cf. Bibliographie).

M. Darrobers a présenté un rapide historique du *BBF*, depuis la fusion en 1956 du « Bulletin de documentation bibliographique » et du « Bulletin d'information de la Direction des bibliothèques ». Son action a consisté essentiellement à détacher le *BBF* de l'influence prégnante du Ministère de l'Education nationale et à prendre largement en compte les questions de bibliothéconomie. Après l'éclatement de la DBLP, la DBMIST, sous l'impulsion de son directeur, Denis Varloot a soutenu les efforts de modernisation du *BBF*. La collaboration avec l'ENSB s'est affirmée, le directeur de l'école étant devenu le directeur de publication.

En 1983, la périodicité passe de 12 à 6 numéros par an, le sommaire évolue et dessins et titres humoristiques apparaissent. M. Darrobers a essayé d'équilibrer les articles entre « culture » et « éducation » et sur des critères bibliothéconomiques de qualité. Elle avait même souhaité changer le nom de la revue mais la notoriété étant bien établie, le sigle seul a été conservé et mis en avant sur la nouvelle couverture en 1986. Le Conseil scientifique mis sur pied se réunissait 2 puis 1 fois par an mais n'émettait que des avis sur les thèmes à traiter. Les nécrologies disparaîtront, seront mis en avant davantage d'interviews, de tables-rondes et de comptes rendus de journées d'études. Des numéros spéciaux ont commencé à paraître ainsi que des traductions d'articles étrangers.

L'année 1984 fut la première année vraiment stabilisée de la nouvelle « formule ». Un index est sorti pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1982. Quelques projets n'ont pas abouti : reproduction des sommaires des revues de bibliothéconomie étrangères, anniversaire des 30 ans du *BBF*, une enquête auprès des lecteurs en 1987/88 qui n'a pas été publiée.

En conclusion M. Darrobers considère que le *BBF* a bien joué son rôle d'anticipateur des problématiques professionnelles (par ex. un article a traité de l'élimination bien avant la publication de l'ouvrage sur le désherbage) et a bien rendu compte des expériences de terrain en France comme à l'étranger.

### **Martine Poulain : rédactrice en chef de 1989 à 1998**

Directrice de l'INHA, entretien du 4 mars 2005

Fut membre du comité scientifique du *BBF* avant d'en devenir la rédactrice en chef.

Tout d'abord, M. Poulain tient à rendre hommage à Martine Darrobers. En effet, c'est à elle que l'on doit le mouvement de « désofficialisation » du *BBF*. Pour M. Poulain, il n'y a pas eu à proprement parler de querelle entre les Anciens et les Modernes

Après un an de travail, M. Poulain a réussi à combler le retard récurrent du *BBF* dans la livraison des numéros, en étant moins perfectionniste dans la rédaction et le peaufinage des articles. Le lectorat du *BBF* est socialement clivé. Si les catégories C et B le consultent dans une perspective de préparation aux concours, les catégories A constituent la base du lectorat. Le *BBF* souffre de la mauvaise organisation des circuits de communication interne au sein des établissements. La création du site Internet du *BBF* peut contribuer à résoudre le problème de la diffusion tout en permettant d'élargir l'audience de la revue aux documentalistes relevant du secteur privé.

M. Poulain a voulu accroître la place dévolue à la lecture publique et au secteur scolaire. Elle a souhaité également donner la parole aux documentalistes, au secteur privé et à des auteurs étrangers. Le nombre et la qualité des intervenants d'horizons divers (professeurs, chercheurs, consultants, élus...) ont considérablement évolué mais les articles spontanés étaient assez rares. La « force de proposition » restait la rédaction, mais le comité scientifique était consulté sur le choix des thèmes. Les thématiques abordées s'ancrent dans l'actualité, avec une volonté d'anticipation mais sans recherche de la polémique. Ont également été introduites les notions de décalage et de distance. L'objectif affiché était de lutter contre le consensus ambiant. Il s'agissait d'accompagner les questionnements professionnels.

M. Poulain trouve que rattacher le *BBF* à l'ENSSIB a été une bonne idée, même s'il y avait une prédominance des sciences de l'information, ce qui l'a conduit à refuser parfois certains articles trop pointus proposés par des enseignants de l'école.

M. Poulain estime avoir innové en abordant certains thèmes comme les politiques d'acquisitions, l'Europe, la « désinstitutionnalisation », l'évaluation, le management, les nouvelles technologies traitées dans au moins un numéro par an.

Quelques problèmes se sont présentés, d'ordre « politique », concernant l'image de la BnF (conflit de rivalité entre la BN et la BDF). Un numéro a ainsi dû être mis au pilon. Puis un éditorial, lié aux élections municipales de 1997 qui vit la victoire de listes Front

national, refusé par la revue *Argos* (CRDP de Créteil) a été finalement publié dans le *BBF*.

Les relations avec les revues étrangères restaient marginales. A une époque, il y a eu un projet européen commun au *BBF* et à *Forschung und Praxis*.

En conclusion, pour M. Poulain, le *BBF* est une revue de référence, il n'est ni une revue de recherche ni une revue d'informations ponctuelles (à l'instar de *Livres-Hebdo*). Il s'agit davantage d'une revue de réflexion professionnelle qui navigue entre exigence intellectuelle et expériences (les deux étant par ailleurs nécessaires à la profession).

### **Bertrand Calenge : rédacteur en chef de 1999 à 2001**

Bibliothèque municipale de la Part-Dieu (Lyon), entretien du 27 avril 2005

B. Calenge a pris ce poste de rédacteur en chef pour diverses raisons. En 1998, l'IFB (dont il était le directeur) a fusionné avec l'ENSSIB et Martine Poulain lui avait proposé le poste. Par ailleurs, B. Calenge voulait agir culturellement sur la profession. Face à un métier prisonnier de ses pratiques et qui théorise peu, il voulait avoir un regard qui traverse les bibliothèques municipales, les bibliothèques universitaires et la BnF.

A l'arrivée de B. Calenge, il n'y avait qu'un numéro d'avance et à son départ en octobre 2001, la composition des numéros était décidée jusqu'en juin 2002. B. Calenge connaissait bien le *BBF* de l'intérieur pour y avoir écrit depuis 10 ans. Ses objectifs étaient de garder l'exigence théorique instaurée par M ; Poulain, afin de distinguer la revue de celle du *Bulletin d'informations de l'ABF* où les témoignages tiennent lieu d'arguments, faire intervenir des auteurs de divers horizons universitaires avec le souhait de se déprendre de l'emprise de la sociologie en développant les approches historiques et philosophiques, poursuivre l'internationalisation, changer la couverture (car la forme et le fonds sont indissociables). L'idée était dynamiser le *BBF*.

Il était très clair que le *BBF* ne devait pas avoir de lien avec l'administration (sauf via le Conseil scientifique). Néanmoins B. Calenge a dû batailler pour obtenir le recrutement d'un maquettiste professionnel et le lancement du *BBF* électronique n'a été possible que grâce au rapprochement avec l'ENSSIB.

B. Calenge a pensé faire du *BBF* une revue de débat mais pas longtemps. Le débat se résume ici à un droit de réponse. Biblio-fr est un lieu de débat, pas le *BBF*. De toute manière, le rythme bimestriel des parutions et l'organisation matérielle de la revue ne permettaient que des argumentaires croisés (depuis, le remplacement de la rubrique « Outils » par un espace de « Débat » le permet). Le risque demeure que ne débattent toujours que les mêmes personnes.

B. Calenge avait une idée qu'il juge « angélique », celle de faire du *BBF* une boîte à outils, le *BBF* étant pour lui une revue de bibliothéconomie, tournée vers la « praxis ». Mais il s'est heurté à deux difficultés : la pratique professionnelle n'est pas suffisamment théorisée d'où la difficulté de trouver des articles pour remplir la rubrique « Outils » et la notion d'« outils » est assimilée dans la profession à des « recettes ».

Au *BBF*, environ 80% des articles sont des articles de commande. Dans ce contexte, l'internationalisation peut être un bon moyen d'aller chercher d'autres auteurs. Il convient également de légitimer la revue par des articles d'auteurs connus. D'autre part, la publication d'interviews, existantes durant la période de M. Darrobers mais abandonnée par M. Poulain, est une bonne idée pour élargir l'éventail des intervenants. Il s'agit d'éviter que plus de deux articles ne soient écrits par le même auteur.

B. Calenge a souhaité accroître le rôle du comité de rédaction tout en étant attentif à l'effet « vase clos ». Il a été actif pour les suggestions d'auteurs et l'élaboration de la version électronique.

Les articles les plus intéressants pour B. Calenge furent ceux apportant un regard extérieur à la profession. Le numéro sur la Musique a été très enrichissant et a obtenu un beau succès commercial. Des articles sur la politique de conservation ont fait date par leur qualité.

Les quelques difficultés rencontrées furent à la fois d'ordre « matériel » comme le désistement de dernière minute de certains auteurs et d'ordre « stratégique ». Par exemple, le numéro « Alliances et concurrences », voulu par Patrick Bazin, fut très dur à réaliser car parler des SCD et des services informatiques était impossible, sauf pour un auteur anglais ! De même, écrire de façon critique sur la BnF semble très difficile. Mais on ne peut parler de censure. Certains articles ont été refusés car trop mal écrits, non validés scientifiquement ou trop polémiques.

B. Calenge admet avoir un peu négligé les services numériques en ligne ou du moins les avoir plus vus comme des outils que comme des services (or, au niveau international, des services du type « ask a librarian » existaient).

Le *BBF* électronique a largement contribué à la visibilité du *BBF* à l'étranger. De plus, s'est instaurée une collaboration avec d'autres revues étrangères. BC aurait également souhaité donner une visibilité en langue anglaise au *BBF* en traduisant une sélection d'articles sur le web (le « Dossier » par exemple). Ceci aurait accru le lectorat du *BBF* et aurait répondu à un besoin car les lecteurs anglophones consultent peu la presse francophone mais réclament des articles de fond, peu présents dans leurs publications. Par ailleurs, l'idée a germé d'une revue européenne des bibliothèques, de parution semestrielle, qui aurait compilé des sélections de cinq ou six revues nationales.

En conclusion, B. Calenge considère le *BBF* comme une « *fausse revue scientifique* » : c'est une revue de référence plus que de débat mais qui pose des questions. Le rédacteur en chef exerce une grande influence : ne faudrait-il pas que la revue s'impose au rédacteur en chef et non l'inverse ?

### **Anne-marie Bertrand : rédactrice en chef depuis 2002**

Siège du *BBF*, entretien du 1<sup>er</sup> avril 2005

A été membre du Comité scientifique et auteur de nombreux articles avant de devenir rédactrice en chef.

A.-M. Bertrand ne souhaitait pas poursuivre la technicité de la revue instaurée par B. Calenge avec la « Boîte à outils ». Cette rubrique n'a donc plus été alimentée. Par contre, A.-M. Bertrand a créé une nouvelle rubrique « Débat » pour favoriser la discussion. A.-M. Bertrand considère que le consensus général qui se dégage des articles ne reflète pas les débats internes qui agitent la profession. Mais le *BBF* a gardé une image institutionnelle, revue de référence intimidante, avec de longs articles de fond. On y retrouve souvent les mêmes contributeurs. A.-M. Bertrand a donc eu le souci d'alléger la mise en page avec la multiplication des photos et l'introduction d'articles plus courts et de « billets d'humeur ». Le *BBF* cherche à ouvrir le potentiel des auteurs et des lecteurs.

Le n°2 de 2005 a suscité de vives réactions suite à l'article de B. David « Le manège enchanté des bibliothécaires ». Il s'agissait d'un article provocateur et polémique envoyé spontanément au *BBF*. Le Comité de rédaction a, dans un premier temps, refusé de publier ce qui était considéré comme un « brûlot ». Il a donc été publié dans la rubrique « Débat ». De nombreuses réactions écrites ont suivi. A.-M. Bertrand se pose toujours la question de la difficulté à débattre dans la profession, du conformisme et du « *politiquement correct* ». Les professionnels sont peut-être trop tournés vers l'action et les outils et ne consacrent pas assez de temps à la réflexion.

En conclusion, A.-M. Bertrand considère le *BBF* comme une bonne revue mais qui doit lutter contre la « momification » et élargir (rajeunir ?) le vivier des auteurs.

### **Annie Le Saux : rédactrice en chef adjointe depuis 1976**

Siège du *BBF*, entretien du 1<sup>er</sup> avril 2005

A son arrivée, la revue, surnommée « Petit livre rouge » de part son format et la couleur de la couverture, comportait les informations officielles, un ou deux articles lorsque les collègues en envoyaient et deux importantes parties bibliographiques. Le travail consistait donc essentiellement en la relecture des épreuves transmises par l'imprimeur. Andrée Carpentier, responsable de la revue, dont la fonction exacte était Chef de division au Ministère de l'Education nationale, avait déjà souhaité une réorientation du *BBF* vers un contenu de recherche et de réflexion, mais la tutelle du ministère entravait ce processus.

En 1979, le format change pour se calquer sur le format A4 des revues de l'époque. En 1982, M. Darrobers est chargée de faire évoluer la revue. Un Comité de rédaction est créé. A partir de 1983, la périodicité est réduite à 6 numéros par an dans le but de réaliser des numéros thématiques plus consistants.

En 1984 (n°3), la bibliographie analytique est supprimée et un maquettiste est recruté pour moderniser la mise en page. Cette maîtrise technique de la revue par l'équipe de rédaction traduisait le souhait d'autonomie.

Les velléités de changement de nom n'aboutiront pas. La rédaction souhaitait conserver les initiales « *BBF* » car la profession s'était appropriée ce sigle. C'est donc le sigle qui sera mis en évidence sur la page de couverture en 1986.

A. Le Saux souligne l'influence importante des rédacteurs en chef, chacun, avec ses connaissances et son parcours professionnel, ayant marqué de son empreinte la vie et le contenu de la revue.

1982-1989 : Martine Darrobers amène la revue vers la réflexion et la recherche.

1989-1998 Martine Poulain développe les approches sociologiques.

1999-2001 Bertrand Calenge introduit la technicité avec la boîte à outils et les correspondants à l'étranger.

Intérim Annie Le Saux 2001, n° 6 jusqu'à l'arrivée d'Anne-Marie Bertrand 2002, n°2)

Depuis 2002 : Anne-Marie Bertrand anime la revue avec des débats aux titres provocateurs.

Les articles sont rédigés sur commande, les thèmes se décident un an à l'avance mais peuvent évoluer en fonction de l'actualité.

Les échanges avec l'étranger se font essentiellement à travers les revues des pays anglo-saxons, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Quelques articles des revues étrangères sont parfois traduits dans le *BBF*, tel celui sur le « Patriot Act », et inversement. Les congrès à l'étranger sont l'occasion de contacts intéressants avec les collègues.

Le rôle moteur du *BBF* dans le paysage professionnel est indubitable. Ainsi, les débats organisés au Salon du livre font salle comble et remportent un franc succès. Par ailleurs, le *BBF* en ligne permet une ouverture sur l'extérieur.

## **Annexe 6 : Liste des sigles**

ABES	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
ABF	Association des bibliothécaires français
ACB	Association des conservateurs de bibliothèques
ADBS	Association des professionnels de l'information et de la documentation
ADDNB	Association pour le développement des documents numériques en bibliothèques
AGAPE	Application de la gestion automatisée aux périodiques
ARL	Association of research libraries
BAB	Bureau d'automatisation des bibliothèques
BBF	Bulletin des bibliothèques de France
BDF	Bibliothèque de France
BDP	Bibliothèque départementale de prêt
BIU	Bibliothèque interuniversitaire
BLDSC	British library document supply center
BN	Bibliothèque nationale
BnF	Bibliothèque nationale de France
BNIST	Bureau national de l'information scientifique et technique
Bpi	Bibliothèque publique d'information
BU	Bibliothèque universitaire
CCFR	Catalogue collectif de France
CCN-PS	Catalogue collectif national des publications en série
CDI	Centre de documentation et d'information
CFCB	Centre de formation aux carrières des bibliothèques
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNUSC	Centre national universitaire Sud de Calcul
COBRA	Computerised bibliographic record action
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique
CRFP	Centre régional de formation professionnelle
CSB	Conseil supérieur des bibliothèques
DBLP	Direction des bibliothèques et de la lecture publique
DBMIST	Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique
DCB	Diplôme de conservateur de bibliothèque

DIST	Direction de l'information scientifique et technique
DISTB	Direction de l'information scientifique, technique et des bibliothèques
DLL	Direction du livre et de la lecture
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EAO	Evaluation assistée par ordinateur
EBLIDA	European bureau of library, information and documentation associations
EDIL	Electronic document interchange between libraries
ENSB	Ecole nationale supérieure des bibliothèques
ENSSIB	Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
FFCB	Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation
FORMIST	Formation à l'information scientifique et technique
HTML	HyperText markup language
IFB	Institut de formation des bibliothécaires
IFLA	International federation of library associations
IGB	Inspection générale des bibliothèques
INFB	Institut national de formation des bibliothécaires
INHA	Institut national d'histoire de l'art
ISBD	International standard bibliographic description
ISSN	International standard serial number
IUT	Institut universitaire de technologie
JPL	La joie par les livres
LIBRA	Logiciel intégré pour bibliothèques en réseau automatisé
MARC	Machine-readable cataloging
OCLC	Online computer library center
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OPAC	Online public access catalog
PAO	Publication assistée par ordinateur
PAPE	Plan d'action pour le patrimoine écrit
PARINFO	Programme d'aide à la recherche en information
PLAO	Poste de lecture assistée par ordinateur
RDA	République démocratique allemande
RFA	République fédérale d'Allemagne
RFID	Radio frequency identification
SCD	Service commun de documentation
SGML	Standard generalized markup language
SIBIL	Système intégré pour les bibliothèques universitaires de Lausanne, [puis en 1985] Système informatisé pour bibliothèques
SNE	Syndicat national de l'édition
UFOD	Union française des organismes de documentation
UNESCO	United nations educational, scientific and cultural organization
XML	Extensible markup language